

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
ANNUEL 2015



# Rapport d'activité annuel 2015



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY  
FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



***Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses  
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.***

Un numéro unique gratuit (\*):  
00 800 6 7 8 9 10 11

(\* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits  
(sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Image de la couverture : © ESN

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet  
via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

FRA – Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne  
Schwarzenbergplatz 11 – 1040 Vienne – Autriche  
Tél. +43 158030-0 – Fax +43 158030-699  
Email : [info@fra.europa.eu](mailto:info@fra.europa.eu) – [fra.europa.eu](http://fra.europa.eu)

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2017

ISBN 978-92-9491-265-7 (online version)  
doi:10.2811/338103 (online version)

ISBN 978-92-9491-263-3 (print version)  
doi:10.2811/299965 (print version)

© Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2017  
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

# Rapport d'activité annuel consolidé de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne 2015

[conformément à l'article 47 des règles financières de l'Agence]



# Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| RÉSUMÉ .....   | 5         |
| INTRODUCTION .....   | 7         |
| <b>1 RÉALISATIONS DE L'ANNÉE .....</b>   | <b>11</b> |
| 1.1. Résultats obtenus par priorités et objectifs stratégiques.....  | 11        |
| 1.2. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Immigration et intégration des migrants, questions de visas, de contrôle des frontières et d'asile » .....   | 20        |
| 1.3. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel » .....  | 23        |
| 1.4. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée ».....   | 25        |
| 1.5. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Intégration des Roms » .....   | 26        |
| 1.6. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou tout autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle » ..... | 28        |
| 1.7. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Les droits de l'enfant » .....   | 33        |
| 1.8. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Accès à la justice » .....   | 35        |
| 1.9. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Victimes de la criminalité » .....   | 37        |
| 1.10. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Activités à caractère transversal » .....   | 38        |
| 1.11. Économie et efficacité des activités impliquant des dépenses et celles n'en impliquant pas .....   | 39        |
| <b>2 GESTION.....</b>  | <b>41</b> |
| 2.1. Conseil d'administration .....  | 41        |
| 2.2. Évolutions majeures .....   | 42        |
| 2.3. Gestion budgétaire et financière .....  | 42        |
| 2.4. Gestion des ressources humaines .....   | 43        |
| 2.5. Évaluation par la direction.....  | 43        |
| 2.6. Tâches d'exécution budgétaire confiées à d'autres services et entités.....  | 45        |
| 2.7. Évaluation des résultats d'audit et suivi des recommandations d'audit .....   | 45        |
| 2.8. Suivi des plans d'audit, des audits et des recommandations.....   | 46        |
| 2.9. Suivi des observations de l'autorité de décharge .....  | 46        |
| <b>3 ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE.....</b>  | <b>49</b> |
| 3.1. Gestion des risques .....   | 49        |
| 3.2. Conformité et efficacité des normes de contrôle interne (NCI).....  | 49        |
| <b>4 ASSURANCE DE GESTION .....</b>  | <b>51</b> |
| 4.1. Examen des éléments sur lesquels se fonde la déclaration d'assurance et réserves éventuelles .....  | 51        |
| 4.2. Réserves.....   | 51        |
| 4.3. Conclusions générales concernant l'assurance (le cas échéant) .....   | 51        |
| <b>5 DÉCLARATION D'ASSURANCE .....</b>   | <b>53</b> |
| <b>ANNEXE I : STATISTIQUES OPÉRATIONNELLES CLÉS .....</b>  | <b>55</b> |
| <b>ANNEXE II : STATISTIQUES SUR LA GESTION FINANCIÈRE.....</b>   | <b>61</b> |
| <b>ANNEXE III : ORGANIGRAMME.....</b>  | <b>63</b> |
| <b>ANNEXE IV : TABLEAU DES EFFECTIFS .....</b>   | <b>65</b> |

|   |    |
|---|----|
| ANNEXE V : RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES PAR ACTIVITÉ .....                  | 67 |
| ANNEXE VI : ANNEXES SPÉCIFIQUES LIÉES À LA PARTIE II.....                         | 69 |
| ANNEXE VII : ANNEXES SPÉCIFIQUES RELATIVES À LA PARTIE III .....                  | 73 |
| ANNEXE VIII : PROJET DE COMPTES ANNUELS .....                                     | 75 |
| ANNEXE IX : INFORMATIONS SUR LES PERFORMANCES INCLUSES DANS LES ÉVALUATIONS ..... | 87 |



# Résumé

Le présent rapport d'activité annuel consolidé présente un aperçu des activités et réalisations de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) en 2014. Il suit les lignes directrices du réseau de développement des agences de l'UE.

## Principales conclusions

En 2015, l'activité de la FRA a été largement centrée sur les défis en matière de droits fondamentaux en raison de l'augmentation massive de réfugiés et de migrants dans l'Union européenne (UE). Au cours de l'année, plus d'un million de réfugiés et de migrants sont arrivés en Europe par la voie maritime, principalement en Italie et en Grèce. La réponse de la FRA a été de revoir ses priorités et d'intensifier ses activités dans le domaine de l'« Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile ». Un grand nombre de publications, activités et événements dans ce domaine thématique reflète également ce changement de priorités.

Conformément à son mandat et à son objectif qui est d'octroyer une assistance et de formuler des conseils basés sur des données probantes sous la forme d'avis aux institutions de l'UE et aux États membres, la FRA a proposé son expertise à l'occasion de 240 présentations et audiences au niveau de l'UE et des États membres, ainsi que d'événements organisés par d'autres organismes internationaux au cours de l'année. L'agence a elle-même organisé 60 événements réunissant ses principaux partenaires et parties prenantes afin d'examiner les questions des droits fondamentaux dans divers domaines thématiques.

En réponse à des demandes provenant d'institutions et d'États membres de l'UE, la FRA a formulé 122 avis au cours de 2015, la plupart se rapportant à des préoccupations en matière de droits fondamentaux dans le domaine de l'asile et des migrations. L'ensemble des avis de l'agence s'appuient sur les éléments de preuve obtenus au cours de ses recherches. À la demande de la Commission européenne, la FRA a fourni – sur une base hebdomadaire puis mensuelle – un état des lieux des inquiétudes en matière de droits fondamentaux liées aux migrations ressenties dans les États membres de l'UE les plus affectés par le nombre accru des personnes recherchant la protection internationale et l'asile.

La FRA a maintenu ses efforts visant à présenter ses conclusions sous une forme accessible et conviviale. Elle a fourni de façon constante des informations sur les défis en matière de droits fondamentaux et promu des garanties les concernant tout au long de l'année.

L'agence l'a également fait par l'intermédiaire de diverses plateformes de médias sociaux, ce qui lui a permis d'atteindre un large public. En ce qui concerne les publications, la FRA occupait en 2015 la première place, parmi les agences de l'UE, en termes de nombres de commandes auprès d'EU Bookshop. Au total, la FRA a publié les résultats de ses recherches dans 32 rapports et documents, qui ont été bien accueillis et largement exploités par ses parties prenantes. De manière générale, l'agence a diffusé quelque 80 396 publications imprimées auprès des parties prenantes intéressées.

Diverses conclusions de la FRA ont servi de base aux travaux des institutions et des États membres de l'UE, y compris des références figurant dans plusieurs résolutions du Parlement européen et divers documents du Conseil de l'Union européenne. Parmi les principales contributions de l'année 2015 figurent de nombreuses références aux résultats de l'enquête européenne de la FRA sur les violences fondées sur le sexe à l'égard des femmes dans la résolution du Parlement européen sur les « progrès accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union en 2013 » ; celles-ci ont également alimenté une résolution sur la « stratégie de l'Union européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes après 2015 ». Cette dernière résolution faisait également référence aux rapports de la FRA intitulés « Discrimination against and living conditions of Roma women in 11 EU Member States » (Discrimination et conditions de vie des femmes roms dans 11 États membres de l'Union), et « Being Trans in the EU - Comparative analysis of the EU LGBT survey data » (Être transgenre dans l'Union : analyse comparative des données de l'enquête sur les personnes LGBT dans l'UE).

En outre, la FRA a étroitement collaboré avec les services de la Commission européenne – par exemple, en proposant des formations sur la mise en œuvre des évaluations Schengen.

Conformément à son règlement fondateur (règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil), la FRA conduit ses opérations dans le respect des lois et règlements en vigueur, de manière ouverte et transparente et en conformité avec le haut niveau attendu de normes professionnelles et éthiques.

L'agence dispose d'un ensemble de normes de contrôle internes basé sur les bonnes pratiques internationales. Comme le prescrit le règlement financier de l'UE, le directeur a mis en place une structure organisationnelle et des systèmes de contrôle interne adaptés à la mise en œuvre des objectifs de l'agence, conformément aux normes de contrôle internes et en tenant compte des risques associés à l'environnement dans lequel l'agence opère.

La FRA a mesuré l'efficacité de ses principaux systèmes de contrôle interne au cours de l'année considérée et conclu que les normes de contrôle interne sont efficacement mises en œuvre. L'agence examine systématiquement les observations et recommandations formulées par des auditeurs internes, la Cour des comptes européenne et le Parlement européen. Sur cette base, elle prend les mesures appropriées.

En conclusion, la direction obtient l'assurance raisonnable que, de manière générale, des contrôles adéquats sont en place et fonctionnent comme prévu ; que les risques sont surveillés et atténués de façon appropriée ; et que des améliorations et renforcements nécessaires sont en train d'être mis en œuvre. Le directeur, en sa qualité d'ordonnateur, a signé la déclaration d'assurance.





# Introduction

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) est l'une des agences décentralisées de l'Union européenne (UE). Ces agences ont été créées pour fournir des avis d'experts aux institutions et aux États membres de l'UE sur divers sujets. La FRA fournit des conclusions et des avis indépendants et fondés sur des éléments de preuve aux institutions et les États membres de l'UE en matière de droits fondamentaux. L'objectif est de contribuer à garantir le plein respect des droits fondamentaux dans l'ensemble de l'UE. Pour ce faire, les principales activités de la FRA sont les suivantes :

- collecter et analyser des informations et des données ;
- mettre à disposition une assistance et une expertise ;
- communiquer et effectuer un travail de sensibilisation aux droits.

L'agence s'acquitte de ses missions en mettant en œuvre, dans les domaines thématiques de son cadre pluriannuel quinquennal, des activités qui relèvent de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, afin de renforcer la protection des droits fondamentaux dans l'UE à la lumière des changements et des progrès sociétaux, ainsi que des développements scientifiques et technologiques.

La FRA travaille en concertation et en coopération avec ses partenaires. Cela lui permet :

- de définir ses domaines de travail, de sorte que ses recherches combrent des lacunes et répondent à des besoins spécifiques dans le domaine des droits fondamentaux ;
- d'assurer que ses avis et que les résultats de ses recherches atteignent les décideurs aux niveaux appropriés de gouvernance et des institutions de l'UE ;
- de développer des ressources dans les secteurs de la communication, du multimédia et de l'information sur la base de la stratégie-cadre de communication avec les parties prenantes de la FRA (FRA Stakeholder Communication Framework Strategy) en vue de sensibiliser des groupes cibles spécifiques et les citoyens européens en général et leur apporter des éléments de connaissance en matière de droits fondamentaux ;
- de partager ses compétences dans ce domaine, de coordonner la recherche sur différents sujets et de travailler avec ses partenaires afin de communiquer

ses conclusions et avis à l'UE et ses États membres. Ainsi, la FRA peut créer des synergies, exploiter au mieux ses ressources et soutenir d'autres instances en rendant des avis clairs sur la manière de renforcer la protection des droits fondamentaux.

La FRA entretient des liens particulièrement étroits avec :

- la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ;
- d'autres organismes et agences de l'UE ;
- d'autres organisations internationales comme le Conseil de l'Europe, les Nations Unies (ONU) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ; et
- les gouvernements, les organisations de la société civile, les établissements universitaires, les organismes chargés de la promotion de l'égalité et les institutions nationales des droits de l'homme (INDH).

Au 31 décembre 2015, l'agence était composée de la direction et de cinq départements : Administration, Ressources humaines et planification, Égalité des chances et droits des citoyens, Libertés et justice, et Communication et sensibilisation. Des compétences d'ordonnateur ont été déléguées à chaque chef de département. La FRA élabore et met en œuvre ses projets selon une approche interdépartementale intégrée.

## L'année en bref

En 2015, la FRA a été active dans les neuf domaines de travail thématiques suivants, tels que définis dans son cadre pluriannuel, adopté par le Conseil de l'Union européenne sur proposition de la Commission européenne, pour la période 2013-2017 :

- l'immigration et l'intégration des migrants, les visas et les contrôles aux frontières ainsi que l'asile ;
- la société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel ;
- le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ;
- l'intégration des Roms ;

- les discriminations fondées sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ;
- les droits de l'enfant ;
- l'accès à la justice ;
- les victimes de la criminalité ;
- les activités transversales.

## Immigration et intégration des migrants, visas et contrôle aux frontières et asile

Conformément à son principal objectif dans le domaine de l'« immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile » – promouvoir des garanties efficaces des droits fondamentaux – l'agence a fait paraître cinq publications présentant les résultats de ses recherches concernant des défis importants en matière de droits fondamentaux. Ceux-ci incluaient les formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre et les systèmes de tutelle pour les enfants privés de la protection parentale, ainsi que les incidences sur les droits fondamentaux du nombre croissant de réfugiés et de migrants arrivant dans l'UE. La FRA a efficacement contribué à l'élaboration des politiques de l'UE en répondant à la demande de la Commission européenne concernant des mises à jour régulières relatives à la situation sur le terrain dans les États membres de l'UE les plus touchés par l'afflux des réfugiés et des migrants. Une enquête menée auprès de ressortissants de pays tiers à sept points de passage frontaliers a permis de compléter les activités de recherches de la FRA dans le domaine de l'asile et des migrations. Avec des réseaux de partenaires et de parties prenantes de plus en plus importants pour faire face aux défis actuels et à venir, la FRA a également intensifié sa coopération avec d'autres organismes et agences de l'UE en fournissant son savoir-faire et des formations en matière de droits fondamentaux, et en élaborant de nouveaux outils.

## Société de l'information et notamment respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Dans le domaine thématique intitulé « Société de l'information et notamment respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel », les conclusions de la FRA sur la surveillance exercée par les services nationaux de renseignement ont alimenté le travail du Parlement européen, qui a utilisé l'expertise de l'agence dans sa résolution sur la protection des

droits fondamentaux des citoyens dans le présent contexte. Dans le cadre de ce domaine thématique, l'agence a également participé à un groupe de travail d'experts de la Commission européenne.

## Racisme, xénophobie et intolérance associée

L'objectif principal de la FRA, dans le domaine du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, est de servir d'observatoire de ce type de phénomènes ; en conséquence, la FRA a publié sa dixième vue d'ensemble annuelle des données sur l'antisémitisme dans l'UE. De plus, le travail de l'agence a reflété la priorité donnée à la question des victimes de crimes de haine : L'agence a publié en 2015 un rapport sur les personnes handicapées et la protection des victimes de crimes de haine sur un pied d'égalité ; et créé le groupe de travail sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine dans l'UE. L'agence joue un rôle important dans le développement de la formation et d'outils dans ce domaine de travail ; 2015 a vu la première formation en matière d'instruction et de jugement des crimes de haine et des affaires de discrimination destinée aux juges et magistrats.

## Intégration des Roms

La FRA est chargée d'aider les institutions et les États membres de l'UE à atteindre les objectifs fixés par le cadre de l'UE sur l'intégration des Roms. En 2015, l'agence a exprimé son soutien à travers trois activités : favoriser le développement d'un outil en ligne d'établissement de rapports en faveur de mesures d'intégration des Roms, qui incorpore un cadre d'indicateurs convenu ; apporter un soutien aux différents États membres à travers des visites de terrain en vue de l'utilisation de l'outil ; et superviser, grâce à ces visites, la mise en œuvre de son projet intitulé « Local Engagement for Roma Inclusion » (Engagement local en faveur de l'inclusion des Roms). L'objectif général était de mesurer les progrès de l'intégration des Roms dans les États membres de l'UE.

## Discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle

Dans un effort visant à fournir des conseils solides, pratiques et fondés sur des éléments de preuve dans le domaine de la discrimination, le travail de la FRA en 2015 a couvert des aspects liés aux droits fondamentaux

concernant les personnes LGBT et intersexuées, la violence contre les femmes, ainsi que les personnes handicapées et leurs droits tels qu'ils sont inscrits dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Parallèlement, l'agence a jeté les bases des travaux sur le terrain concernant le deuxième cycle de son « Enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU MIDIS II) » ; plusieurs États membres ont commencé les entrevues à la fin 2015.

## Droits de l'enfant

Ayant intégré les droits des enfants dans d'autres domaines de son travail, la FRA a suivi une approche transversale à ce domaine thématique. Les publications de l'agence en 2015 incluent un *Manuel de droit européen en matière des droits de l'enfant* ; des rapports relatifs à une justice adaptée aux enfants et à la violence à l'égard des enfants handicapés ; ainsi que les principales conclusions de sa cartographie des systèmes de protection de l'enfance dans l'UE. L'agence a apporté sa contribution à plusieurs événements au niveau de l'UE et des États membres, en y présentant ses conclusions concernant les droits de l'enfant. Elle a également proposé son expertise à l'occasion d'un séminaire en ligne organisé par le Collège européen de police (CEPOL).

## Accès à la justice

L'objectif principal de la FRA dans le domaine de l'« Accès à la justice » est de contribuer aux efforts de l'UE pour améliorer les mécanismes judiciaires et extrajudiciaires garantissant l'accès à la justice au niveau de l'UE et des États membres. Afin d'atteindre cet objectif, la FRA a lancé un outil en ligne destiné à guider les gens vers des organismes extrajudiciaires compétents traitant des droits fondamentaux dans leurs États membres respectifs. Outre sa participation à un certain nombre d'événements axés sur l'accès à la justice, la FRA a publié un rapport sur la liberté d'entreprise et poursuivi ses recherches dans le domaine de la justice pénale.

## Victimes de la criminalité

Compte tenu de la date de transposition de la directive sur les droits des victimes fixée au 16 novembre 2015, la FRA a publié son rapport intitulé « *Les victimes de la criminalité dans l'UE : l'étendue et la nature de l'aide aux victimes* » en janvier 2015. L'agence a saisi de nombreuses occasions pour présenter ses conclusions lors d'événements destinés à soutenir les États membres dans leur transposition. Conformément à son approche d'intégration des activités dans divers domaines de travail, les activités de la FRA dans le domaine des victimes de la criminalité étaient liées à plusieurs autres domaines, tels que la discrimination, le racisme, les droits de l'enfant, ainsi que les migrations et l'asile, comme l'indiquent les rapports de l'agence publiés en 2015.

## Projets et activités transversales couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel

Les projets transversaux de la FRA couvrent une gamme étendue d'activités, telles que la coopération avec les États membres de l'UE et d'autres institutions de l'Union, les activités de communication et de diffusion ou le suivi et l'évaluation des performances. Afin de trouver de plus grandes synergies en matière de coopération, l'agence a réuni son réseau de parties prenantes nationales et d'entités de la FRA et continué de prendre part à divers autres réseaux, tels que le réseau des agences dans le domaine de la justice et des affaires intérieures ou le groupe de travail sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine dans l'UE. L'agence a également coordonné le réseau des agences de l'UE jusqu'à la fin du mois de février et le groupe de travail des États membres de l'UE sur les indicateurs relatifs à l'intégration des Roms tout au long de l'année 2015.

En ce qui concerne les principales activités et livrables dans tous les domaines, voir la partie I, qui décrit les réalisations de la FRA en 2015 par priorité stratégique et domaine thématique.



# 1

## Réalisations de l'année



Cette partie décrit les réalisations de la FRA au regard de ses priorités et objectifs stratégiques (section 1.1.), ainsi que les objectifs qu'elle a fixés dans les domaines thématiques de son mandat (sections 1.2. à 1.10.). Les priorités et objectifs stratégiques actuels de la FRA sont définis dans le plan stratégique que le Conseil d'administration de la FRA a adopté pour la période 2013-2017. Les domaines thématiques du travail de la FRA sont établis par un cadre pluriannuel de cinq ans, adopté par le Conseil de l'Union européenne sur proposition de la Commission européenne, pour la période 2013-2017.

### 1.1. Résultats obtenus par priorités et objectifs stratégiques

#### 1.1.1. Renforcer la contribution de la FRA aux processus menés à l'échelle de l'UE

##### Objectifs principaux de la FRA:

- renforcer son rôle pour les processus législatifs et politiques au niveau de l'UE;
- répondre aux demandes d'avis et de conseil rapidement et avec compétence;
- renforcer sa coordination avec la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne et leur fournir des conseils fondés sur des éléments de preuve;
- coopérer efficacement avec les autres agences de l'UE et la société civile.

Les principaux défis en matière de droits fondamentaux en 2015 étaient liés à l'augmentation significative du

nombre des réfugiés et des migrants entrant dans l'UE. Plus d'un million de réfugiés et de migrants – contre quelque 200 000 en 2014 – sont arrivés en Europe par la voie maritime, principalement en Grèce et en Italie. De là, beaucoup ont poursuivi leur route, dans un premier temps de façon spontanée et puis d'une façon de plus en plus coordonnée, traversant les Balkans occidentaux, prenant en priorité la direction de l'Autriche, de l'Allemagne et de la Suède, mais aussi d'autres États membres de l'Union. En réponse, l'UE et les États membres ont adopté un grand nombre de politiques et de mesures. En réaction à cette situation, la FRA a redéfini ses priorités, lesquelles sont décrites aux sections 1.1.4 et 1.2.1.

Plus généralement, en ce qui concerne la coopération de l'agence avec le Parlement européen, la FRA a contribué et participé à 19 réunions – y compris des auditions – au Parlement européen. L'agence a pris part à six réunions de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieure (LIBE) du Parlement européen et contribué à son audition publique sur le thème « Antisémitisme, islamophobie et discours de haine en Europe ». La FRA a aussi contribué à deux réunions interparlementaires avec des parlements nationaux sur la surveillance et sur l'approche spécifique (hotspots) face aux flux migratoires. De plus, la FRA a collaboré avec la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL) du Parlement européen, devant laquelle elle a présenté son rapport sur les formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre dans l'UE, et avec la commission des pétitions (PETI), à laquelle elle a soumis son travail sur les droits des personnes handicapées. La FRA a contribué encore à diverses réunions intergroupes du Parlement européen, à savoir les intergroupes LGBTI et handicap. Elle a également organisé de nombreuses réunions bilatérales avec des membres du Parlement afin de présenter ses travaux dans le domaine de l'asile, de la migration et des frontières ;

de la non-discrimination ; des droits de l'enfant ; et de la sensibilisation.

Des avis et conclusions de la FRA ont été cités dans diverses résolutions du Parlement européen et dans des questions à la Commission européenne et au Conseil de l'UE.

- En mai 2015, le Parlement européen a voté une résolution sur la liste de questions adoptée par le Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies à l'égard du rapport initial de l'Union européenne. Par cette résolution, le Parlement européen invite la Commission européenne à consulter toutes les institutions et agences pertinentes, y compris la FRA.
- En mars 2015, le Parlement européen a adopté une résolution sur les « progrès accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union en 2013 », qui s'appuie sur les résultats de l'enquête menée par la FRA à l'échelle européenne sur la violence à caractère sexiste à l'égard des femmes. Au cours de l'année, plusieurs membres du Parlement européen ont utilisé les données de l'enquête de la FRA sur la violence contre les femmes comme une base factuelle de leurs questions parlementaires écrites et orales et durant les débats parlementaires.
- En juin 2015, le Parlement européen a adopté une résolution sur la « stratégie de l'Union européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes après 2015 ». Il a notamment été fait référence à l'enquête de la FRA concernant la violence à l'égard des femmes, aux rapports intitulés « Discrimination against and living conditions of Roma women in 11 EU Member States » (Discrimination et conditions de vie des femmes roms dans 11 États membres de l'Union) et « Being Trans in the EU - Comparative analysis of the EU LGBT survey data » (Être transgenre dans l'Union : Analyse comparative des données de l'enquête sur les personnes LGBT dans l'UE).
- En octobre 2015, dans sa résolution sur le suivi de la résolution du 12 mars 2014 sur la surveillance électronique de masse des citoyens de l'Union européenne, le Parlement européen a confirmé son intention de tenir compte des résultats de l'étude approfondie de la FRA concernant la protection des droits fondamentaux dans le contexte de la surveillance.

L'agence a également contribué, par des éléments probants et son expertise, à d'autres discussions et résolutions en cours d'élaboration. L'une des plus importantes – dans le contexte actuel de la migration – concerne la proposition de résolution du Parlement européen sur la situation en Méditerranée et la nécessité d'une approche globale de la migration.

En ce qui concerne sa coopération avec le Conseil de l'Union européenne, la FRA a participé à 17 réunions préparatoires de groupes et comités du Conseil. L'agence a participé à cinq réunions du groupe de travail du Conseil « Droits fondamentaux, droits des citoyens et libre circulation des personnes » (FREMP), en présentant certains thèmes de son rapport annuel : les droits de l'enfance, le racisme, l'outil Clarity de la FRA, les droits des personnes intersexuées et la liberté d'entreprise. De plus, la FRA a travaillé avec le comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (sur la sécurité intérieure, les formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre) ; le groupe « Législation en ligne » (sur l'outil Clarity de la FRA) ; le comité stratégique sur l'immigration, les frontières et l'asile (sur la liste de l'UE des pays d'origine sûrs) ; le groupe « Frontières extérieures » (sur les frontières intelligentes) ; et le groupe « Terrorisme » (sur l'islamophobie). En juin 2015, la FRA a organisé un événement pour le lancement du rapport sur les formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre conjointement avec le Secrétariat général du Conseil et la Présidence lettone du Conseil de l'UE.

Divers documents du Conseil mentionnent le travail de la FRA, tels que le document de réflexion du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) sur la dimension extérieure des droits des enfants ; un document de réflexion sur le 9<sup>e</sup> Forum européen pour les droits de l'enfant ; un document de réflexion sur l'état des lieux concernant la lutte contre le racisme ; et les conclusions du Conseil sur l'application de la Charte des droits fondamentaux en 2014.

### Contribuer à des processus au niveau de l'UE

La FRA a présenté son rapport annuel 2014 sur les défis et réussites en matière de droits fondamentaux au groupe de travail sur les droits fondamentaux, les droits des citoyens et la libre circulation des personnes (FREMP) du Conseil en mai 2015 et à la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen en juin 2015. Les principales conclusions ont été reprises dans les conclusions du Conseil « Justice et affaires intérieures » sur l'application de la Charte des droits fondamentaux en 2014.

La résolution du Parlement européen de 2015 sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne (2013-2014) fait largement référence au travail de la FRA (par exemple sur la violence à l'égard des femmes, la migration, la sécurité intérieure, les droits des personnes LGBT et le soutien aux victimes). La plate-forme des droits fondamentaux de la FRA a également contribué en fournissant des informations au rapporteur.



La FRA a maintenu d'étroites relations de travail avec les services de la Commission européenne dans l'ensemble de ses domaines thématiques. Les principaux thèmes concernent la coopération dans le contexte du colloque annuel sur les droits fondamentaux, l'élaboration d'un modèle de collecte des données sur l'intégration des Roms, et la coopération sur deux manuels pour les États membres – sur les retours et sur EURO-SUR. Plusieurs autres exemples sont énumérés dans les domaines thématiques pertinents.

La Commission européenne a demandé l'avis de la FRA sur un éventuel instrument juridique, élaboré par la direction générale de la justice et des consommateurs (DG JUST), afin de compléter l'actuel système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS) en ce qui concerne l'échange d'informations sur les ressortissants de pays tiers ayant fait l'objet de condamnations dans l'UE.

À la suite de la présentation par la Commission européenne de l'agenda européen en matière de migration en mai 2015, la FRA a pris part à des réunions régulières entre la Commission et les agences compétentes dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI) concernant la mise en œuvre d'actions pour lutter contre le trafic de migrants et pour contraindre au retour les migrants en situation irrégulière. Faisant suite à une demande de la Commission, la FRA a établi des mises à jour hebdomadaires de la situation sur le terrain dans les huit États membres les plus touchés par l'augmentation significative des réfugiés et migrants nouvellement arrivés.

Des données de la FRA provenant du premier cycle de son [enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination](#) (EU-MIDIS I) et de son enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des personnes juives ont été reprises dans une question orale à la Commission concernant son premier colloque annuel sur les droits fondamentaux. De plus, les discussions du Parlement européen sur la migration et les réfugiés, ainsi que dans le contexte d'une question orale sur l'acquis de facilitation (la législation de l'UE contre le trafic d'êtres humains), se sont appuyées sur les conclusions et avis de la FRA dans le domaine de la migration illégale et des formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre.

En 2015, le nouveau système d'évaluation de la mise en œuvre par les États membres de l'UE de l'acquis de Schengen est devenu opérationnel. La FRA a appuyé la Commission européenne par des formations, l'échange d'informations et des conseils d'experts au cours de missions d'évaluation sur place.

En outre, la Commission européenne a largement utilisé des éléments de preuve de la FRA dans son rapport sur la mise en œuvre du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms 2015.

La Commission a aussi largement exploité les résultats de l'enquête à l'échelle de l'Union européenne de la FRA sur la violence contre les femmes pour façonner des politiques dans ce domaine, y compris des documents tels que :

- « Strategic Engagement for Gender Equality 2016-2019 » (la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes) ;
- « Report on equality between women and men 2014 » (le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes 2014) ;
- la feuille de route sur une possible « adhésion de l'Union à la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (la convention d'Istanbul) ».

L'appel à propositions de la Commission visant à soutenir des projets transnationaux pour lutter contre le harcèlement sexuel et la violence sexuelle à l'encontre des femmes et des filles incluait les résultats de l'enquête de la FRA comme élément de preuve à l'appui de cette mesure.

La FRA a également coopéré avec le Comité économique et social européen en contribuant au projet intitulé « Une meilleure intégration des Roms à travers des initiatives de la société civile ». Le rapport final contient des références au groupe de travail sur les Roms et à son cadre de suivi.

Par ailleurs, la FRA a intensifié sa participation en coordonnant les actions conjointes du réseau des agences Justice et affaires intérieures de l'UE en prévision de la présidence du réseau par l'agence en 2016. Les discussions ont porté sur la coopération en matière d'apprentissage en ligne, la formation, les synergies dans les domaines des TIC, la cybersécurité et la poursuite des activités, la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, la dimension extérieure de la coopération avec des pays tiers, la communication extérieure du réseau, et enfin le rôle des agences dans la mise en œuvre de l'Agenda européen en matière de migration et de sécurité. Lors de la réunion des chefs d'agences de novembre, la FRA a présenté le projet de priorités pour 2016, qui inclut :

- le renforcement de la coopération dans le domaine de la migration, de l'asile et de la gestion des frontières ;
- l'accentuation de l'importance des droits fondamentaux dans les politiques et initiatives en matière de liberté, de sécurité et de justice.

La FRA a poursuivi la mise en œuvre de ses accords de coopération avec l'EASO et Frontex, en jouant un rôle actif au sein des forums consultatifs respectifs et en présidant le groupe de travail sur les retours forcés du Forum consultatif Frontex. La FRA a également pris part à diverses initiatives de l'EASO et de Frontex en matière de formation et de création d'outils pour les États membres de l'UE.

En 2015, la FRA a renforcé sa coopération avec l'eu-LISA – l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle. Dans un délai très court, la FRA a effectué un sondage auprès de ressortissants de pays tiers à sept points de passage frontaliers afin de recueillir leurs expériences et leurs attitudes en ce qui concerne le relevé de leurs données biométriques aux fins du contrôle aux frontières, contribuant ainsi au projet pilote sur les frontières intelligentes de l'eu-LISA. La FRA a interrogé plus de 1 000 personnes à certains points de passage frontaliers. Les résultats de la recherche ont été annexés à un rapport d'eu-LISA et présentés au Conseil de l'UE.

En juin 2015, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) a publié la deuxième édition de son Indice d'égalité de genre, après y avoir incorporé des données provenant de l'enquête à l'échelle de l'Union européenne de la FRA sur la violence contre les femmes. L'EIGE a également utilisé les résultats de l'enquête de la FRA dans son rapport intitulé « An analysis of the Victims' Rights Directive from a gender perspective » (Une analyse de la directive sur le droit des victimes dans une perspective de genre).

Le travail de la FRA visant à faciliter une approche plus concertée du suivi des droits de l'homme s'est poursuivi en 2015 avec la fourniture des conclusions de la FRA relatives aux États membres de l'UE qui font l'objet d'un contrôle dans le cadre de l'examen périodique universel (EPU) des Nations Unies. À la demande du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), un document pilote, semblable à l'EPU, a été présenté à l'organe conventionnel de l'ONU chargé du suivi de la Convention internationale sur l'élimination de la discrimination raciale. La FRA a également contribué aux dialogues sur les droits de l'homme – coordonnés par le SEAE – avec la Biélorussie et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), en partageant ses compétences spécialisées et les résultats de ses recherches. En tant que membre du Cadre de l'UE destiné à promouvoir, à protéger et à contrôler la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), la FRA a aussi participé à l'examen de la mise en œuvre par l'UE de la CRPD par le Comité CDPH. La FRA a repris, à titre provisoire, la présidence et le secrétariat du cadre au moins jusqu'en juin 2016.

## 1.1.2. Renforcer la contribution de la FRA aux processus menés à l'échelle nationale

### Objectifs principaux de la FRA:

Accroître sa coopération avec:

- les parties prenantes nationales afin de contribuer à des processus politiques en matière de droits fondamentaux à l'échelle nationale;
- les agents nationaux de liaison et d'autres parties prenantes nationales clés afin de placer les avis de la FRA fondés sur des éléments de preuve au centre de l'élaboration des politiques en matière de droits fondamentaux et de leur application à l'échelle nationale.

### Renforcement du réseau des parties prenantes nationales

À titre d'initiative ponctuelle, la FRA a réuni à Vienne 120 représentants de ses réseaux de parties prenantes nationales et des entités de la FRA. La réunion a permis d'identifier des possibilités de coopération entre la FRA et ses réseaux nationaux, ainsi qu'entre les groupes de parties prenantes nationales eux-mêmes. En outre, les participants ont eu l'opportunité d'échanger de bonnes pratiques de coopération pour contribuer positivement à la situation des droits fondamentaux au niveau national. À cette occasion, la FRA a proposé l'élaboration d'outils et de pratiques utiles en 2016 visant à contribuer aux travaux de ses parties prenantes.

Un nombre croissant de parties prenantes nationales de la FRA ont commencé à organiser des événements dans leurs propres pays afin de discuter des droits fondamentaux en général et des résultats de recherche de la FRA en particulier. Par exemple, le rapport annuel de la FRA et le rapport sur les formes graves d'exploitation au travail dans l'UE ont été présentés lors de conférences et séminaires nationaux en Irlande, en Italie et au Portugal, réunissant des membres du conseil d'administration et du comité scientifique de la FRA, les agents de liaison nationaux (ALN), les représentants des autorités nationales et des organismes nationaux des droits de l'homme, de Franet (le réseau de recherche pluridisciplinaire de l'agence) et de la société civile.

La FRA a également contribué à des formes de coopération interparlementaire en Europe, qui permettent d'atteindre de nombreux parlements de l'UE. Par exemple, la FRA a présenté son projet en cours sur la surveillance à un large public lors de la conférence interparlementaire consacrée au contrôle des services de renseignement dans l'UE, qui était organisée par le Parlement européen.



## Développement de la coopération avec les parlements nationaux

Les parlements nationaux manifestent un intérêt croissant pour le type de soutien que la FRA pourrait fournir au niveau national. Cette évolution résulte en partie de la désignation des points focaux parlementaires nationaux (PFPN) de la FRA que cette dernière a encouragée en 2014. Une première réunion des PFPN a eu lieu en février 2015. Avec l'aide de ces points focaux, la FRA a été invitée à présenter son travail et ses rapports aux parlements estonien et polonais, tandis que des délégations parlementaires d'Italie et de Finlande ont effectué des visites d'étude auprès de la FRA. En termes de recherche spécifique de la FRA, l'agence a été invitée à présenter les résultats de son enquête à l'échelle de l'UE concernant la violence envers les femmes au Parlement allemand et au Comité sur la famille, les personnes âgées, la condition féminine et la jeunesse en février 2015. En outre, le secrétaire d'État parlementaire auprès du ministère fédéral allemand de la justice et de la protection des consommateurs a rendu visite à la FRA en février.

Dans le domaine de l'asile et de la migration, la FRA a continué de participer à plusieurs réunions des comités de contact, au cours desquelles la Commission européenne discute de la mise en œuvre du droit de l'UE avec les États membres. La FRA a fourni son expertise en matière de droits fondamentaux lors de plusieurs de ces réunions sur des questions telles que l'asile, les retours, les politiques contre le trafic des migrants et les politiques pour sanctionner les employeurs qui emploient des migrants en situation irrégulière. Ces réunions offrent une opportunité unique à la FRA étant donné que les 28 États membres de l'UE y assistent.

Dans le cadre de son projet « Inclusion sociale et participation des migrants à la société », la FRA a collecté des données sur la situation dans les 28 États membres de l'UE en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques d'intégration, d'inclusion sociale et de cohésion sociale pour les migrants et leurs descendants. Les données permettent de fournir une présentation complète des diverses approches parmi les États membres dans chaque domaine d'action spécifique. Les données collectées (tant qualitatives que quantitatives) seront diffusées auprès du public début 2016 grâce au nouvel outil de visualisation des données (MDX) de la FRA et un certain nombre de documents Focus thématiques de la FRA seront largement diffusés via les médias sociaux et la coopération des parties prenantes.

La FRA a continué de fournir des contributions intéressantes aux gouvernements nationaux. Par exemple, la FRA a coorganisé avec son agent de liaison national un événement en Estonie à l'occasion duquel elle

a présenté son rapport sur les enfants et la justice. Cela a eu une incidence sur les efforts que le gouvernement a déployés en révisant la loi nationale estonienne liée à la protection de l'enfant afin de la mettre en conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant. Les résultats de l'enquête de la FRA concernant la violence envers les femmes ont également été présentés lors d'une conférence régionale à Prague en mai 2015 et lors de séminaires nationaux en Espagne en juin 2015 et en Estonie en octobre 2015.

En outre, la FRA a offert son expertise aux États membres dans le cadre de l'« assistance technique ». Les activités à cet égard comprenaient notamment :

- le soutien et l'expertise en ce qui concerne la transposition de la directive relative aux droits des victimes, qui devait être mise en œuvre pour le 16 novembre 2015 – y compris un événement organisé conjointement avec la Commission européenne, à la FRA, avec huit représentants de huit États membres de l'UE ; la discussion portait également sur la justice des mineurs ou les législations de protection de l'enfance ;
- des formations (par exemple pour les points de contact nationaux sur les Roms concernant la mise en œuvre de l'outil de collecte des données et le suivi des progrès pour l'intégration des Roms ; pour le système judiciaire sur les crimes de haine), ainsi que l'examen des formations ;
- le soutien méthodologique pour l'élaboration de projets ;
- la contribution durant les ateliers.

La FRA a organisé deux ateliers thématiques – sur la « Violence envers les enfants handicapés » et sur les « Formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre » – avec des organisations de la société civile pertinentes de la Plateforme des droits fondamentaux (FRP). Ces ateliers thématiques ont permis de mettre au point la communication et la diffusion des messages clés de ces rapports auprès des publics pertinents aux niveaux de l'Union et des États membres. L'implication d'experts de la société civile à un stade précoce dans des recherches de la FRA a été bénéfique pour affiner le champ d'application des rapports et accroître leur impact au niveau national.

Par ailleurs, la FRA, conjointement avec le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet), a invité les responsables de la communication des institutions respectives ainsi que leurs organisations membres, en mai, à se pencher davantage sur les moyens de coopérer dans leurs travaux de communication.

En guise de suivi de la réunion annuelle des médiateurs pour enfants en septembre, au cours de laquelle la FRA a présenté son travail sur la question, le Réseau européen des médiateurs des enfants a informé la FRA de la mise en place du groupe de travail « Children on the Move ». La FRA contribuera aux travaux de cette task force.

D'autres versions linguistiques des manuels sur le droit européen publiés par la FRA et la Cour européenne des droits de l'homme ont été publiées. Le manuel sur la protection des données et le manuel sur l'asile, les frontières et l'immigration sont devenus disponibles dans toutes les langues de l'UE à l'exception du gaélique et du maltais. Le manuel sur l'asile, les frontières et l'immigration a été présenté lors d'événements spéciaux en Bulgarie, en Lettonie et au Portugal. Les chiffres du téléchargement et le nombre de versions papier indiquent une large utilisation par les praticiens de toute l'Europe.

En 2005, la FRA a assisté plusieurs États membres dans leurs efforts pour mettre en œuvre des cadres solides pour le suivi des progrès dans l'intégration des Roms. Depuis 2015, l'attention du groupe de travail sur les indicateurs d'intégration des Roms s'est de plus en plus concentrée sur un soutien ciblé pour les États membres qui rencontrent des problèmes spécifiques en ce qui concerne le suivi des progrès concernant l'intégration des Roms. Une assistance technique adaptée a été fournie à plusieurs points de contact nationaux sur les Roms, à la fois collectivement par l'intermédiaire du groupe de travail sur les Roms et bilatéralement.

Un domaine particulier de soutien en 2015 a été la préparation à la Présidence slovaque du Conseil. La FRA a épaulé l'équipe préparatoire de la Présidence slovaque en définissant les thèmes à couvrir, pendant la présidence, dans le domaine de l'inclusion des Roms.

### 1.1.3. Dégager des tendances au fil du temps et mesurer les progrès accomplis dans les États membres de l'UE

#### Objectifs principaux de la FRA:

- dégager des tendances au fil du temps et suivre les progrès réalisés dans l'UE en ce qui concerne des domaines clés;
- définir des méthodes d'identification des tendances;
- diffuser régulièrement une analyse fondée sur ces tendances.

Le « Rapport sur les droits fondamentaux 2016 » (*Fundamental Rights Report 2016*) vise à identifier de nouvelles pratiques prometteuses au niveau national et à évaluer les pratiques déjà existantes ; il continue à faire référence aux données nationales, y compris à la jurisprudence nationale faisant référence à la Charte des droits fondamentaux de l'UE, ainsi qu'aux évolutions relatives aux obligations internationales en matière des droits de l'homme. Dans la mesure du possible, le rapport sur les droits fondamentaux dégage des tendances en recourant de plus en plus aux indicateurs des droits fondamentaux sur la base d'une matrice « structure-processus-résultat ». Par exemple, le chapitre sur l'asile fournit régulièrement un aperçu de la mise en œuvre des systèmes de suivi des retours forcés par les États membres – une exigence établie dans le droit de l'UE pour prévenir les mauvais traitements pendant le retour des migrants en situation irrégulière, qui n'est que lentement mise en œuvre.

#### Identification des tendances dans l'UE

En décembre 2015, la FRA a publié un rapport « Protection contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et les caractéristiques sexuelles dans l'UE », une analyse juridique comparative établissant les tendances dans la législation et la jurisprudence et sa mise en œuvre dans l'UE.

La FRA a également collaboré avec le contractant du second cycle de l'enquête sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS II) afin de finaliser le questionnaire de l'enquête et d'autres documents de travail sur le terrain dans toutes les langues de l'enquête et afin d'élaborer des méthodologies d'échantillonnage. Cette enquête intègre le deuxième cycle de l'enquête de la FRA sur les Roms, mise en œuvre pour la première fois en 2011, et permettra une comparaison entre les enquêtes. La FRA a également contrôlé certaines sessions de formation des enquêteurs afin de s'assurer que les sous-traitants au niveau national suivent le programme de formation convenu, et a contrôlé le travail des enquêteurs dans certains sites de l'UE. Des commentaires ont été recueillis et communiqués à des équipes d'enquêteurs de tous les États membres afin d'atteindre un niveau élevé de standardisation des approches en matière de collecte de données. En septembre 2015, le premier État membre a commencé les entretiens. L'achèvement des entretiens est prévu pour le deuxième trimestre de 2016.

En avril 2015, la FRA a publié un appel d'offres « Première phase d'essai et d'évaluation de la faisabilité pour l'enquête de la FRA sur les droits fondamentaux ». En juillet 2015, la FRA a signé un contrat avec TNS Opinion, qui prévoit la cartographie de bases d'échantillonnage pour des enquêtes dans tous les États membres, l'élaboration de scénarios de conception d'enquêtes et d'entretiens et de tests cognitifs préalables dans six États membres. Les informations tirées de cette étude permettront à la FRA d'élaborer l'enquête à grande échelle relative aux droits fondamentaux. Parallèlement, la FRA a poursuivi le développement interne du contenu de l'enquête. À cette fin, la FRA a cartographié des pratiques dans les enquêtes sociales européennes afin de mesurer les droits fondamentaux et a mené des consultations internes pour établir les besoins en données dans différents domaines thématiques. L'enquête finale (qui devrait être effectuée pour la première fois en 2017-2018 et reproduite tous les 5+ ans) contribuera à la mesure de l'évolution des tendances en matière de droits fondamentaux.

### Diffusion de l'analyse des tendances

La FRA a continué de présenter les résultats et les méthodes de collecte de données utilisées lors de ses enquêtes précédentes. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont invité la FRA à contribuer à une réunion d'experts concernant la mesure de l'inclusion des personnes LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles et intersexuées) et l'élaboration d'un indice connexe, basé sur l'expérience de la FRA résultant d'une enquête européenne sur les personnes LGBT. Les résultats de l'enquête concernant la violence envers les femmes et sa méthodologie ont été présentés à l'occasion de différentes manifestations nationales et dans différents contextes internationaux, y compris lors d'événements liés à des campagnes de sensibilisation et à la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

La méthodologie de l'enquête de la FRA concernant la violence envers les femmes a également intéressé l'OSCE, qui reproduira ladite enquête dans dix pays non membres de l'UE.

L'aperçu annuel des données sur l'antisémitisme dans l'UE a présenté pour la première fois des lignes de tendance concernant les variations dans la criminalité enregistrée.

## 1.1.4. Élaborer des réponses rapides et ciblées dans les cas d'urgence en ce qui concerne les droits fondamentaux

### Objectifs principaux de la FRA:

- fournir des analyses de données et des conseils solides sur les situations d'urgence du point de vue des droits fondamentaux;
- développer la flexibilité nécessaire pour réagir dans les situations d'urgence pour les droits fondamentaux;
- répondre aux situations d'urgence promptement et de façon appropriée;
- jouer un rôle complémentaire par rapport à d'autres organisations internationales.

### Intensification des travaux dans le domaine de l'asile, de la migration et des frontières

En réponse à une augmentation significative de l'arrivée des réfugiés et des migrants dans l'UE, la FRA a intensifié ses travaux et ses publications dans le domaine de l'asile, de la migration et des frontières. Depuis la publication, en mai 2015, de l'agenda européen en matière de migration de la Commission européenne, la FRA a réajusté ses activités en vue d'apporter sa contribution pour les défis à court terme en matière de droits fondamentaux qui apparaissent sur le terrain (par exemple, le risque de recours à la force pour le relevé obligatoire des empreintes digitales d'Eurodac), ainsi que d'apporter son expertise en matière de droits fondamentaux aux discussions politiques en cours ayant un impact à plus long terme, telles que les discussions concernant les « frontières intelligentes » - une initiative de la Commission européenne pour gérer les frontières extérieures de l'UE de manière plus efficace et plus moderne en ayant recours à des technologies nouvelles et innovantes.

La Commission a adopté des plans d'action en complément de l'Agenda en matière de migration : le Plan d'action en matière de retour et le Plan d'action contre le trafic des migrants. La FRA participe également à des réunions régulières de mise en œuvre entre la Commission et les agences JAI concernées. Outre les points d'action de la FRA dans le plan de lutte contre le trafic (cartographie des besoins de formation), la FRA soutient la mise en œuvre des plans d'actions avec son expertise en matière de droits fondamentaux.

Dans le cadre du Plan d'action de l'UE en matière de retour de septembre 2015, la Commission européenne a lancé un « manuel sur le retour » pour harmoniser les pratiques des autorités nationales dans la mise en œuvre de la directive « retour ». Le manuel intègre entièrement les lignes directrices 2012 de la FRA concernant l'arrestation des migrants en situation irrégulière. En outre, il est fait référence au « Manuel sur le droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration » de 2014, élaboré conjointement par la FRA et la Cour européenne des droits de l'homme.

La Commission a invité la FRA à contribuer à l'évaluation de l'impact en matière de droits fondamentaux des changements envisagés pour l'acquis de facilitation de l'UE – la législation de l'UE contre le trafic d'êtres humains. Sur la base des conclusions résultant de ses recherches sur la situation des migrants en situation irrégulière, du document sur la pénalisation de la migration et du rapport sur la situation aux frontières maritimes méridionales de l'Europe, la FRA a formulé un certain nombre de suggestions pour éviter la pénalisation de ceux qui agissent pour des motifs humanitaires.

### Offre d'expertise concernant des urgences en matière de droits fondamentaux

À la demande de la Commission européenne, de fin septembre à novembre 2015, la FRA a compilé des mises à jour hebdomadaires de la situation sur le terrain dans les huit États membres qui ont été les plus affectés par l'augmentation significative des nouvelles arrivées de réfugiés et de migrants. À la suite des premières compilations, la Commission a adressé à la FRA une demande formelle pour qu'elle poursuive l'exercice sur une base mensuelle. La Commission a également émis des commentaires sur la valeur ajoutée de la compilation, soulignant l'utilité des informations fournies pour, notamment, suivre la mise en œuvre de l'acquis de l'UE et l'Agenda en matière de migration sous l'angle des droits fondamentaux. Les compilations ont été rendues publiques à la fin de 2015 et sont largement utilisées parmi les services de la Commission et les agences de l'UE concernées.

Les aperçus réguliers couvrent les défis et évolutions en matière de droits fondamentaux au cours de l'enregistrement initial, de l'accueil des demandeurs d'asile jusqu'à la détention et au retour. Les mises à jour se concentrent en particulier sur la situation des personnes vulnérables et des enfants. Elles reflètent également les changements législatifs et stratégiques et signalent les incidents racistes, tels que les manifestations, les discours haineux en ligne ou les crimes de haine.

Les attentats qui ont eu lieu en France, en janvier 2015, ont eu un impact énorme dans l'UE et au-delà. Tout de suite après les événements de Paris, la FRA a collecté des réponses en Europe, en se concentrant sur les organisations communautaires juives et musulmanes, les dirigeants politiques, la société civile et les médias. La FRA a publié un document sur cette question en février 2015.

### 1.1.5. Améliorer l'impact de la FRA en matière de communication et de sensibilisation

#### Objectifs principaux de la FRA:

- améliorer l'impact de ses activités de communication et de sensibilisation;
- améliorer son impact sur les processus décisionnels;
- utiliser efficacement les « multiplicateurs », notamment pour mieux atteindre les acteurs nationaux.

#### Faire connaître les travaux de la FRA à un public plus large

La publication et la diffusion ciblée des rapports de la FRA contribue de façon décisive à sensibiliser les parties prenantes et le grand public, y compris les enfants (grâce à du matériel adapté) à d'importants sujets de préoccupation relatifs aux droits fondamentaux.

La FRA occupe, parmi l'ensemble des agences de l'UE, la première place en ce qui concerne le nombre de commandes de publications auprès d'EU Bookshop, avec 5 202 commandes en 2015.

Le nombre de téléchargements à partir du site web de la FRA est resté élevé en 2015. Des publications de la FRA ont été téléchargées 95 406 fois à partir de son site. Parmi les principales figure le « Manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration », avec 16 973 téléchargements en 2015. De plus, le « Manuel de droit européen en matière de protection des données » de la FRA et du Conseil de l'Europe a enregistré un chiffre impressionnant de 64 597 téléchargements supplémentaires depuis le site web du Conseil de l'Europe, y compris les versions rédigées dans des langues de pays hors UE, et 13 992 téléchargements supplémentaires depuis le site web de la FRA.

La FRA a poursuivi ses efforts de communication de son travail auprès des parties prenantes en étant plus accessible, conviviale et rapide dans ses modalités. En

plus de ses rapports habituels, l'agence a développé plusieurs outils et produits innovants :

- les « FRA Focus » constituent un nouveau type de documents qui peuvent être rapidement produits. Ils communiquent les résultats des recherches de la FRA d'une manière concise et ciblée ;
- les infographies de la FRA sur différents thèmes peuvent être facilement partagées sur les médias sociaux ;
- la poursuite du développement de visualisations de données interactives et de bases de connaissances innovante telles que Charterpedia, la base de données sur la jurisprudence et l'outil CLARITY ;
- le site web multilingue de la FRA (en anglais, en français et en allemand) et les informations de base sur l'agence dans les 21 autres langues officielles de l'UE ;
- une présence forte et dynamique sur les médias sociaux, en particulier sur Facebook (plus de 35 000 fans, dont 9 888 de plus en 2015) et Twitter (plus de 20 000 abonnés, dont 9 627 en 2015). L'agence est également présente sur YouTube, LinkedIn et Instagram, ce qui en fait l'une des premières agences de l'UE actives sur les médias sociaux.

La FRA a produit 11 vidéos en 2015. Elles couvrent les domaines thématiques « Discrimination », « Immigration », « Accès à la justice », « Questions transversales » ainsi que « Droits de l'enfant », et comprennent quatre vidéos animées qui expliquent les droits des enfants sous une forme qui leur est adaptée. Toutes les vidéos de la FRA ont au total été visionnées 19 516 fois en 2015.

Dans le contexte des évolutions politiques en cours en matière d'asile, les publications de la FRA dans le domaine de l'asile, de la migration et des frontières ont continué d'être activement diffusées auprès des parties prenantes, tant au niveau de l'UE qu'au niveau national. La FRA a contribué aux débats actuels sur les droits fondamentaux au moyen de documents «Focus» spécifiques portant sur:

- la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ;
- La situation des droits fondamentaux des personnes intersexuées ;
- les alternatives à la détention pour les demandeurs d'asile ;
- les implications en termes de droits fondamentaux de l'obligation de fournir des empreintes digitales pour Eurodac.

En automne, la FRA a réalisé un questionnaire en ligne sur l'utilisation des documents « Focus » et des suggestions d'améliorations. Les résultats de la procédure d'évaluation seront communiqués au début de 2016 (pour les premiers résultats, voir l'annexe 1: « Statistiques des activités principales », dernier objectif).

Afin de contribuer à améliorer la mise en œuvre de la politique et de la législation sur les droits fondamentaux, la FRA a revu et intensifié ses efforts de sensibilisation actuels en élaborant une stratégie pour 2015-2017. La stratégie établit des priorités thématiques, des publics cibles ainsi que des mécanismes de réalisation et de contrôle des activités de sensibilisation dans le cadre du programme de travail 2015-2017.

### 1.1.6. Planifier l'activité de la FRA et évaluer son impact

#### Objectifs principaux de la FRA:

- établir des priorités et évaluer l'impact de ses travaux;
- planifier des activités d'évaluation dès les premières phases d'un projet;
- appliquer le nouveau cadre de mesure des résultats à tous les projets;
- partager les bonnes pratiques dans toutes les activités de la FRA.

S'efforçant d'améliorer le rendement, la responsabilisation et la politique d'apprentissage de la FRA, son service de planification gère les activités de planification à travers la conception et la mise en œuvre de processus stratégiques et opérationnels, conformément à l'évolution des politiques de l'UE et aux besoins des parties prenantes. Afin d'assurer le bon déroulement de ses opérations, de la planification à la mise en œuvre d'activités, jusqu'à leur suivi, examen et évaluation, ainsi qu'en vue de garantir la transparence de ses travaux, la FRA utilise un certain nombre d'instruments. Le processus d'évaluation de la planification des projets de la FRA (FRAPPE) a lieu au début d'un projet et inclut l'élaboration d'indicateurs concrets afin d'évaluer ses futurs résultats en termes de réalisations et d'impact éventuel. MATRIX est le principal outil de gestion de projets utilisé par l'agence avec succès depuis plusieurs années; il permet, grâce à la mise en place de jalons significatifs, de planifier, d'enregistrer et de contrôler les activités de recherche, de production, de communication et celles dans lesquelles les parties prenantes sont impliquées. Les améliorations apportées à cet outil en 2015 permettront à la FRA d'améliorer ses activités de planification, de surveillance et d'établissement de rapports.



Les indicateurs de performance sont au cœur des activités de planification, de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports de la FRA. Les indicateurs fixés dans le cadre de mesure des performances (CMP) sont utilisés pour mesurer les performances de l'agence. Ce cadre contient des indicateurs au niveau des projets, qui décrivent le résultat prévu de chaque intervention, et des indicateurs à court terme, à long terme et d'impact visé, dont la plupart ne peuvent être mesurés qu'après l'achèvement des activités d'un projet. Le cadre est lié à la fois au plan stratégique et aux programmes de travail annuels. Il est organisé de manière à soutenir l'analyse des performances à différents niveaux de l'agence: au niveau d'un projet, d'une activité, d'un domaine thématique et au niveau stratégique.

Les activités et projets entrepris par la FRA sont conçus conformément à un plan stratégique quinquennal et aux programmes de travail annuels élaborés deux ans à l'avance, en tenant compte des principaux indicateurs de performance et des informations obtenues grâce à la consultation des parties prenantes. De plus, les demandes à court terme sont traitées grâce à un outil de planification de la mise en œuvre des activités des projets. La FRA a en outre rédigé le « document de programmation » pour 2017-2019 – un nouvel instrument d'établissement de comptes rendus rationalisé pour toutes les agences de l'UE qui comprend le programme de travail annuel et la planification pluriannuelle aux niveaux stratégique et thématique.

Un groupe de travail du conseil d'administration intitulé STRATÉGIE a été créé dans le but d'examiner et d'améliorer les objectifs du plan stratégique. Un examen à mi-parcours du plan stratégique a été élaboré sur la base des rapports d'inventaire.

### Bilan des performances de la FRA

Afin de garantir la réalisation de ses objectifs stratégiques et thématiques pluriannuels, l'agence a élaboré des rapports d'inventaire pour chaque priorité stratégique et domaine thématique. Les rapports d'inventaire pour la réunion du conseil d'administration (en mai) et la retraite effectuée par le conseil d'administration (en septembre) ont donné un aperçu des principales réalisations et une analyse d'impact préliminaire. L'analyse d'impact préliminaire a fourni des informations relatives aux indicateurs de performance de la FRA, aux résultats obtenus, aux messages clés d'évaluations ex post de projets (menées par un contractant externe) et inclut une auto-évaluation des réalisations, risques et opportunités eu égard aux diverses parties prenantes.

Conformément aux lignes directrices et à la boîte à outils pour l'amélioration de la réglementation récemment élaborées par la Commission européenne, la FRA a créé un paquet de documents d'évaluation clés comprenant une politique d'évaluation, un guide progressif d'évaluation, ainsi qu'un plan d'évaluation pour 2015. Cette politique présente des principes, processus et outils adaptés à la FRA et comporte un aperçu de toutes les activités d'évaluation menées à la FRA (2011-2014). Sur la base de cette politique, un plan d'évaluation pour 2015 a été élaboré avec les projets susceptibles de faire l'objet d'une évaluation ex ante et ex post.

Afin d'impliquer autant que possible les parties prenantes dans les travaux de la FRA, deux procédures de consultation des parties prenantes ont été mises en œuvre, l'une portant sur le document de programmation 2017-2019 et l'autre sur le cadre pluriannuel 2018-2022. Les points de vue et suggestions des parties prenantes sont reflétés dans ces documents et pris en considération dans le processus de planification des activités de la FRA.

## 1.2. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Immigration et intégration des migrants, questions de visas, de contrôle des frontières et d'asile »

### Objectifs principaux de la FRA:

- promouvoir efficacement le respect des droits fondamentaux lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'UE dans le domaine de l'immigration et de l'intégration des migrants, des questions de visas, de contrôle des frontières et d'asile.

### Principales réalisations, activités et publications

Dans le cadre de cette section du CFP, la FRA a publié en 2015 cinq nouvelles publications. En outre, comme indiqué dans la partie 1, de la fin septembre à la fin novembre 2015, l'agence a compilé des mises à jour hebdomadaires de la situation sur le terrain dans les huit États membres les plus affectés par la hausse significative des arrivées de réfugiés et de migrants.

## Prévenir les formes graves d'exploitation par le travail et faciliter l'accès des victimes à la justice

Basé sur les rapports par pays de 21 États membres de l'UE, le rapport 2015 de la FRA sur les formes graves d'exploitation par le travail (SELEX) documente un phénomène répandu consistant à ignorer les droits fondamentaux du travail des travailleurs migrants qui circulent dans l'Union européenne ou entrent dans celle-ci et informe sur les réponses apportées à ce problème. Une vidéo sur les formes graves d'exploitation par le travail, disponible sur la page web de l'agence, complète les conclusions du rapport. Les parties prenantes de la FRA ont manifesté un vif intérêt pour ce rapport, qui a attiré l'attention lors de nombreux événements de haut niveau sur le plan national, international et européen.

Outre le lancement du rapport SELEX lors du Conseil de l'UE et de la Présidence lettone du Conseil de l'UE, les conclusions ont été présentées et discutées au niveau des Nations Unies lors du Comité sur la dimension humaine de l'OSCE, ainsi que par les agences et groupes de travail de l'UE, les ONG, les organismes nationaux de défense des droits de l'homme et des organisations de la société civile. La FRA a présenté les grandes conclusions du rapport au Parlement européen, à la demande de celui-ci. Le Parlement européen s'en est également servi dans son document de travail sur la lutte contre les passeurs et les trafiquants ainsi que l'exploitation des migrants en situation irrégulière par le travail et dans un rapport sur les femmes employées de maison, auxiliaires de vie et gardes d'enfants dans l'Union européenne. Par ailleurs, les parties prenantes et les parlements nationaux, notamment en Irlande et au Portugal, ont fait connaître les conclusions du rapport SELEX de la FRA en les présentant lors de certains lancements.

Basé sur un manuel sur la tutelle publié par la FRA, en collaboration avec la Commission, en 2014, un rapport comparatif sur les systèmes de tutelle des enfants sans protection parentale dans l'UE, publié en octobre, explore les grandes caractéristiques des systèmes de tutelle mis en place en vue de répondre aux besoins de tous les enfants qui nécessitent une protection, y compris les enfants victimes de la traite d'êtres humains ou d'autres formes d'exploitation ou qui risquent de le devenir. Des informations sur les procédures utilisées dans tous les États membres de l'UE pour obtenir un consentement éclairé et une approbation éthique lorsque des enfants sont impliqués dans des recherches sont disponibles sur le site web de la FRA depuis janvier 2015.

## Présentation des motifs économiques de l'extension de l'accès aux soins de santé

En septembre 2015, la FRA a publié un rapport destiné à estimer le coût économique d'un accès en temps utile aux dépistages et traitements pour les migrants en situation irrégulière par rapport à la prestation de soins prodiguée uniquement en cas d'urgence. Ce rapport présente un modèle économique permettant de calculer ces coûts pour deux problèmes de santé : l'hypertension et les soins prénataux. Afin de mieux illustrer son application concrète, le modèle est appliqué à trois États membres de l'UE, à savoir l'Allemagne, la Grèce et la Suède. Cet exercice montre que fournir un accès à des soins de santé préventifs réguliers pour les migrants en situation irrégulière permettrait aux systèmes de soins de santé de faire des économies. Même lorsque les coûts sont estimés à l'aide d'un simple modèle, les implications sont claires : attendre qu'un problème de santé devienne une urgence pour le traiter met non seulement en péril la santé du patient, mais alourdit également le fardeau économique pour les systèmes de soins de santé.

Dans un Focus, la FRA a présenté une boîte à outils des mécanismes que pourraient utiliser les États membres de l'UE pour permettre à plus de personnes nécessitant une protection internationale d'atteindre l'UE sans avoir recours à des passeurs. Ce document présente différents mécanismes propres aux réfugiés, tels que la réinstallation, l'admission humanitaire, la délivrance de visas humanitaires, la levée des obligations de visas et la protection temporaire, ainsi que les programmes classiques de mobilité tels que ceux proposés aux membres de la famille des personnes résidant dans l'UE, aux étudiants, aux travailleurs migrants et à d'autres catégories de personnes, qui pourraient être rendus plus accessibles aux réfugiés séjournant dans des pays tiers. Accroître la disponibilité des moyens légaux d'entrer dans l'UE contribuerait à l'objectif visant à faire du droit d'asile consacré à l'article 18 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE une réalité pour les réfugiés vulnérables et les autres personnes nécessitant une protection et résidant dans un pays tiers, dont la sécurité est souvent compromise.

## Traiter les questions urgentes relatives aux droits fondamentaux lors de la prise d'empreintes digitales

La première publication du projet « Données biométriques » de la FRA, en octobre 2015, a été un « Focus » sur les conséquences pour les droits fondamentaux de l'obligation de fournir des empreintes digitales à Eurodac. Ce document est destiné à aider les États membres et les institutions et agences de l'UE à éviter les violations des droits fondamentaux lorsqu'ils encouragent le respect de l'obligation de fournir des empreintes digitales, en examinant de plus près l'impact d'un refus de donner ses empreintes digitales sur le principe de non-refoulement, le droit à la liberté et à la sécurité et la protection contre le recours disproportionné à la force. Il contient également une liste de contrôle visant à aider les autorités chargées de faire appliquer l'obligation de relever les empreintes digitales.

En décembre, la FRA a entamé des préparatifs en vue de réaliser de nouvelles études et de nouveaux travaux sur le terrain dans le domaine des données biométriques dans les grandes bases de données TI que sont Eurodac, SIS II et VIS.

Les publications de la FRA ont été présentées et diffusées auprès des institutions et agences de l'UE, des organisations internationales, des États membres et d'autres parties prenantes lors de différents événements qui se sont tenus dans le courant de l'année.

La FRA a en outre continué d'apporter un soutien à la Commission en ce qui concerne l'application des évaluations de Schengen. La FRA a contribué à quatre événements de formation destinés aux évaluateurs, en promouvant les garanties en matière de droits fondamentaux dans le cadre des questions relatives au retour, de la coopération policière et de la base de données du système d'information Schengen (SIS II). Suite à une demande formulée par la Commission au titre de l'article 8 du règlement (UE) n° 1053/2013, la FRA a collecté des informations pertinentes en matière de droits fondamentaux sous la forme d'une « analyse des risques des évaluations de Schengen », présentée au comité Schengen (un forum créé par la Commission européenne avec les États membres). À cet égard, la FRA a également accompagné, en tant qu'observatrice, les missions d'évaluation chargées d'examiner l'acquis de l'UE en matière de retour dans quatre États membres.

En réponse à la situation en matière d'asile et de migration, la FRA a intensifié sa coopération avec les autres agences de l'UE afin de leur fournir une expertise dans le domaine des droits fondamentaux. L'agence a contribué de manière structurée à plusieurs réalisations de l'EASO, dont un outil servant à identifier les demandeurs d'asile aux frontières, un outil sur la recherche des familles et

l'élaboration d'un module de formation sur la protection internationale et les droits fondamentaux. En novembre, la FRA a fourni une expertise en matière de droits fondamentaux au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies au sujet de la prévention des maladies infectieuses chez les migrants nouvellement arrivés.

L'agence a étroitement suivi la création des centres de crises (« hotspots ») en Italie et en Grèce. En septembre 2015, elle a présenté un certain nombre d'implications pour les droits fondamentaux de l'action de l'UE dans les hotspots devant la commission LIBE. La liste de contrôle de la FRA sur le relevé des empreintes digitales a été activement promue par Frontex et traduite en italien et en grec.

Les aspects des opérations de Frontex en Italie et en Grèce ayant trait aux droits fondamentaux ont été abordés au niveau bilatéral ainsi que dans le cadre du rôle joué par la FRA au sein du forum consultatif de Frontex. La FRA a présidé le groupe de travail du Forum sur le retour et contribué à intégrer les droits fondamentaux dans les documents de planification et d'orientation connexes, comme le code de conduite et le guide sur les opérations de retour conjointes.

Les institutions de l'UE ont également continué à impliquer la FRA dans l'élaboration de la législation. Par exemple, en octobre et décembre, l'agence a offert son expertise au Comité stratégique sur l'immigration, les frontières et l'asile (CSIFA) du Conseil, ainsi qu'à la commission LIBE du Parlement européen, au sujet de l'impact sur les droits fondamentaux d'un dossier législatif en cours d'adoption sur les pays d'origine sûrs.

En novembre, la FRA a reçu de la part de la Commission européenne une demande d'avis juridique sur l'extension du système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS) aux ressortissants de pays tiers. L'avis de la FRA a été sollicité avant la publication de la proposition par la Commission, en janvier 2016. La proposition inclut plusieurs garanties figurant dans l'avis de la FRA - concernant p.ex. des mesures pour éliminer les fausses concordances - et souligne le principe d'égalité devant la loi. Parallèlement, certains problèmes soulevés par la FRA ont été mentionnés dans un exposé des motifs, sans toutefois être traités. Ces problèmes ont été laissés à la discrétion des États membres de l'UE. Il s'agit notamment des éventuels effets négatifs dans le domaine des migrations et de l'asile, ou de l'examen des incidences sur les enfants des ressortissants de pays tiers.

La Commission européenne a invité la FRA à six réunions du comité de contact, lors desquelles elle a discuté avec les États membres de la mise en œuvre du droit de l'Union européenne dans le domaine du retour des migrants en situation irrégulière, de la facilitation de l'entrée et du séjour irréguliers et des sanctions



infligées aux employeurs recrutant des migrants en situation irrégulière. Lors de ces réunions, la FRA a présenté ses nouvelles publications et a partagé son expertise en matière de droits fondamentaux.

La FRA a assisté à six réunions régulières entre la Commission et les agences JAI dans trois domaines politiques : le trafic de migrants, la traite d'êtres humains et le retour. Ces réunions concrétisent les engagements inclus dans la stratégie de l'UE contre la traite des êtres humains, le plan d'action de l'UE contre le trafic de migrants et le plan d'action de l'UE en matière de retour.

En ce qui concerne les garanties en matière de droits fondamentaux dans le domaine du retour, la FRA a continué de rendre compte de la progression de l'introduction de systèmes de contrôle du retour forcé en publiant un aperçu de la situation dans les 28 États membres de l'UE (août 2015). Par ailleurs, afin d'encourager le recours à d'autres moyens que la rétention, elle a publié un recueil des sources juridiques et des outils existants sur les solutions alternatives au placement en rétention ; celui-ci donne du poids aux solutions de substitution au bracelet électronique, privilégié dans le plan d'action de l'UE en matière de retour (octobre 2015). L'agence a également participé à des conférences, des séminaires de formation et des ateliers sur ce thème, lors desquels elle a apporté son expertise.

Afin d'appuyer le projet pilote d'eu-LISA - l'agence européenne pour les systèmes d'information à grande échelle - relatif aux frontières intelligentes, la FRA a mené une enquête auprès de plus de 1 000 ressortissants de pays tiers se trouvant à sept points de passage frontaliers en leur demandant leur avis sur la fourniture de données biométriques. Les résultats de cette enquête visaient à aider les institutions de l'UE à développer un système de frontières intelligentes, ce qui suppose de collecter les données biométriques de tous les ressortissants de pays tiers qui franchissent les frontières Schengen. Les résultats de l'enquête ont été présentés à la Commission et au groupe « Frontières » du Conseil.

La FRA a participé à plusieurs événements, dont une réunion informelle des ministres de la justice et des affaires intérieures de l'UE qui s'est tenue en janvier, ainsi qu'au tout premier Forum européen de la migration - une plateforme rassemblant les institutions de la société civile et les institutions européennes. L'agence a également rejoint un débat thématique sur la gestion de la diversité dans les communes et les régions d'Europe, organisé par le Conseil des communes et régions d'Europe.

La FRA a publié 12 nouvelles versions linguistiques du Manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration, publié conjointement avec la Cour européenne des droits de l'homme.

## Problèmes rencontrés

Comme lors de la période couverte par le précédent rapport, la FRA a enregistré une hausse des demandes de contributions et de soutien émanant des institutions de l'UE et des agences JAI, suite aux activités qu'elle a déjà réalisées dans ce domaine. La FRA a dès lors réalisé des activités ciblées afin de traiter les problèmes recensés dans son rapport. Si elle accroît l'utilité du travail de la FRA, cette évolution augmente également la pression exercée sur ses capacités, a fortiori compte tenu des ressources humaines limitées de l'agence. Il est également difficile, dans ce cadre, de suivre les grands débats politiques nationaux susceptibles de s'avérer essentiels pour les avis de la FRA.

### 1.3. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel »

#### Objectifs principaux de la FRA:

- faire de la FRA un acteur important dans le domaine de la société de l'information, de la protection de la vie privée et des données à caractère personnel.

#### Principales réalisations, activités et publications

##### Surveillance par les autorités nationales : garanties en matière de droits fondamentaux et voies de recours

Au mois de novembre, la FRA a publié un rapport sur la surveillance par les services de renseignement nationaux, dans lequel elle analysait les garanties en matière de droits fondamentaux et les voies de recours disponibles dans les 28 États membres de l'UE. Ce rapport a été préparé en réponse à la demande du Parlement européen, qui souhaitait une étude approfondie sur la protection des droits fondamentaux suite aux révélations d'Edward Snowden en 2013 sur la surveillance électronique de masse, notamment en ce qui concerne les voies de recours juridictionnel disponibles.

FRANET, le réseau de recherche multidisciplinaire de l'agence, composé de contractants dans chaque État membre de l'UE, a fourni des données sur les cadres juridiques nationaux, qui ont été analysées et évaluées. Pour sa publication, la FRA s'est également basée sur les conclusions de son rapport sur les voies de recours en matière de protection des données afin d'évaluer les garanties offertes en matière de protection de la vie privée et des données dans les États membres de l'UE et les mesures correctives proposées aux individus.

En s'appuyant sur les conclusions préliminaires de la FRA pour le rapport, qui lui ont été présentées au printemps 2015, le Parlement européen a publié en octobre 2015 une résolution sur la nécessité de garantir les droits fondamentaux des citoyens à cet égard. Par ailleurs, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a évoqué les activités de l'agence dans ce domaine dans une réponse à la recommandation de l'Assemblée parlementaire sur la surveillance de masse, exprimant son intérêt pour le rapport de la FRA. Les conclusions de l'agence ont également été diffusées et discutées avec la Commission de Venise du Conseil de l'Europe dans le contexte de ses travaux sur le contrôle démocratique des services de sécurité.

Les conclusions de la FRA sont essentiellement axées sur le rôle des acteurs étatiques : elles montrent comment les institutions nationales des États membres de l'UE assurent le contrôle démocratique des autorités de renseignement au sujet de la protection de la vie privée et familiale et des données à caractère personnel. Le rapport fournit par ailleurs des informations sur les voies de recours à la disposition des personnes alléguant une violation de leur droit au respect de leur vie privée dans leur État membre.

Le rapport a été lancé lors du Forum mondial de la démocratie qui s'est tenu à Strasbourg au mois de novembre. Toujours en novembre, la FRA a rencontré des représentants des institutions de l'UE, du Conseil de l'Europe, des organismes de contrôle nationaux, des autorités de la protection des données et du monde universitaire afin de discuter de nouvelles activités à mener à cet égard, telles que des recherches sur le terrain ou l'actualisation de la recherche juridique.

En outre, la FRA a présenté les conclusions de son rapport lors d'une audition officielle du Comité parlementaire italien pour la sécurité de la République (Copasir), l'organisme de surveillance parlementaire des activités du système du renseignement de sécurité en Italie, et devant la Commission de Venise du Conseil de l'Europe. Au niveau de l'UE, la FRA a participé à une réunion de la commission interparlementaire sur la surveillance

démocratique des services de renseignement nationaux au Parlement européen. Le rapport sur la surveillance par les services de renseignement a également été présenté et discuté lors du colloque sur les services de renseignement et le droit (Colloquium Intelligence Services & Law) organisé à Vienne ainsi que lors d'une conférence organisée à Bruxelles par l'Académie de droit européen.

En ce qui concerne les questions d'ordre général ayant trait au respect de la vie privée et à la protection des données à caractère personnel, la FRA a renforcé tout au long de l'année ses relations de travail avec les institutions de l'UE, les agences compétentes de l'UE (telles que le CEPD et l'ENISA) et les organismes internationaux. En mars, la FRA a été invitée par la Commission européenne à participer à un groupe de travail d'experts afin de discuter de la nécessité et de la proportionnalité de la proposition relative aux données des dossiers passagers (Passenger Name Records - PNR). En octobre, la FRA a obtenu le statut d'observatrice à la Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée, où elle a participé à des discussions relatives au contrôle des services de renseignement nationaux, au traitement des données génétiques et aux recommandations sur les moyens de favoriser l'application transatlantique des différents cadres juridiques relatifs à la protection des données. Enfin, en décembre, la FRA a publié, sur demande - dans le cadre de l'analyse d'impact de la Commission sur un futur système destiné à compléter l'actuel système européen d'information sur les casiers judiciaires - l'avis n° 1/2015 « sur l'échange d'informations concernant des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un futur système possible destiné à compléter l'ECRIS ». Les recommandations de la FRA ont été prises en compte dans le cadre du rapport d'analyse d'impact publié par la Commission en janvier 2016, ainsi que dans une proposition de directive.

## Problèmes rencontrés

Compte tenu de la nature sensible de son projet relatif à la surveillance, l'agence a décidé d'adapter la méthodologie du projet en confiant à ses hauts fonctionnaires la mission de réaliser les entretiens sur le terrain avec les principales parties prenantes. En ce qui concerne l'augmentation de la demande d'avis de la FRA dans ce domaine thématique, il reste une marge de progression au niveau de la coopération avec les groupes de travail du Conseil et les organisations internationales, notamment au niveau des Nations Unies. Au niveau national, s'il reste difficile d'atteindre les États membres lorsque cela exige « 28 efforts », le travail sur la surveillance a mis ce problème en exergue.



## 1.4. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée »

### Objectifs principaux de la FRA:

- servir d'« observatoire/entrepôt de données » sur les phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, y compris les crimes de haine et l'extrémisme, ainsi que sur la discrimination raciale et ethnique.

### Principales réalisations, activités et publications

En 2015, lors d'un débat sur l'antisémitisme organisé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la FRA a présenté sa vue d'ensemble annuelle des données sur l'antisémitisme dans l'UE. Les conclusions mises à jour de la FRA ont également été diffusées à travers le groupe d'experts de la Commission européenne sur la décision-cadre sur le racisme et la xénophobie et le séminaire annuel UE-Israël. La vue d'ensemble annuelle des données sur l'antisémitisme dans l'UE rédigée par la FRA fournit des informations sur les manifestations d'antisémitisme signalées par différentes sources officielles et non officielles dans les États membres de l'UE. Le rapport, publié en septembre, est le dixième d'une série de mises à jour annuelles élaborées par la FRA et son prédécesseur, l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC).

En janvier 2015, Morten Kjaerum, alors directeur de la FRA, a interpellé la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen lors d'un débat consacré à la lutte contre le terrorisme, à la déradicalisation et aux combattants étrangers, en soulignant qu'il était nécessaire d'intégrer les droits fondamentaux dans toute politique de sécurité de l'UE.

Le groupe de travail de la FRA sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine dans l'UE s'est réuni en mars et en novembre. Ce groupe de travail existe depuis 2014. Il a été créé en réponse aux conclusions du Conseil sur la lutte contre les crimes de haine invitant les États membres à prendre des mesures pour améliorer le signalement et l'enregistrement des crimes de haine et appelant la FRA à faciliter l'échange de bonnes pratiques et à soutenir les États membres dans leurs efforts. Les deux réunions organisées en coopération avec les présidences lettone et

luxembourgeoise du Conseil de l'UE, respectivement, ont rassemblé des représentants des États membres de l'UE et de la Commission européenne, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OCDE ainsi que des organisations de la société civile. Outre l'échange d'informations sur l'amélioration de l'enregistrement et du signalement des crimes de haine, le groupe de travail s'est également intéressé aux crimes de haine et aux discours de haine à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile. La réunion du groupe de travail de novembre a été assombrie par les attentats de Paris qui se sont déroulés quelques jours plus tôt, rendant ses objectifs particulièrement pertinents

En mars, la FRA a publié un rapport sur la protection à pied d'égalité de toutes les victimes de crimes de haine, s'intéressant particulièrement à la situation des personnes handicapées. Le document de réflexion intitulé « Promouvoir le respect et la diversité – Combattre l'intolérance et la haine » (*Promoting respect and diversity – combating intolerance and hate*) et la publication consacrée aux attentats terroristes de Paris font partie des autres publications de l'agence dans ce domaine thématique.

### Orientations visant à améliorer le signalement des crimes de haine

Un atelier de renforcement des capacités consacré à l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine, fruit des travaux du groupe de travail de la FRA sur les crimes de haine, s'est tenu le 23 mars dans les locaux du ministère de la justice britannique à Londres. Des participants de 13 États membres de l'UE, y compris des représentants des services de police, du ministère de l'intérieur, du ministère de la justice, du ministère de l'ordre public et de la protection des citoyens et du ministère de l'emploi, ainsi que des organisations de la société civile ont pris part à l'atelier. Par ailleurs, l'atelier sur les principes directeurs relatifs à la formation en matière de crimes de haine a été lancé en août.

En 2015, la FRA a contribué aux webinaires du Collège européen de police (CEPOL) destinés aux agents des services répressifs et aux policiers de terrain dans l'UE, en fournissant son expertise en matière de profilage ethnique discriminatoire et de surveillance de la protection des droits de l'homme. Par ailleurs, les supports de formation contenus dans la boîte à outils en ligne « Tirer les leçons de l'histoire », destinée aux fonctionnaires de l'UE et des États membres, ont pu être testés et évalués lors de la première formation pilote réservée aux fonctionnaires de l'UE organisée par la Commission à Bruxelles.

En octobre, la FRA a également contribué à la première formation en matière d'instruction et de jugement des crimes de haine et des affaires de discrimination destinée aux juges et magistrats et organisée par le Conseil général de la magistrature espagnol. Un manuel de formation consacré à cette thématique a été présenté deux mois plus tard.

La FRA a également présenté ses travaux en matière de crimes de haine lors de la réunion du Comité de l'OSCE/BIDDH sur la dimension humaine renforcée organisée à Vienne le 17 novembre.

Dans le cadre de ses travaux sur les thématiques de l'antisémitisme, de l'islamophobie et des discours de haine, la FRA a participé à un débat parlementaire européen le 29 juin, ainsi qu'au premier colloque annuel sur les droits fondamentaux organisé en octobre par la Commission européenne, intitulé « Tolérance et respect: empêcher et lutter contre la haine antisémite et antimusulmane en Europe ». Le 9 septembre, la FRA a répondu à une invitation de la présidence luxembourgeoise de l'UE et a participé aux discussions du groupe « Terrorisme » du Conseil de l'UE, qui ont notamment porté sur l'islamophobie dans l'Union européenne.

Les 14 et 15 décembre 2015, un atelier intitulé « Créer une boîte à outils pour des stratégies de communication visant à promouvoir le respect, la non-discrimination, les droits fondamentaux, les libertés et la solidarité » a été organisé par la FRA en collaboration avec le ministre autrichien de l'intérieur.

Le premier vice-président de la Commission européenne, Frans Timmermans, a annoncé la nomination, au sein de la Commission, de deux coordinateurs, l'un pour l'antisémitisme et l'autre pour l'islamophobie. La FRA est souvent mentionnée comme contribuant largement à soutenir les États membres dans l'élaboration de formations et d'outils destinés aux professeurs et aux éducateurs ; soutenir l'éducation aux médias en matière de tolérance et de droits fondamentaux, en coopération avec l'Union Européenne de Radio-télévision ; et améliorer l'enregistrement et la recherche d'une méthodologie de collecte des données relatives aux crimes de haine.

### Problèmes rencontrés

Aucune question, ni défi particulier empêchant la FRA de mettre en œuvre son programme de travail dans le domaine du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, n'est apparu au cours de la période de référence.

Il convient de poursuivre les efforts de sensibilisation dans ce domaine thématique, les questions de racisme, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée ne présentant que peu d'intérêt aux yeux de certaines parties prenantes, sauf en cas de situations de crise. Étant donné qu'une grande partie du travail effectué par la FRA sur le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée est en général intégrée dans d'autres projets, ce domaine d'activité bénéficie de moins de visibilité.

## 1.5. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Intégration des Roms »

### Objectifs principaux de la FRA:

- contribuer à la réalisation des objectifs fixés par le cadre de l'UE sur l'intégration des Roms afin de respecter les droits fondamentaux des Roms à travers l'UE dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.

### Principales réalisations, activités et publications

En 2015, la FRA a continué à soutenir les efforts de la Commission européenne et des États membres de l'UE visant à préparer le premier cycle de rapport consacré à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil du 9 décembre 2013 relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms. Un accord visant à créer un outil d'établissement de rapports en ligne, dont l'élaboration a été facilitée par la FRA, a été signé lors de la réunion des points de contact roms nationaux (PCRN) qui s'est tenue en octobre. La mise en application de cet outil permettrait d'utiliser le cadre d'indicateurs convenu par le groupe de travail des États membres sur les indicateurs relatifs à l'intégration des Roms, dont la coordination est assurée par la FRA. Ce cadre d'indicateurs vise à donner aux États membres un outil d'autoévaluation et de communication des progrès pour leurs futurs rapports annuels. Les indicateurs choisis couvrent les domaines clés de l'éducation, de l'emploi, de la santé et du logement, ainsi que des aspects horizontaux, tels que la sensibilisation aux droits fondamentaux et la non-discrimination. La Commission européenne a également invité la société civile à faire usage du modèle en y introduisant les éléments de preuve disponibles.



Les conclusions des travaux du groupe de travail sur les indicateurs relatifs à l'intégration des Roms sont régulièrement transmises à l'ensemble des points de contact roms nationaux. Après avoir validé le modèle de collecte d'informations, le groupe de travail s'est attelé à soutenir de façon ciblée les États membres faisant face à des enjeux spécifiques. Ces travaux alimentent également les activités de la Commission européenne consacrées aux Roms. Les travaux de la FRA concernant le cadre d'indicateurs et d'établissement de rapports ont également été mis en évidence dans le rapport de la Commission européenne sur la mise en œuvre du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms (2015). Le Conseil de l'Europe et le point de contact pour les questions concernant les Roms et les Sintis (CPRSI) de l'OSCE/BIDDH ont manifesté leur intérêt pour une application du cadre de surveillance aux activités d'établissement de rapports de leurs États membres.

### Travaux en vue d'un traitement équitable des Roms

La FRA a entrepris un certain nombre de visites sur le terrain afin d'appuyer et de surveiller la mise en œuvre de son projet de recherche-action participative intitulé « Engagement local en faveur de l'inclusion des Roms » (LERI). En 2015, après recensement d'un certain nombre d'obstacles lors de la phase pilote, le projet LERI est entré dans sa phase principale. Après avoir évalué les besoins dans les 22 localités sélectionnées, des plans de projet locaux ont été élaborés en indiquant la méthodologie, les activités et les parties prenantes impliquées. La phase consacrée à l'évaluation des besoins sera suivie de la mise en œuvre et du contrôle des interventions locales avec la participation significative des communautés roms et de tous les acteurs locaux pertinents. Le projet s'est déroulé dans 22 localités situées dans 11 États membres : la Bulgarie, la République tchèque, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Roumanie, la Slovaquie, l'Espagne et le Royaume-Uni.

La FRA a contribué au rapport sur les questions relatives aux Roms publié par le rapporteur spécial des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités. La FRA a également présenté ses travaux sur les Roms lors d'un certain nombre de réunions avec des parties prenantes :

- La FRA a présenté ses travaux sur les Roms lors de la réunion de l'OSCE/BIDDH sur la mise en œuvre de la dimension humaine organisée à Varsovie

le 1<sup>er</sup> octobre. Les 28 et 29 mai, la FRA a participé à la réunion du Comité européen pour la cohésion sociale, la dignité humaine et l'égalité du Conseil de l'Europe, où elle a présenté ses travaux sur les Roms, les droits de l'enfant et les personnes handicapées.

- En mai, la FRA a également participé à l'atelier annuel sur les statistiques de migration organisé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE) à Genève et a présenté un document de travail sur « La pauvreté multidimensionnelle d'un point de vue des droits fondamentaux : le cas des Roms ».
- En juin, la FRA a été invitée à s'exprimer lors de l'événement de lancement intitulé « Lutte contre la haine anti-Tsiganes et la discrimination en tant que cause profonde de la marginalisation des Roms » (*Combating Anti-Gypsyism and Discrimination as a root cause of Roma marginalisation*) à Genève.
- En octobre, la FRA a présenté ses travaux sur les indicateurs de droits fondamentaux appliqués aux Roms lors d'une conférence sur les Roms et la discrimination qui s'est tenue à Cluj.
- Elle a également contribué à la conception d'une enquête structurée portant sur les bénéficiaires de l'appui apporté par le Fonds européen d'aide aux plus démunis (octobre, DG EMPLOI).
- En octobre, la FRA a présenté ses travaux sur les Roms lors d'une séance en groupe de travail du 4<sup>e</sup> forum annuel de la stratégie pour la région du Danube organisé à Ulm.
- La FRA a également présenté ses travaux sur les Roms lors des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> réunions du Comité ad hoc d'experts sur les questions roms (CAHROM), organisées par le Conseil de l'Europe, à Strasbourg du 27 au 29 mai et à Bucarest le 28 octobre. De plus, la FRA a participé à la réunion de la Coalition des organisations internationales sur l'inclusion des Roms les 27 mai et 28 octobre.
- Les 23 et 24 novembre, la FRA a participé à la dernière réunion du réseau européen sur l'inclusion sociale et les Roms dans le cadre des fonds structurels (EURoma), qui a rassemblé divers représentants des points de contact roms nationaux, des autorités de gestion du Fonds social européen et de la Commission européenne.



### **Soutenir les efforts des États membres en vue de l'intégration des Roms**

Un certain nombre de demandes d'appui liées à la mise en œuvre des cadres de surveillance permettant de suivre les progrès réalisés dans l'intégration des Roms ont été formulées par la Bulgarie, la République tchèque, l'Allemagne et la Slovaquie. Toutes ont été satisfaites au travers de missions ou d'un soutien en ligne. Un domaine particulier de soutien a été la préparation à la présidence slovaque du Conseil. La FRA a épaulé l'équipe préparatoire de la présidence slovaque en définissant les thèmes à couvrir, pendant la présidence, dans le domaine de l'inclusion des Roms. La FRA a également continué de soutenir la mise en œuvre de SocioRoMap – un projet mis en place en Roumanie grâce à des aides de l'EEE et de la Norvège.

### **Problèmes rencontrés**

La diversité des approches adoptées par les États membres par rapport à la collecte de données ventilées par origine ethnique rend difficile l'établissement de rapports commun concernant la recommandation du Conseil et rend nécessaire un soutien continu de la part de la FRA. La mise en œuvre du projet LERI suggère que la recherche-action participative à l'échelle locale est confrontée à de nombreux risques qu'il convient de gérer de façon attentive (comme les contextes politiques en évolution, les tensions communautaires, les intérêts concurrents, une mauvaise coordination entre les experts locaux et les intermédiaires). Le projet SIMPS a été confronté à des difficultés en termes de ressources humaines, mais il a permis d'obtenir des données de qualité dans un domaine de la FRA ayant précédemment fait l'objet de peu de recherches. Il est nécessaire de produire un effort d'engagement continu pour faire en sorte que les résultats des enquêtes de la FRA soient pris en considération.

De façon générale, les situations et les degrés d'intégration des Roms divergents d'un État membre à l'autre rendent difficile toute élaboration conjointe d'approches communes. En outre, une action de la FRA dans les pays candidats n'est possible que sur demande de la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR) de la Commission européenne, par l'intermédiaire de la DG Justice.

## **1.6. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou tout autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle »**

### **Objectifs principaux de la FRA:**

- fournir en temps opportun des avis solides, politiquement pertinents et fondés sur des éléments de preuve, aux institutions et aux États membres de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties prenantes, sur les défis en matière de droits fondamentaux que représentent l'égalité et la non-discrimination.

### **Principales réalisations, activités et publications**

En septembre 2015, les premiers États membres ont commencé les entretiens dans le cadre du deuxième cycle de l'« Enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination » (EU-MIDIS II). L'enquête vise à soutenir l'Union dans la protection des droits fondamentaux des personnes d'origine immigrée ou issues d'une minorité ethnique, notamment les Roms. Elle vise également à fournir en données les indicateurs fondamentaux pour mesurer les progrès dans la mise en œuvre du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms ainsi que certains indicateurs sur l'intégration des immigrants. L'achèvement des entretiens est prévu pour la fin du premier trimestre de 2016. Le 9 novembre, la FRA a participé à une réunion d'experts sur les besoins de données sur la criminalité, laquelle a rassemblé les services de la Commission européenne, les représentants des États membres et des experts indépendants ; La FRA a notamment partagé des informations sur son enquête EU-MIDIS II.



## Sensibilisation à la discrimination contre les personnes LGBT

En mai, la FRA a publié une analyse comparative des données de l'enquête sur les personnes LGBT dans l'UE « Être trans dans l'UE », examinant les questions d'égalité de traitement et de discrimination fondée sur deux motifs, à savoir l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Le rapport analyse les données sur les expériences de 6 579 répondants résultant de l'« Enquête sur les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres dans l'Union européenne » - le plus grand ensemble d'éléments empiriques en son genre à ce jour.

Les recherches de la FRA couvrant la santé transgenre ont été discutées lors de la première conférence de l'Association professionnelle européenne pour la santé transgenre à Gand, du 12 au 14 mars, attirant 350 participants de 31 pays différents. En outre, l'agence a participé activement à la réunion des points focaux gouvernementaux sur les personnes LGBTI et au forum de la « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ».

## Analyse de la situation juridique des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées

En mai, la FRA a publié son premier document Focus sur les droits fondamentaux des personnes intersexuées. Le document s'appuie sur les éléments de preuve recueillis pour donner des détails sur l'analyse juridique comparative plus large de la FRA concernant la protection contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et les caractéristiques sexuelles dans l'UE. La FRA a publié cette analyse comparative en décembre, présentant un aperçu des évolutions juridiques dans l'UE depuis 2010, actualisant et développant ses précédents rapports sur ce thème.

Les conclusions de la FRA sur les droits fondamentaux des personnes intersexuées dans l'UE ont été discutées au sein du groupe de travail du Conseil sur les droits fondamentaux, les droits des citoyens et la libre circulation des personnes (FREMP) ; avec des membres de l'Intergroupe LGBTI du Parlement européen ; lors d'une réunion du forum IDAHO (conjointement avec le Haut Commissariat des droits de l'homme du Conseil de l'Europe) ; à la conférence annuelle d'ILGA-EUROPE ; et les journées de la solidarité intersexe à Vienne (Autriche).

En décembre, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont invité la FRA à contribuer à une réunion d'experts concernant

la mesure de l'inclusion des personnes LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles et intersexuées) et l'élaboration d'un indice connexe, basé sur l'expérience de la FRA résultant d'une enquête européenne de l'agence sur les personnes LGBT. En outre, la FRA a participé à la conférence internationale sur la « Liberté de parole et de réunion : une perspective mondiale sous forme narrative » en juin, qui a coïncidé avec l'Europride à Riga, une manifestation internationale paneuropéenne pour la fierté des personnes LGBT.

En ce qui concerne la violence envers les femmes, la FRA a participé au Congrès interinstitutionnel sur la violence basée sur le sexe : Défis futurs, qui a rassemblé les administrations autonomes d'Espagne afin de promouvoir la coordination et la normalisation de leurs processus, également vis à vis de l'administration centrale.

En ce qui concerne ses travaux sur le handicap, la FRA s'est attachée à remplir son rôle spécifique qui est de promouvoir, protéger et assurer le suivi de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD). Cela a été rendu possible grâce à trois activités principales : la fourniture de conseils fondés sur des éléments probants aux parties prenantes ; la préparation au travail de terrain à effectuer en 2016 ; et des réunions d'experts organisés dans les locaux de la FRA.

La FRA a participé à de nombreuses conférences, sensibilisant aux droits et aux difficultés des personnes handicapées.

Les 14 et 15 avril, la FRA a organisé une réunion à Vienne afin de discuter de ses conclusions provenant du projet de rapport sur la violence à l'égard des enfants handicapés avec des experts de la société civile.

Les 26 et 27 novembre, la FRA a accueilli une réunion d'experts sur les prochaines étapes du projet de l'agence sur le droit à une vie autonome pour les personnes handicapées, rassemblant des représentants du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne, des institutions nationales des droits de l'homme, des organisations de personnes handicapées et des experts universitaires.

En outre, la FRA a présenté ses travaux lors de conférences aux niveaux de l'UE, des Nations Unies et nationales et, notamment, au comité des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées en août à Genève ainsi qu'à la « Conférence du projet Zéro » - une plateforme axée sur les droits des personnes handicapées au niveau mondial. Les travaux de la FRA ont également alimenté le rapport du projet Zéro 2015, qui a été lancé pendant la conférence de Vienne.

## Cartographie des progrès dans les États membres de l'UE

L'agence a également publié le document Focus « La mise en œuvre de la CRPD - Un aperçu des réformes juridiques dans les États membres de l'UE », décrit la réforme des lois et des politiques des États membres pour répondre à leurs obligations en vertu de la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CRPD).

En mai, le directeur par intérim de la FRA a pris la parole lors d'une audition publique organisée par le Parlement européen sur l'examen de la situation dans l'UE par le Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies. En outre, la FRA est intervenue lors d'une conférence à Thessalonique en septembre à cet égard ; il s'agissait de la première opportunité d'évaluer l'incidence des observations finales du Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies. L'agence a également fourni des éléments de preuve à la Commission européenne au cours de la préparation de l'examen du comité CDPH ainsi qu'à la commission des pétitions du Parlement européen (PETI).

En outre, des infographies pour contribuer à sensibiliser à la question du droit de vote des personnes handicapées ont été mises à disposition dans d'autres langues.

### Problèmes rencontrés

Aucune question ni défi particulier empêchant la FRA d'exécuter le programme de travail dans le domaine de la discrimination ne sont apparus au cours de la période d'établissement du rapport.

Au niveau de l'UE, des efforts doivent être réalisés pour sensibiliser aux travaux de la FRA dans ce domaine thématique afin de promouvoir davantage la diffusion des travaux de la FRA parmi les institutions de l'UE ainsi que la possibilité pour les organes de l'UE de mettre à profit l'expertise de la FRA.

### Principales réalisations, activités et publications

#### Renforcement de la protection de l'enfance et promotion d'une justice adaptée aux enfants

En réponse à une demande de la Commission européenne, la FRA a procédé à une cartographie des systèmes de protection de l'enfance dans les 28 États membres de l'UE. Les conclusions clés de la cartographie ont été publiées sur la page web de la FRA en janvier et sont disponibles en anglais, allemand et français. En mai, la FRA a publié un rapport

sur « Une justice adaptée aux enfants - Points de vue et expériences de professionnels sur la participation des enfants aux procédures civiles et procédures judiciaires pénales dans 10 États membres de l'Union européenne ». Le lancement du rapport a eu lieu le 5 mai à Bruxelles au cours de deux débats radio en direct avec des membres du Parlement européen. Les conclusions du travail sur le terrain de la FRA sont fondées sur des entretiens avec des professionnels qui travaillent avec des enfants impliqués dans des procédures pénales et civiles, principalement dans des affaires d'abus sexuel, de violence domestique, de négligence et de conflits en matière de garde. Le rapport se fonde sur des rapports nationaux préparés sous contrat par le réseau de recherche de la FRA, FRANET.

#### Soutien à la protection juridique européenne des enfants

À l'occasion de la journée mondiale de l'enfance le 20 novembre, la FRA a lancé le manuel sur le droit européen relatif aux droits de l'enfant, en coopération avec le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme. En tant que référence quant à la façon dont le droit et la jurisprudence de l'UE et du Conseil de l'Europe intègrent les intérêts et besoins spécifiques des enfants, le manuel est conçu pour des professionnels non spécialistes, des juges, des procureurs, des autorités de protection de l'enfance et d'autres praticiens et organisations chargés d'assurer la protection juridique des droits de l'enfant. Cette publication traite de questions telles que l'égalité, l'identité personnelle, la vie familiale, la prise en charge alternative et l'adoption, la migration et l'asile, la protection de l'enfant contre la violence et l'exploitation, ainsi que les droits de l'enfant dans les procédures pénales et les procédures alternatives.

Par ailleurs, la FRA a publié un rapport sur la violence à l'égard des enfants handicapés, examinant les lois pour protéger les enfants de la violence. Les conclusions préliminaires à cet égard ont été partagées avec le groupe de travail du Conseil de l'Union européenne sur les droits fondamentaux, les droits des citoyens et la libre circulation des personnes (FREMP) ainsi qu'avec le groupe informel d'experts des États membres sur les droits de l'enfant.

La FRA a été invitée à présenter ses travaux et son expertise dans le domaine des droits de l'enfant lors :

- du « 9<sup>e</sup> forum européen sur les droits de l'enfant », organisé par la Commission européenne à Bruxelles en juin ;
- de la 19<sup>e</sup> réunion annuelle du réseau européen des médiateurs pour enfants (ENOC) à Amsterdam en septembre ;



- de la 12<sup>e</sup> conférence intitulée « Aide aux enfants victimes de la criminalité », qui a eu lieu en octobre à Varsovie ;
- du septième dialogue annuelle avec la Commission de la citoyenneté, de la gouvernance, des affaires institutionnelles et extérieures (CIVEX) du Comité des Régions en novembre ;
- d'une réunion du groupe d'experts chargé d'étudier les besoins de données sur la criminalité en novembre, coordonnée par la DG Home, rassemblant les services de la Commission, des représentants des États membres et des experts indépendants ;
- du panel consultatif du médiateur polonais pour les enfants, composé de praticiens et d'experts juristes, où la FRA a également rencontré des ONG actives dans ce domaine ainsi que des représentants des ministères concernés ;
- de la réunion du comité des experts du Conseil de l'Europe, participant aux discussions concernant un projet de stratégie sur les droits des enfants ;
- du groupe d'experts de la Commission européenne sur les droits de l'enfant ;
- de plusieurs événements au niveau national, y compris des discussions avec les parties prenantes clés en Estonie, au Monténégro, en Bulgarie, en Autriche et en Suède.

En mars, la FRA a organisé une réunion d'experts sur la protection de l'enfance dans ses locaux afin de présenter les conclusions de ses recherches sur les systèmes de protection de l'enfance et discuter de pratiques prometteuses et de défis communs.

La FRA et l'UNICEF, en partenariat avec l'Intergroupe sur les droits de l'enfant du Parlement européen, ont organisé un événement sur l'accès à la justice pour les enfants en juin, en marge du 9<sup>e</sup> Forum européen sur les droits de l'enfant.

En octobre, la FRA a offert son expertise lors d'un séminaire en ligne sur l'entretien avec les enfants victimes et les témoins de la criminalité, organisé par le CEPOL. En outre, l'agence a formulé des commentaires sur le Guide pratique sur la recherche des familles du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), à Malte, et faisait partie d'un groupe d'experts apportant une contribution à l'élaboration de modules de formation pour les professionnels par l'Observatoire international de justice juvénile (OIJJ).

L'agence a également été invitée à fournir son expertise à la réunion informelle des ministres de la justice et des

affaires intérieures pour la révision du règlement Bruxelles II sur la juridiction concernant la responsabilité parentale à Luxembourg. Par ailleurs, la FRA a fourni des données à la DG Justice de la Commission pour l'élaboration d'un document de réflexion sur la « coordination et coopération dans les systèmes intégrés de protection de l'enfant ».

En 2015, le site web de la FRA pour les enfants, qui a été lancé en tant que partie de la section de son site web sur les droits de l'enfant en 2014, s'est enrichi de l'ajout de cinq films d'animation sur la sensibilisation des enfants à leurs droits.

La FRA a également intégré les droits des enfants dans d'autres domaines de son travail, tels que les droits fondamentaux des personnes LGBTI, la violence envers les femmes et, en particulier, la migration et l'asile – par exemple, des informations sur le rapport de la FRA intitulé « Guardianship systems for children deprived of parental care in the European Union » (systèmes de tutelle pour les enfants privés de soins parentaux dans l'Union européenne) figurent sous le domaine thématique « Immigration ».

## Problèmes rencontrés

Il reste difficile d'atteindre tous les États membres de l'UE dans des situations où « 28 efforts » seraient nécessaires pour répondre aux demandes de toutes les parties prenantes. Il convient, par conséquent, de faire un bon usage des multiplicateurs. De plus, une attention particulière accordée aux demandes stratégiques du Parlement européen et la coopération avec davantage de DG de la Commission (CONNECT, EMPL, HOME) permettrait de prodiguer des conseils d'une manière plus ciblée et systématique. En outre, il convient de s'efforcer d'intensifier la coopération avec les organisations internationales (HCDH, CNUDE).

## Principales réalisations, activités et publications

### Renforcement de la protection de l'enfance et promotion d'une justice adaptée aux enfants

En réponse à une demande de la Commission européenne, la FRA a procédé à une cartographie des systèmes de protection de l'enfance dans les 28 États membres de l'UE. Les conclusions clés de la cartographie ont été publiées sur la page web de la FRA en janvier et sont disponibles en anglais, allemand et français. En mai, la FRA a publié un rapport sur « Une justice adaptée aux enfants - Points de vue et expériences de professionnels sur la participation des enfants aux procédures civiles et procédures judiciaires pénales dans 10 États membres de

l'Union européenne ». Le lancement du rapport a eu lieu le 5 mai à Bruxelles au cours de deux débats radio en direct avec des membres du Parlement européen. Les conclusions du travail sur le terrain de la FRA sont fondées sur des entretiens avec des professionnels qui travaillent avec des enfants impliqués dans des procédures pénales et civiles, principalement dans des affaires d'abus sexuel, de violence domestique, de négligence et de conflits en matière de garde. Le rapport se fonde sur des rapports nationaux préparés sous contrat par le réseau de recherche de la FRA, FRANET.

### Soutien à la protection juridique européenne des enfants

À l'occasion de la journée mondiale de l'enfance le 20 novembre, la FRA a lancé le manuel sur le droit européen relatif aux droits de l'enfant, en coopération avec le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme. En tant que référence quant à la façon dont le droit et la jurisprudence de l'UE et du Conseil de l'Europe intègrent les intérêts et besoins spécifiques des enfants, le manuel est conçu pour des professionnels non spécialistes, des juges, des procureurs, des autorités de protection de l'enfance et d'autres praticiens et organisations chargés d'assurer la protection juridique des droits de l'enfant. Cette publication traite de questions telles que l'égalité, l'identité personnelle, la vie familiale, la prise en charge alternative et l'adoption, la migration et l'asile, la protection de l'enfant contre la violence et l'exploitation, ainsi que les droits de l'enfant dans les procédures pénales et les procédures alternatives.

Par ailleurs, la FRA a publié un rapport sur la violence à l'égard des enfants handicapés, examinant les lois pour protéger les enfants de la violence. Les conclusions préliminaires à cet égard ont été partagées avec le groupe de travail du Conseil de l'Union européenne sur les droits fondamentaux, les droits des citoyens et la libre circulation des personnes (FREMP) ainsi qu'avec le groupe informel d'experts des États membres sur les droits de l'enfant.

La FRA a été invitée à présenter ses travaux et son expertise dans le domaine des droits de l'enfant lors :

- du « 9<sup>e</sup> forum européen sur les droits de l'enfant », organisé par la Commission européenne à Bruxelles en juin ;
- de la 19<sup>e</sup> réunion annuelle du réseau européen des médiateurs pour enfants (ENOC) à Amsterdam en septembre ;

- de la 12<sup>e</sup> conférence intitulée « Aide aux enfants victimes de la criminalité », qui a eu lieu en octobre à Varsovie ;
- du septième dialogue annuelle avec la Commission de la citoyenneté, de la gouvernance, des affaires institutionnelles et extérieures (CIVEX) du Comité des Régions en novembre ;
- d'une réunion du groupe d'experts chargé d'étudier les besoins de données sur la criminalité en novembre, coordonnée par la DG Home, rassemblant les services de la Commission, des représentants des États membres et des experts indépendants ;
- du panel consultatif du médiateur polonais pour les enfants, composé de praticiens et d'experts juristes, où la FRA a également rencontré des ONG actives dans ce domaine ainsi que des représentants des ministères concernés ;
- de la réunion du comité des experts du Conseil de l'Europe, participant aux discussions concernant un projet de stratégie sur les droits des enfants ;
- du groupe d'experts de la Commission européenne sur les droits de l'enfant ;
- de plusieurs événements au niveau national, y compris des discussions avec les parties prenantes clés en Estonie, au Monténégro, en Bulgarie, en Autriche et en Suède.

En mars, la FRA a organisé une réunion d'experts sur la protection de l'enfance dans ses locaux afin de présenter les conclusions de ses recherches sur les systèmes de protection de l'enfance et discuter de pratiques prometteuses et de défis communs.

La FRA et l'UNICEF, en partenariat avec l'Intergroupe sur les droits de l'enfant du Parlement européen, ont organisé un événement sur l'accès à la justice pour les enfants en juin, en marge du 9<sup>e</sup> Forum européen sur les droits de l'enfant.

En octobre, la FRA a offert son expertise lors d'un séminaire en ligne sur l'entretien avec les enfants victimes et les témoins de la criminalité, organisé par le CEPOL. En outre, l'agence a formulé des commentaires sur le Guide pratique sur la recherche des familles du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), à Malte, et faisait partie d'un groupe d'experts apportant une contribution à l'élaboration de modules de formation pour les professionnels par l'Observatoire international de justice juvénile (OIJ).



L'agence a également été invitée à fournir son expertise à la réunion informelle des ministres de la justice et des affaires intérieures pour la révision du règlement Bruxelles II sur la juridiction concernant la responsabilité parentale à Luxembourg. Par ailleurs, la FRA a fourni des données à la DG Justice de la Commission pour l'élaboration d'un document de réflexion sur la « coordination et coopération dans les systèmes intégrés de protection de l'enfant ».

En 2015, le site web de la FRA pour les enfants, qui a été lancé en tant que partie de la section de son site web sur les droits de l'enfant en 2014, s'est enrichi de l'ajout de cinq films d'animation sur la sensibilisation des enfants à leurs droits.

La FRA a également intégré les droits des enfants dans d'autres domaines de son travail, tels que les droits fondamentaux des personnes LGBTI, la violence envers les femmes et, en particulier, la migration et l'asile – par exemple, des informations sur le rapport de la FRA intitulé « Guardianship systems for children deprived of parental care in the European Union » (systèmes de tutelle pour les enfants privés de soins parentaux dans l'Union européenne) figurent sous le domaine thématique « Immigration ».

## Problèmes rencontrés

Il reste difficile d'atteindre tous les États membres de l'UE dans des situations où « 28 efforts » seraient nécessaires pour répondre aux demandes de toutes les parties prenantes. Il convient, par conséquent, de faire un bon usage des multiplicateurs. De plus, une attention particulière accordée aux demandes stratégiques du Parlement européen et la coopération avec davantage de DG de la Commission (CONNECT, EMPL, HOME) permettrait de prodiguer des conseils d'une manière plus ciblée et systématique. En outre, il convient de s'efforcer d'intensifier la coopération avec les organisations internationales (HCDH, CNUDE).

## 1.7. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Les droits de l'enfant »

### Objectifs principaux de la FRA:

- fournir en temps opportun des conseils solides, pertinents et fondés sur des éléments de preuve aux institutions et aux États membres de l'UE sur la protection, le respect et la promotion des droits de l'enfant.

## Principales réalisations, activités et publications

### Renforcement de la protection de l'enfance et promotion d'une justice adaptée aux enfants

En réponse à une demande de la Commission européenne, la FRA a procédé à une cartographie des systèmes de protection de l'enfance dans les 28 États membres de l'UE. Les conclusions clés de la cartographie ont été publiées sur la page web de la FRA en janvier et sont disponibles en anglais, allemand et français. En mai, la FRA a publié un rapport sur « Une justice adaptée aux enfants - Points de vue et expériences de professionnels sur la participation des enfants aux procédures civiles et procédures judiciaires pénales dans 10 États membres de l'Union européenne ». Le lancement du rapport a eu lieu le 5 mai à Bruxelles au cours de deux débats radio en direct avec des membres du Parlement européen. Les conclusions du travail sur le terrain de la FRA sont fondées sur des entretiens avec des professionnels qui travaillent avec des enfants impliqués dans des procédures pénales et civiles, principalement dans des affaires d'abus sexuel, de violence domestique, de négligence et de conflits en matière de garde. Le rapport se fonde sur des rapports nationaux préparés sous contrat par le réseau de recherche de la FRA, FRANET.

### Soutien à la protection juridique européenne des enfants

À l'occasion de la journée mondiale de l'enfance le 20 novembre, la FRA a lancé le manuel sur le droit européen relatif aux droits de l'enfant, en coopération avec le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme. En tant que référence quant à la façon dont le droit et la jurisprudence de l'UE et du Conseil de l'Europe intègrent les intérêts et besoins spécifiques des enfants, le manuel est conçu pour des professionnels non spécialistes, des juges, des procureurs, des autorités de protection de l'enfance et d'autres praticiens et organisations chargés d'assurer la protection juridique des droits de l'enfant. Cette publication traite de questions telles que l'égalité, l'identité personnelle, la vie familiale, la prise en charge alternative et l'adoption, la migration et l'asile, la protection de l'enfant contre la violence et l'exploitation, ainsi que les droits de l'enfant dans les procédures pénales et les procédures alternatives.

Par ailleurs, la FRA a publié un rapport sur la violence à l'égard des enfants handicapés, examinant les lois pour protéger les enfants de la violence. Les conclusions préliminaires à cet égard ont été partagées avec le groupe de travail du Conseil de l'Union européenne sur les droits fondamentaux, les droits des citoyens et la

libre circulation des personnes (FREMP) ainsi qu'avec le groupe informel d'experts des États membres sur les droits de l'enfant.

La FRA a été invitée à présenter ses travaux et son expertise dans le domaine des droits de l'enfant lors :

- du « 9<sup>e</sup> forum européen sur les droits de l'enfant », organisé par la Commission européenne à Bruxelles en juin ;
- de la 19<sup>e</sup> réunion annuelle du réseau européen des médiateurs pour enfants (ENOC) à Amsterdam en septembre ;
- de la 12<sup>e</sup> conférence intitulée « Aide aux enfants victimes de la criminalité », qui a eu lieu en octobre à Varsovie ;
- du septième dialogue annuelle avec la Commission de la citoyenneté, de la gouvernance, des affaires institutionnelles et extérieures (CIVEX) du Comité des Régions en novembre ;
- d'une réunion du groupe d'experts chargé d'étudier les besoins de données sur la criminalité en novembre, coordonnée par la DG Home, rassemblant les services de la Commission, des représentants des États membres et des experts indépendants ;
- du panel consultatif du médiateur polonais pour les enfants, composé de praticiens et d'experts juristes, où la FRA a également rencontré des ONG actives dans ce domaine ainsi que des représentants des ministères concernés ;
- de la réunion du comité des experts du Conseil de l'Europe, participant aux discussions concernant un projet de stratégie sur les droits des enfants ;
- du groupe d'experts de la Commission européenne sur les droits de l'enfant ;
- de plusieurs événements au niveau national, y compris des discussions avec les parties prenantes clés en Estonie, au Monténégro, en Bulgarie, en Autriche et en Suède.

En mars, la FRA a organisé une réunion d'experts sur la protection de l'enfance dans ses locaux afin de présenter les conclusions de ses recherches sur les systèmes de protection de l'enfance et discuter de pratiques prometteuses et de défis communs.

La FRA et l'UNICEF, en partenariat avec l'Intergroupe sur les droits de l'enfant du Parlement européen, ont

organisé un événement sur l'accès à la justice pour les enfants en juin, en marge du 9<sup>e</sup> Forum européen sur les droits de l'enfant.

En octobre, la FRA a offert son expertise lors d'un séminaire en ligne sur l'entretien avec les enfants victimes et les témoins de la criminalité, organisé par le CEPOL. En outre, l'agence a formulé des commentaires sur le Guide pratique sur la recherche des familles du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), à Malte, et faisait partie d'un groupe d'experts apportant une contribution à l'élaboration de modules de formation pour les professionnels par l'Observatoire international de justice juvénile (OIJ).

L'agence a également été invitée à fournir son expertise à la réunion informelle des ministres de la justice et des affaires intérieures pour la révision du règlement Bruxelles II sur la juridiction concernant la responsabilité parentale à Luxembourg. Par ailleurs, la FRA a fourni des données à la DG Justice de la Commission pour l'élaboration d'un document de réflexion sur la « coordination et coopération dans les systèmes intégrés de protection de l'enfant ».

En 2015, le site web de la FRA pour les enfants, qui a été lancé en tant que partie de la section de son site web sur les droits de l'enfant en 2014, s'est enrichi de l'ajout de cinq films d'animation sur la sensibilisation des enfants à leurs droits.

La FRA a également intégré les droits des enfants dans d'autres domaines de son travail, tels que les droits fondamentaux des personnes LGBTI, la violence envers les femmes et, en particulier, la migration et l'asile – par exemple, des informations sur le rapport de la FRA intitulé *Guardianship systems for children deprived of parental care in the European Union* (systèmes de tutelle pour les enfants privés de soins parentaux dans l'Union européenne) figurent sous le domaine thématique « Immigration ».

## Problèmes rencontrés

Il reste difficile d'atteindre tous les États membres de l'UE dans des situations où « 28 efforts » seraient nécessaires pour répondre aux demandes de toutes les parties prenantes. Il convient, par conséquent, de faire un bon usage des multiplicateurs. De plus, une attention particulière accordée aux demandes stratégiques du Parlement européen et la coopération avec davantage de DG de la Commission (CONNECT, EMPL, HOME) permettrait de prodiguer des conseils d'une manière plus ciblée et systématique. En outre, il convient de s'efforcer d'intensifier la coopération avec les organisations internationales (HCDH, CNUDE).



## 1.8. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Accès à la justice »

### Objectifs principaux de la FRA:

- contribuer aux efforts de l'UE visant à renforcer les mécanismes, judiciaires et non judiciaires, pour garantir l'accès à la justice au niveau de l'UE et des États membres, ce qui sous-tend le respect des droits fondamentaux.

### Principales réalisations, activités et publications

#### Assurer l'accès à la justice

En octobre, la FRA a lancé une version pilote de « Clarity », l'acronyme de « Complaints, Legal Assistance and Rights Information Tool for You » (Votre outil d'information sur les plaintes, l'aide juridictionnelle et les droits), un outil en ligne qui permet aux utilisateurs d'accéder à des instances non judiciaires susceptibles de résoudre leur(s) problème(s) particulier(s) en matière de droits fondamentaux dans un État membre de l'UE donné. L'outil, également présenté dans un petit clip vidéo sur le site web de la FRA, a été présenté dans divers contextes [par exemple, le groupe « Législation en ligne » du Conseil, le groupe de travail du Conseil sur les droits fondamentaux (FREMP) et la commission des pétitions du Parlement européen]. Depuis le lancement de Clarity, le formulaire a été soumis plus de 500 fois. Le Conseil de 2015, dans ses conclusions sur l'application de la charte des droits fondamentaux, a salué l'outil Clarity et souligné la nécessité d'y apporter des améliorations ultérieures. Des représentants nationaux du groupe « Législation en ligne » du Conseil discutent actuellement des moyens d'assurer une couverture complète de tous les organismes dans tous les États, leur traduction ultérieure dans les langues officielles de l'UE et leur transfert éventuel vers le portail européen de la justice.

La FRA a fourni une contribution lors de nombreux événements axés sur l'accès à la justice, notamment :

- une réunion avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, en janvier ;
- une formation pour les conseillers JAI (justice et affaires intérieures) en février à Bruxelles ;
- une visite dans les locaux de la FRA par le comité parlementaire allemand en février ;
- une présentation du manuel de police de la FRA en mars et un séminaire en ligne sur les stratégies efficaces pour lutter contre la violence envers les femmes, en avril, organisé par le CEPOL ;
- une conférence du Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet) en juin, axée sur le rôle et l'importance de la Charte des droits fondamentaux de l'UE dans la protection des droits fondamentaux ;
- une discussion sur le respect de l'état de droit dans l'UE dans le cadre d'une rencontre universitaire à Londres, en juin ;
- le lancement de la plateforme collaborative Conseil de l'Europe-FRA-Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (INDH)-Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet) sur les droits sociaux et économiques à Strasbourg, en octobre ;
- la conférence de clôture du « Projet pilote pour le développement d'indicateurs destinés à mesurer la mise en œuvre de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale », organisée par le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) en octobre à Bruxelles ;
- des conférences sur l'autonomisation des travailleurs handicapés dans l'UE et sur la protection des droits fondamentaux dans l'UE, organisées par l'Académie de droit européen en décembre et juin respectivement ;
- le dialogue sur les droits de l'homme du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) avec la Biélorussie et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ;
- les Journées européennes du développement - le principal forum en Europe pour le développement et la coopération internationale ;
- une audition publique sur la protection des personnes handicapées, organisée par la commission des pétitions du Parlement européen.



## Fourniture de précieuses données de recherche

En juin, le Parlement européen a adopté une résolution sur la stratégie de l'Union européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes après 2015. Il y était grandement question de l'enquête de la FRA concernant la violence à l'égard des femmes, du rapport intitulé « Discrimination against and living conditions of Roma women in 11 EU Member States » (Discrimination et conditions de vie des femmes roms dans 11 États membres de l'Union), et du rapport intitulé « Being Trans in the EU - Comparative analysis of the EU LGBT survey data » (Être transgenre dans l'Union: Analyse comparative des données de l'enquête sur les personnes LGBT dans l'UE). À cet égard, la FRA a également fourni aux chercheurs un accès à son ensemble de données de l'enquête sur la violence à l'égard des femmes, afin de soutenir une plus grande utilisation et une évaluation des résultats de l'enquête. À la fin de l'année, un certain nombre de chercheurs d'instituts universitaires et d'organismes de recherche avaient mis à profit la possibilité d'analyser plus amplement les résultats de l'enquête, étoffant les connaissances développées sur la base de l'enquête de la FRA.

La FRA a présenté les conclusions de son enquête sur la violence envers les femmes lors de plusieurs conférences et événements nationaux – par exemple, en Estonie, en République tchèque, en Allemagne, en Irlande et en Espagne. L'agence a également participé à une conférence du Conseil de l'Europe sur le suivi de la mise en œuvre de la convention d'Istanbul. En outre, une campagne à Vienne visant à renforcer la coopération entre les centres de soutien aux victimes et les hôpitaux a donné lieu à une réflexion sur les résultats de l'enquête de la FRA à l'échelle de l'Europe sur la violence envers les femmes.

En 2015, le Parlement européen a adopté une résolution concernant les Progrès en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'UE en 2013, ainsi que la résolution sur la stratégie de l'Union européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes après 2015, faisant référence aux résultats de l'enquête de la FRA sur la violence envers les femmes. Au fil des ans, plusieurs membres du Parlement européen ont utilisé les données de cette enquête en tant que base de connaissances factuelles pour des questions parlementaires écrites et orales.

La Commission européenne a largement utilisé les résultats de l'enquête de la FRA sur la violence envers les femmes en 2015 ; par exemple, dans l'« engagement stratégique de la Commission pour l'égalité de genre (2016-2019) », le « Rapport sur l'égalité entre les

femmes et les hommes 2014 », et la feuille de route « (Une possible) adhésion de l'UE à la Convention du Conseil de l'Europe afin de lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul) ». En outre, l'appel à propositions de la Commission pour des subventions à l'action visant à soutenir des projets transnationaux destinés à lutter contre le harcèlement sexuel et la violence sexuelle contre les femmes et les filles a utilisé les résultats de l'enquête de la FRA sur la violence envers les femmes en tant que base probante pour prendre ces mesures.

En juin 2015, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) a lancé la deuxième édition de son indice de l'égalité entre les sexes avec un domaine « satellite » sur la violence, que l'EIGE a fondé sur les données de l'enquête de la FRA sur la violence envers les femmes. Les résultats de cette étude ont également été utilisés dans le rapport publié par l'EIGE en novembre 2015 « An analysis of the Victims' Rights Directive from a gender perspective » (Une analyse de la directive sur les droits des victimes dans une perspective de genre). En 2015, l'OSCE a entrepris une initiative visant à reproduire l'enquête de la FRA sur la violence envers les femmes dans dix pays non membres de l'UE. Les résultats de l'enquête ont également été référencés dans des rapports publiés par ONU Femmes, la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et un certain nombre d'organisations de la société civile.

En outre, la FRA a publié un appel d'offres intitulé « Première phase d'essai et évaluation de la faisabilité pour l'enquête de la FRA sur les droits fondamentaux ». Les résultats de cette étude permettront à la FRA d'élaborer l'enquête à grande échelle relative aux droits fondamentaux, laquelle contribuera à la mesure des tendances en matière de droits fondamentaux au fil du temps. Le 10 février, la FRA a organisé la première réunion de consultation, rassemblant notamment des représentants de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe, du HCDH, d'Equinet, d'Eurofound et de l'OCDE afin de discuter des attentes concernant l'enquête prévue.

En outre, avec la Cour européenne des droits de l'homme, la FRA a finalisé un manuel sur l'accès à la justice, lequel a bénéficié de la contribution antérieure de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe. Le manuel, dont le lancement est prévu au deuxième trimestre 2016, vise à renforcer la prise de conscience et les connaissances parmi les juges et autres praticiens du droit quant aux principes juridiques et jurisprudentiels essentiels dans le domaine de l'accès à la justice.



En août, la FRA a lancé un rapport sur la liberté d'entreprise (article 16 de la Charte de l'UE), qui analyse cette liberté dans le contexte de l'accès à la justice, et les implications pour certains groupes de population. Le rapport a été présenté lors d'un événement de la Commission européenne (DG GROW) organisé pour les États membres et d'autres directions générales ; lors d'une réunion du FREMP ; lors d'événements d'entreprises et d'entrepreneuriat ; et aux membres du Parlement européen travaillant sur des dossiers pertinents (par exemple sur l'entrepreneuriat féminin).

En outre, la FRA a poursuivi ses recherches dans le domaine de la justice pénale, par exemple sur les aspects des droits fondamentaux dans le droit de l'UE concernant le transfert des personnes condamnées ou dans l'attente d'un procès ou sur le droit à une interprétation et une traduction et le droit à l'information des personnes soupçonnées ou poursuivies dans le cadre des procédures pénales dans l'UE, qui a été demandé par la Commission européenne en 2014. À cet égard, l'agence a été impliquée dans plusieurs échanges avec des parties prenantes clés et a présenté des exposés sur les résultats préliminaires, notamment lors de la 45<sup>e</sup> réunion plénière du Réseau judiciaire européen (RJE) en novembre.

### Problèmes rencontrés

Dans le domaine de la justice pénale, la coordination avec divers autres acteurs pour veiller à ce que les recherches entreprises à la demande de la Commission européenne ne se chevauchent pas avec celles d'autres acteurs demeure un défi (y compris avec d'autres recherches subventionnées par la Commission).

## 1.9. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Victimes de la criminalité »

### Objectifs principaux de la FRA:

- devenir un acteur essentiel dans la promotion des droits fondamentaux des victimes de la criminalité, en particulier en ce qui concerne leur droit d'accès à la justice,
- rendre visibles les victimes invisibles, notamment celles des crimes de haine.

### Principales réalisations, activités et publications

#### Renforcement des structures de soutien aux victimes

La FRA a saisi de nombreuses opportunités de présenter des conclusions sur la base de son rapport sur « Les victimes de la criminalité dans l'UE : l'étendue et la nature de l'aide aux victimes ». Ce rapport, lancé en janvier 2015, examine les diverses prestations de services d'aide aux victimes fournies dans les 28 États membres de l'UE, conformément à la directive européenne de 2012 relative aux droits des victimes. L'expertise de la FRA dans ce domaine fournira des orientations aux États membres lors de la mise en œuvre de la directive et de la poursuite de l'amélioration des structures de soutien aux victimes. La FRA a réalisé un résumé de ce rapport dans l'ensemble des langues officielles de l'UE. Les conclusions du rapport sont très actuelles et opportunes, compte tenu du délai de transposition de la directive relative aux droits des victimes de novembre 2015. Des informations sur les pratiques prometteuses résultant des recherches de la FRA sur les victimes de la criminalité ont été utilisées par la Commission européenne pour un document d'orientation sur la directive relative aux droits des victimes.

En juin, la FRA a organisé une manifestation régionale coordonnée par la Commission européenne avec des experts de huit États membres pour discuter de la mise en œuvre de la directive relative aux droits des victimes. Cet événement portait sur l'état de la mise en œuvre de cette directive et l'échange de bonnes pratiques.

En outre, la FRA a participé à la conférence annuelle de l'organisme européen de tutelle « Victim Support Europe », à une conférence de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), ainsi qu'à une manifestation de la présidence luxembourgeoise.

Afin de marquer la Journée européenne des victimes de la criminalité, le 22 février, la FRA a créé une infographie pour sensibiliser aux services de soutien aux victimes ainsi qu'à leur rôle pour aider les victimes à avoir un accès effectif à la justice dans l'UE.

Les activités de la FRA dans le domaine des victimes de la criminalité sont également liées à d'autres domaines de travail thématiques, tels que la discrimination, le racisme, les droits des personnes lesbiennes,

gays, bisexuelles, transsexuelles et intersexuées (LGBTI), la violence envers les femmes, les droits de l'enfant, des personnes handicapées et, en particulier, la migration et l'asile. Le projet de la FRA sur les formes graves d'exploitation par le travail, décrit dans la section « Immigration et intégration des migrants, questions de visas, de contrôle des frontières et d'asile », concerne les victimes de la criminalité, tout comme les travaux sur les enfants et la justice, décrits dans la section « Les droits des enfants ». Les publications concernant le domaine des « victimes de la criminalité » comprennent notamment :

- un rapport sur une justice adaptée aux enfants ;
- un document intitulé « Les personnes handicapées et la protection des victimes de crimes de haine sur un pied d'égalité » ;
- un rapport sur les « Formes graves d'exploitation au travail : travailleurs migrants provenant de pays de l'UE ou de pays tiers ».

### Problèmes rencontrés

Aucun problème ou défi particulier n'a été rencontré au cours de la période concernée.

## 1.10. Résultats obtenus dans le domaine thématique « Activités à caractère transversal »

### Principales réalisations, activités et publications

La FRA a présidé le Réseau des agences de l'UE au cours de la période du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 28 février 2015. La coordination du réseau fait l'objet d'une rotation entre les agences pour des périodes d'un an. Le réseau a été créé dans le but d'améliorer la coordination, l'échange d'informations et l'accord sur des positions communes concernant des questions d'intérêt mutuel entre les agences. Entre-temps, la FRA a renforcé les relations entre les agences et les nouveaux Parlement européen et Commission européenne tout en contribuant à accroître la visibilité des travaux des agences parmi les États membres, les parties prenantes et les citoyens européens. Vers la fin de la présidence de la FRA, le 20 février, toutes les agences de l'UE ont signé une déclaration commune afin de renforcer la protection des droits fondamentaux dans tous leurs domaines de travail.

La FRA a également continué de fournir des contributions intéressantes aux gouvernements nationaux. Par exemple, la FRA a coorganisé, avec les agents de liaison nationaux un événement en Estonie, à l'occasion duquel elle a présenté son rapport sur les enfants et la justice. Cela a eu une incidence sur les efforts que le gouvernement a déployés en révisant la loi nationale estonienne liée à la protection de l'enfant afin de la mettre en conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant. En outre, la FRA a discuté des défis et des réalisations en matière de droits fondamentaux au sein de l'UE au sénat polonais en juillet et s'est adressée au comité des affaires européennes du parlement danois sur la façon de préserver les droits fondamentaux dans l'UE en mars. Lors d'une audition officielle de la commission parlementaire italienne pour la sécurité de la République – le contrôle parlementaire des activités du système de renseignement de sécurité en Italie –, la FRA a présenté ses conclusions sur la surveillance par les services de renseignement nationaux.

La FRA a également continué de participer au Réseau des agences justice et affaires intérieures (JAI) – un groupe thématique de neuf agences de l'UE visant à coordonner les activités opérationnelles et à examiner les synergies dans les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice. En novembre, l'agence a participé à une réunion axée en particulier sur la contribution et le rôle des agences JAI dans la mise en œuvre de l'agenda européen en matière de migration et de l'agenda européen pour la sécurité.

La FRA a coordonné le groupe de travail des États membres sur les indicateurs d'intégration des Roms, rassemblant les points de contact nationaux sur les Roms, la Commission européenne ainsi que de nombreuses autres parties prenantes intéressées.

L'agence a également coopéré avec les États membres de l'UE dans le cadre de son groupe de travail sur les crimes de haine, établi en réponse aux conclusions du Conseil sur la lutte contre les crimes de haine dans l'Union européenne. Le groupe de travail a pour objectif d'aider les États membres dans la conception et la mise en œuvre de mesures pertinentes à cet égard.

En outre, la FRA s'est adressée à la commission LIBE du Parlement européen et a discuté des défis en matière de droits fondamentaux avec le président du Parlement européen ainsi qu'avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

En tant qu'initiative ponctuelle, la FRA a rassemblé son réseau de parties prenantes nationales et les entités de la FRA à Vienne, en novembre, afin d'identifier davantage de synergies et de possibilités de coopération.



En février, la FRA a apporté sa contribution à un événement du Conseil de l'Europe sur les droits sociaux. En mai, la FRA a pris part à un forum organisé à Salzburg ; composé des États membres d'Europe centrale et du sud-est, le forum a discuté de la sécurité et des droits fondamentaux.

La FRA, avec le Comité des régions, a conjointement développé une version portable condensé de la boîte à outils en ligne pour les fonctionnaires habilités à « s'engager dans les droits fondamentaux ». Le manuel correspondant, intitulé « Faire des droits une réalité : un guide pour les autorités locales et régionales » est à présent disponible en allemand, en français et en suédois.

La FRA a également élaboré d'autres outils en ligne pour promouvoir les droits fondamentaux – tels que Charterpedia, base de données jurisprudentielles et Clarity – et a rendu son site web en partie accessible dans toutes les langues de l'UE.

En 2015, la FRA a publié des clips vidéo de sensibilisation sur les enfants et la justice dans les neuf langues de l'UE et a produit des infographies sur divers domaines thématiques, la Charte et les travaux des agences de l'UE.

La FRA a également envoyé 10 bulletins d'information en anglais, français et allemand à ses 6 500 parties prenantes abonnées et 15 communiqués de presse, dans toutes les langues de l'UE pour la plupart, à ses contacts chez les parties prenantes et dans les médias (environ 1 350 contacts).

### Problèmes rencontrés

Aucune question ni défi particulier empêchant la FRA de réaliser ses objectifs dans le domaine des activités transversales ne sont apparus au cours de la période d'établissement du rapport.

## 1.11. Économie et efficacité des activités impliquant des dépenses et celles n'en impliquant pas

Conformément aux règles financières de la FRA (article 29), le principe d'économie nécessite que les ressources utilisées par l'agence dans la poursuite de ses activités soient accessibles en temps voulu, dans la qualité et la quantité appropriées et au meilleur prix. Le principe d'efficacité concerne les meilleures relations entre les ressources employées et les résultats atteints.

La mise en œuvre de procédures internes et de pratiques prédéfinies permet d'assurer en permanence le respect de ces principes. Ces procédures garantissent que les activités sont exécutées de manière efficace (par exemple les différents flux de travaux contribuent à une coopération efficace entre les effectifs, les services, etc.) et conformément au principe d'économie (par exemple les règles relatives à l'approvisionnement permettent un approvisionnement dans des conditions optimales).

L'agence affine en permanence ses mécanismes internes pour améliorer l'efficacité et l'économie de ses opérations. Les initiatives suivantes montrent comment ces principes sont mis en œuvre.

En décembre 2015, l'agence a modernisé le système de refroidissement de son centre de données à l'aide d'un nouveau système qui est respectueux de l'environnement car il utilise la température extérieure pour refroidir son centre de données. En raison des conditions météorologiques à Vienne, la FRA devrait réduire de 50% ses frais actuels d'électricité liés au refroidissement du centre de données. En outre, en 2015, l'agence a réduit de 7 % ses frais de maintenance et d'exploitation grâce à une meilleure organisation des activités connexes, assurant leur rentabilité. Enfin, l'agence a continué de tirer parti des pratiques entreprises en 2014 pour utiliser des technologies modernes telles que les systèmes de vidéoconférence et supprimer les frais de déplacement dans la mesure du possible. Plus de 50 vidéo conférences ont eu lieu en 2015.



# 2

## Gestion



L'assurance est un examen de données objectif visant à fournir une évaluation de l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. La direction, qui veille de façon continue au fonctionnement des systèmes de contrôle interne, ainsi que les auditeurs internes et externes réalisent cette évaluation. Ses résultats sont documentés et communiqués au directeur de la FRA, y compris des rapports portant sur :

- la gestion par activités :
  - rend compte de la gestion des ressources financières (y compris celles prévues et effectives, ainsi que les écarts) ;
  - rend compte de la gestion des ressources humaines (y compris celles prévues et effectives, ainsi que les écarts) ;
  - rend compte des coûts par activités ;
- les contrôles ex post ;
- l'analyse des lacunes en matière de normes de contrôle interne (NCI) ;
- les observations et recommandations communiquées par le service d'audit interne (SAI) de la Commission européenne ;
- les observations et recommandations communiquées par la Cour des comptes européenne (CCE) ;
- les recommandations du Parlement européen.

Cette partie expose les résultats des contrôles ainsi que d'autres éléments pertinents qui contribuent à l'assurance de la direction quant à la réalisation des objectifs de contrôle, y compris les aspects suivants :

- l'efficacité et l'économie des opérations ;
- la fiabilité des comptes rendus ;
- la préservation des actifs et de l'information ;
- la prévention, la détection, la correction et le suivi de la fraude et des irrégularités ;
- la gestion appropriée des risques concernant la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, en tenant compte du caractère pluriannuel des programmes et de la nature des paiements (article 32 du règlement financier de la FRA).

Elle examine la gestion des ressources, financières et humaines, de la FRA et évalue les résultats des audits internes et externes, y compris la mise en œuvre des recommandations d'audit.

### 2.1. Conseil d'administration

La FRA procède à une évaluation des risques annuelle, ce qui inclut une évaluation des risques potentiels, la probabilité de leur survenance et leur impact potentiel. Les résultats de l'exercice sont résumés dans un registre des risques. Un extrait de ce registre des risques est joint au programme de travail annuel (PTA), dans une annexe qui présente les risques que la direction considère pertinents pour la mise en œuvre du PTA. Elle présente également les mesures d'atténuation préventives correspondantes.

En 2015, aucun risque significatif ne s'est concrétisé qui aurait nécessité une décision du Conseil d'administration.

## 2.2. Évolutions majeures

### Réductions de personnel

En 2015, le tableau des effectifs en ressources humaines de la FRA a été diminué de deux postes d'agent temporaire [un administrateur (AD) et un assistant (AST)] à la suite de réductions d'effectifs supplémentaires dans les institutions, agences et organes de l'UE (voir [Accord interinstitutionnel 2013/C 373/01](#)).

### 2.3. Gestion budgétaire et financière

Le taux de mise en œuvre des crédits C1 a maintenu la tendance de l'année précédente et est resté à 100 %. De même, le taux d'annulation des crédits engagés C8 est resté faible, à 1.61 %.

Le taux de mise en œuvre des crédits de paiement C1 du titre III a été de 30 %. Ce taux est conforme à la planification de la FRA pour un report automatique (c.-à-d. C8), tel qu'estimé au cours du premier trimestre 2015 et évoluant au cours de l'exercice financier. Au total, 28,38 % des crédits ont été automatiquement reportés de 2015 à 2016.

Il convient de noter que la plupart des projets opérationnels de la FRA ont une durée de mise en œuvre inférieure à un an. Dans ces cas, la FRA est tenue de reporter automatiquement un niveau élevé des montants restants à la fin de l'exercice financier.

En 2015, deux transferts budgétaires ont été soumis au Conseil d'administration pour approbation. En outre, le

directeur a autorisé neuf transferts budgétaires. Le montant total transféré entre les titres s'est élevé à 964,245 EUR.

Un complément d'information est fourni dans [le rapport sur la gestion budgétaire et financière](#).

### Établissement du budget par activité

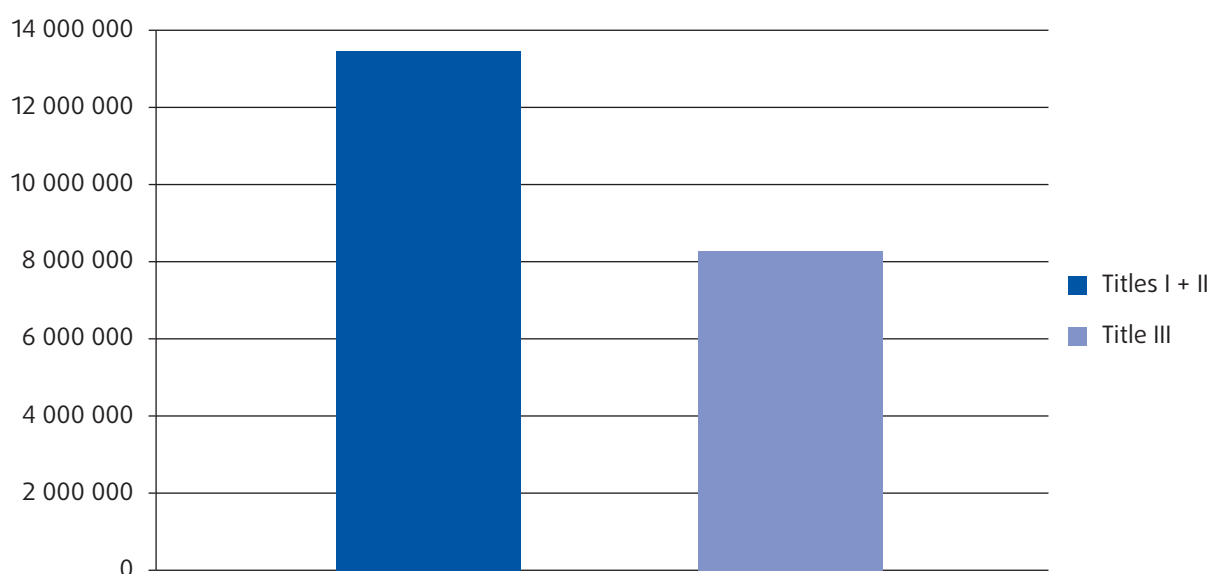
En 2015, la FRA a exécuté des crédits d'engagements pour 21 616 591 EUR consistant en fonds C1, C4 et Ro. Sur la base de la présentation traditionnelle de l'exécution budgétaire (c'est-à-dire les Titres I, II et III), 13 458 755 EUR ont été dépensés en frais généraux (titres I et II), représentant 62 % des dépenses totales. Le montant de 8 157 836 EUR a été consacré à des dépenses opérationnelles, représentant 38 % des dépenses totales, comme le montre la [Figure 1](#).

Comme l'indique la [Figure 2](#), selon une présentation EBA (établissement du budget par activité) de l'exécution budgétaire, les dépenses de la FRA sont ventilées de la manière suivante, par rapport à la présentation traditionnelle :

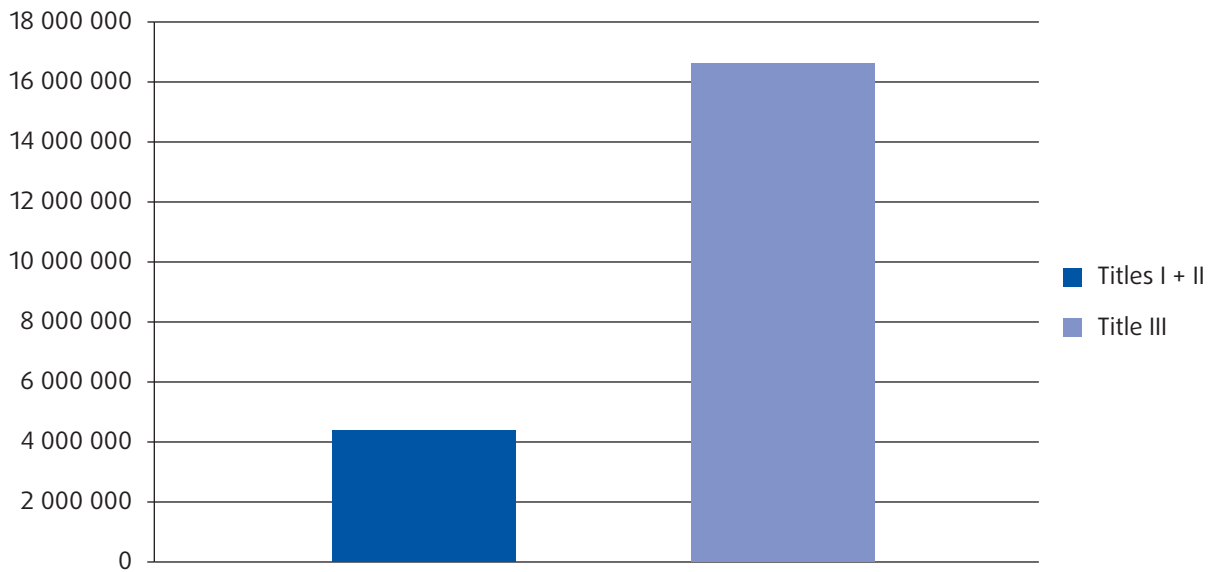
- 79 % pour les dépenses opérationnelles au lieu de 38 % pour le Titre III ;
- 21 % pour les dépenses de soutien (à savoir les frais généraux) au lieu de 62 % pour les Titres I et II
- De plus amples détails sont communiqués en annexe IV.

De plus amples détails sont communiqués en [annexe IV](#).

**Figure 1 : Présentation traditionnelle de l'exécution budgétaire**



Source: FRA, 2015

**Figure 2 : Présentation EBA (établissement du budget par activité) de l'exécution budgétaire**

Source: FRA, 2015

## 2.4. Gestion des ressources humaines

En novembre 2015, l'autorité budgétaire a autorisé l'ajout de deux nouveaux postes AD dans le tableau des effectifs de l'agence en relation avec la situation actuelle en matière d'asile/de migration et la suppression d'un poste AST en relation avec des réductions d'effectifs supplémentaires pour le pool de redéploiement.

À la suite du départ du directeur en avril 2015, le nouveau directeur a pris ses fonctions le 16 décembre 2015.

En 2015, l'agence a adopté une nouvelle politique concernant l'engagement et le recours à des agents temporaires (AT 2f, à savoir la nouvelle catégorie de personnel introduite au 1<sup>er</sup> janvier 2014) dans l'intérêt de règles cohérentes parmi les agences de l'UE et afin de faciliter leur mobilité, tant au sein de l'Agence qu'entre les agences. De nouvelles règles concernant le congé sans rémunération pour le personnel temporaire et contractuel ont également été adoptées afin d'introduire les modifications apportées par la réforme du statut de 2014.

Le service des RH a renforcé ses applications fondées sur les technologies de l'information en introduisant un outil de fixation des objectifs en ligne et en élaborant un outil d'évaluation des performances en ligne.

2015 a été la dernière année du premier Programme d'action pour l'égalité des chances et la diversité de

l'agence, qui découle de la Politique d'égalité des chances et de diversité. Fin 2015, l'agence a adopté un Plan d'action stratégique pour l'égalité et la diversité 2016-2020 afin de poursuivre ses efforts de promotion de l'égalité et de la diversité sur le lieu de travail. En outre, elle a décidé d'établir un groupe «Égalité et diversité».

En septembre 2015, l'agence a lancé sa troisième enquête sur le bien-être dont les résultats seront analysés, et un programme d'action sera préparé par un groupe de travail en 2016.

L'agence applique la méthodologie convenue par toutes les agences de l'UE. En 2015, deux postes d'agent temporaire ont été supprimés en raison de l'exigence de réduction des effectifs, à savoir un poste opérationnel et un poste neutre. Par ailleurs, un agent contractuel a été recruté dans le cadre des opérations. Les résultats de l'exercice d'évaluation comparative pour l'année 2015 sont indiqués dans le [Tableau A 4.2](#).

## 2.5. Évaluation par la direction

Cette section présente et évalue les éléments identifiés par la direction comme contribuant à l'assurance de la réalisation des objectifs en matière de contrôle interne. Les principaux risques et les processus de contrôle visant à les atténuer sont énumérés à la [section B de l'annexe VI](#), ainsi que les indicateurs utilisés afin de mesurer les performances des systèmes de contrôle.

### 2.5.1. Efficacité du contrôle en matière de légalité et de régularité

La FRA a mis en place des procédures de contrôle interne visant à garantir une gestion des risques appropriée en ce qui concerne la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, ainsi que la nature des paiements. Ces contrôles visent à apporter à la FRA l'assurance raisonnable du fait que le montant total de toute opération financière non conforme aux dispositions réglementaires ou contractuelles applicables autorisée au cours d'un exercice n'excède pas 2 % des dépenses totales.

#### Résumé des critères de matérialité

En ce qui concerne la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, l'objectif est de garantir que le risque annuel estimé d'erreur dans les engagements et les paiements lorsque les opérations sont autorisées soit inférieur à 2 %.

En matière de légalité et de régularité des opérations sous-jacentes, l'objectif est de garantir que le risque d'erreur résiduel estimé soit inférieur à 2 % au terme de l'exécution du budget. On évalue le risque d'erreur résiduel en utilisant le taux d'erreur résiduel obtenu lors de l'examen d'un échantillon représentatif d'opérations.

#### Recouvrements réalisés grâce aux contrôles ex post

À la fin de la période concernée, les résultats des contrôles ex post n'ont révélé aucun montant à recouvrer.

### 2.5.2. Efficacité des contrôles et rentabilité

Le principe d'efficacité vise au meilleur rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus. Le principe d'économie requiert que les ressources utilisées par l'institution pour mener son action soient rendues publiques en temps utile, dans les quantités et aux niveaux de qualité appropriés et au meilleur prix. Cette sous-section présente les indicateurs utilisés afin de vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle, notamment à travers une évaluation générale du coût et des avantages de ces contrôles.

#### Analyse qualitative de l'évaluation de la gestion du registre d'exceptions et des défaillances du contrôle interne

Les exceptions enregistrées sont analysées afin d'identifier les secteurs préoccupants et les mesures d'amélioration pertinentes à appliquer, à l'appui du processus de prise de décision. En outre, elles permettent

à l'équipe de direction de traiter des circonstances exceptionnelles avec un degré raisonnable de flexibilité et de manière transparente et justifiée. Le SAI et la CCE ont examiné les exceptions durant leurs audits et n'ont pas soulevé d'observations.

L'analyse annuelle du niveau de conformité avec les normes de contrôle interne inclut une analyse qualitative et une analyse des recommandations en matière d'amélioration qui sont communiquées à la direction.

La FRA met régulièrement en œuvre des mesures préventives conjointement avec des activités de sensibilisation internes, telles que des présentations régulières et une formation pour les membres du personnel,

Deux exceptions de 2014 avaient une valeur supérieure à 5 000 EUR. Le montant total impliqué dans ces deux exceptions s'élevait à 22 000 EUR. Ces mesures ont trait à des dérogations aux règles financières. Plus particulièrement, la première est une exception ex post concernant une augmentation de l'engagement effectuée « a posteriori ». La seconde est une exception ex ante qui, en raison de la nature des services demandés, était dûment justifiée. Aucune de ces exceptions n'impliquait de perte financière.

#### Analyse qualitative des résultats des contrôles de surveillance relatifs aux procédures de marchés publics

L'ensemble des procédures ont été soumises à un contrôle prudentiel préalable au lancement de l'appel d'offres. Les comptes rendus de ces contrôles sont consignés sur papier et des mesures correctives sont introduites si nécessaire.

La FRA a établi des mesures afin de quantifier les coûts des ressources et des contributions nécessaires pour procéder à des contrôles significatifs, tels que décrits dans la [section B de l'annexe VI](#), et des estimations, dans la mesure du possible, de leurs bénéfices en termes de montant des erreurs et des irrégularités évitées, détectées et corrigées par ces contrôles.

Dans l'ensemble, en 2014, les contrôles effectués par la FRA pour la gestion des crédits budgétaires ont été rentables, étant donné que les bénéfices quantifiables estimés ont dépassé le coût.

Plus particulièrement, pour les marchés publics, un montant estimé de 4 964 EUR a été investi dans le contrôle de 14 procédures de marchés publics pour des offres d'une valeur totale de 4 257 000 EUR. Par conséquent, 0,12 % de la valeur contractuelle totale a été consacrée au contrôle et chaque procédure de marché public a coûté un montant estimé de 355 EUR.





Les mesures correctives incluaient une modification du cahier des charges, principalement en termes de critères de sélection et d'attribution. Cette modification a permis d'améliorer la qualité des offres et, par conséquent, l'efficacité de ces procédures de passation de marchés.

Les procédures de marchés publics sont en grande partie une exigence réglementaire qui ne peut être réduite. En outre, comme l'illustrent les risques exposés dans l'[annexe VI.B](#), une part importante des crédits seraient à risque si ces contrôles n'étaient pas en place.

En ce qui concerne les circuits financiers, aucun montant n'a été investi dans le contrôle des opérations financières. La FRA n'a pas de fonction supplémentaire de vérification financière.

### Analyse qualitative des résultats des contrôles prudentiels ex post

Conformément à l'article 46 de son règlement financier, en 2015, la FRA a procédé à un exercice de contrôle ex post afin de vérifier la conformité des coûts engagés pour les missions et dépenses de voyages d'affaires.

Un total de 21 missions, quatre au titre I et 17 au titre III, pour un total de 18 388 EUR, ont fait l'objet d'un contrôle documentaire prudentiel.

La conclusion générale des contrôles ex post était que les transactions ont été effectuées dans le respect du système réglementaire existant, les contrôles ex ante en place assurant leur conformité.

Quatre erreurs ont été établies, avec une incidence financière représentant 0,69 % de la valeur totale de l'échantillon, c'est-à-dire sans réelle importance.

En conclusion, l'analyse des données de contrôle disponibles n'a révélé aucune défaillance significative pouvant avoir une incidence importante sur la légalité et la régularité des opérations financières. L'objectif de contrôle pour la légalité et la régularité a donc été atteint.

Pour les mesures de surveillance, environ 2 495 EUR ont été investis dans le contrôle de 38 opérations financières d'un montant de 18 388 EUR ; avec cela, 3 % de la valeur globale des opérations soumises à une vérification ex post a été dédié au contrôle. Le coût de chaque opération ou procédure vérifiée a posteriori est estimé à environ 66 EUR.

En outre, il existe plusieurs avantages non quantifiables résultant des contrôles visant à garantir que les projets financés contribuaient à la réalisation des objectifs, et

de l'effet dissuasif des contrôles ex post. Par ailleurs, la FRA considère que la nécessité de ces contrôles est indéniable, étant donné que la totalité des crédits pourrait être à risque s'ils n'étaient pas en place.

### 2.5.3. Prévention et détection des fraudes

La FRA a élaboré une stratégie antifraude, évaluant l'introduction de nouveaux contrôles, si nécessaire, après une analyse approfondie des coûts/avantages. Le Conseil d'administration a adopté la stratégie au cours de sa réunion de décembre 2014, conjointement avec un plan d'action connexe, qui sera mis en œuvre en 2015.

En principe, les contrôles visant à prévenir et à détecter les fraudes ne sont pas différents de ceux dont l'objectif est d'assurer la légalité et la régularité des opérations (erreurs non intentionnelles). Cependant, la FRA passe en revue l'alimentation d'opérations, de contrats, de projets et de bénéficiaires afin d'identifier ceux présentant un risque accru de fraude et de les soumettre à des contrôles prudentiels plus approfondis. Au cours de la période concernée, aucun cas n'a été transféré à l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et/ou l'Office d'investigation et de discipline (IDOC) pour enquête. En 2015, l'agence a été informée de l'ouverture d'une enquête de l'OLAF.

### 2.6. Tâches d'exécution budgétaire confiées à d'autres services et entités

Aucune tâche d'exécution budgétaire n'a été confiée à d'autres services ou entités au cours de l'exercice concerné.

### 2.7. Évaluation des résultats d'audit et suivi des recommandations d'audit

Cette section présente et évalue les observations et les conclusions formulées par les auditeurs susceptibles d'avoir un impact significatif sur la réalisation des objectifs de contrôle interne et par conséquent sur l'assurance. Elle présente également les mesures prises en réponse aux recommandations d'audit.

La FRA est contrôlée à la fois par des auditeurs internes et par des auditeurs externes indépendants : (1) le SAI et (2) la CCE.

## Service d'audit interne (SAI)

En février 2015, le service d'audit interne a effectué un audit de suivi de deux missions réalisées fin 2013, à savoir l'audit sur la gestion des RH et l'examen limité de la gestion des contrats.

En conséquence, toutes les recommandations ont été classées, sauf :

- une qui a été qualifiée de « très importante » concernant la gestion des RH et avait trait à la publication des modalités d'exécution concernant le reclassement par la Commission, non encore disponibles à l'époque, et
- une autre qui a été rétrogradée de « très importante » à « importante » et qui concernait la gestion des contrats.

À la fin de 2015, l'agence a continué de fournir des éléments de preuve de la mise en œuvre et est parvenue à classer la dernière recommandation ouverte concernant la gestion des contrats.

La recommandation concernant la gestion des RH a été satisfaite en février 2016 lors de la première réunion du comité exécutif, et une confirmation officielle du classement par le SAI est en attente.

## Cour des comptes européenne (CCE)

Enfin, les observations de la CCE n'incluaient pas de questions non déclarées précédemment relatives aux transactions, aux systèmes de contrôle ou aux déclarations de la direction dans le rapport d'activité annuel consolidé. L'agence a accepté les observations et a répondu en soulignant le faible niveau de ses annulations chaque année, ce qui implique un résultat final supérieur à 99 % et peut être considéré comme le meilleur indicateur d'une exécution budgétaire adéquate, ainsi que la prise des mesures correctives nécessaires et l'exécution des paiements de salaires complémentaires.

À la suite de l'évaluation des risques sous-tendant les observations des auditeurs ainsi que des mesures de gestion prises en réponse, l'agence estime que les recommandations émises n'ont pas d'incidences en matière d'assurance et sont mises en œuvre dans le cadre des efforts continus en faveur de la poursuite des améliorations.

## 2.8. Suivi des plans d'audit, des audits et des recommandations

### SAI

Toutes les recommandations émises par le SAI ont été traitées et classées, à l'exception d'un dossier en attente de confirmation par le SAI

### CCE

Pour la mise en œuvre des recommandations émises au cours des années précédentes, la FRA a exécuté les plans d'action pertinents, tels que prévus. En 2013, la CCE a formulé deux commentaires sur les comptes annuels de la FRA, concernant le niveau élevé des reports. La CCE a toutefois déclaré que les engagements budgétaires ont été réalisés en temps opportun et qu'en raison de la nature pluriannuelle des projets opérationnels de l'agence, les paiements ont été effectués conformément au calendrier prévu.

L'agence a confirmé non seulement que les reports sont planifiés à l'avance, mais aussi que le niveau des annulations des reports est très faible (moins de 2 %), entraînant une consommation du budget global de 99 % de la subvention de l'UE.

En conséquence, la situation actuelle n'entraîne pas de préoccupations relatives à l'assurance.

## 2.9. Suivi des observations de l'autorité de décharge

La présente section présente un résumé des observations et commentaires formulés par l'autorité de décharge (AD) sur la mise en œuvre du budget 2013, conformément à l'article 110, paragraphe 2, des règles financières, et les mesures prises par la FRA.



## Observations concernant la FRA

| Observation de l'AD   | Réponse et mesures de la FRA  | Activités mises en œuvre |
|---|---|--------------------------|
| Utilisation des lignes directrices de la Commission sur le signalement des dysfonctionnements                               | L'agence continuera d'appliquer les lignes directrices de la Commission sur le signalement des dysfonctionnements jusqu'à ce que la Commission adopte une nouvelle politique.   | En cours                 |
| Niveau élevé des crédits engagés reportés   | L'agence continuera d'appliquer une planification et un suivi stricts de ses reports afin de maintenir le faible niveau des annulations.  | Activités mises en œuvre |
| Harmonisation des règles concernant son conseil d'administration et nécessité d'adopter des règles concernant son personnel | L'agence a révisé et adopté des règles harmonisées pour la prévention des conflits d'intérêts concernant son conseil d'administration et son comité scientifique. En outre, l'agence a élaboré et adopté des lignes directrices pour la prévention des conflits d'intérêts pour le personnel. | Activités mises en œuvre |
| Harmonisation de la présentation de ses comptes annuels avec ceux d'autres agences de l'Union                               | En 2014, l'Agence a harmonisé la présentation de ses comptes annuels avec ceux d'autres agences de l'Union.   | Activités mises en œuvre |

## Principales observations concernant toutes les agences de l'UE

| Observation de l'AD  | Réponse et mesures de la FRA  | Activités mises en œuvre |
|--|---|--------------------------|
| Les systèmes de signalement doivent encore être améliorés en termes d'efficacité et de résultats obtenus afin de renforcer la responsabilité démocratique des agences. | L'agence a introduit un cadre de mesure des performances qui inclut des indicateurs de performance clés destinés à mesurer l'efficacité de l'agence.                      | Activités mises en œuvre |
| Absence de visibilité et de responsabilisation démocratique des agences.   | Une des priorités clés comprises dans le plan stratégique 2013-2017 adopté de l'agence consiste à renforcer la contribution de l'agence aux processus au niveau national. | Activités mises en œuvre |



# 3

## Évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne



### 3.1. Gestion des risques

L'environnement général des risques dans lequel l'agence opère et les risques intrinsèques aux processus de l'agence sont évalués chaque année au moyen d'un exercice impliquant l'ensemble de la direction.

Les risques clés sont établis et évalués dans un registre des risques sur la base de l'efficacité des contrôles existants ; chaque fois qu'un risque n'est pas considéré comme présentant un niveau acceptable, des mesures préventives spécifiques sont convenues et mises en œuvre.

Au cours de cet exercice financier, aucun risque ne s'est matérialisé.

Dans le cadre de la stratégie antifraude, une évaluation des risques de fraude spécifique a été mise en œuvre, donnant lieu à un plan d'action qui a été pleinement exécuté pour la fin de l'année considérée et qui fait l'objet d'un suivi constant.

### 3.2. Conformité et efficacité des normes de contrôle interne (NCI)

La FRA a adopté un ensemble de normes de contrôle interne fondées sur les bonnes pratiques internationales, visant à garantir la réalisation des objectifs politiques et opérationnels.

En ce qui concerne la gestion financière, le respect de ces normes est un critère obligatoire. La FRA a mis en place, conformément aux normes NCI et en tenant compte des risques associés à l'environnement dans

lequel elle agit, une structure organisationnelle et des systèmes de contrôle interne adaptés à l'exécution de ses objectifs de contrôle.

Les mesures en place afin de garantir la mise en œuvre efficace des normes sont adéquates. Conformément à la norme de contrôle interne (NCI) n° 15, la FRA conduit diverses activités ayant pour but d'évaluer le niveau de mise en œuvre et de performance des systèmes de contrôle interne. La réalisation de cette évaluation et la définition de priorités qui en résulte s'appuient sur les sources suivantes: analyse interne des lacunes, registre d'exceptions, contrôle ex post, évaluation des risques et audits (SAI et CCE).

#### Mesures correctives déjà mises en œuvre en 2015

L'agence avait prévu un certain nombre de mesures pour améliorer la mise en œuvre effective de la norme de contrôle interne (NCI) n° 5 « Objectifs, indicateurs de performance », de la NCI n° 11 « Administration des documents », et de la NCI sur la « Poursuite des activités ». À la fin de l'année concernée, ces mesures avaient été mises en œuvre de manière satisfaisante.

#### Analyse interne des lacunes

En décembre 2015, une analyse interne des lacunes (basée sur l'analyse théorique de documents existants, des entretiens et les recommandations des organes de contrôle) a été réalisée. Elle visait à fournir une évaluation détaillée du niveau de conformité des normes de contrôle interne. Le rapport en résultant présente un aperçu du pourcentage de mise en œuvre pour chaque norme et résume un ensemble de recommandations classées par ordre de priorité.

En conséquence, la FRA a établi un certain nombre de mesures pour améliorer la mise en œuvre effective des NCI. Celles-ci devraient être pleinement mises en œuvre d'ici fin 2016.

### Exceptions

Outre l'analyse des lacunes et conformément aux dispositions de la NCI n° 8 « Processus et procédures », la FRA a mis en place un processus pour l'enregistrement et l'autorisation des exceptions, le registre étant tenu à jour au niveau central et régulièrement présenté aux organes de contrôle externe (c.-à-d. le SAI, la CCE).

La période visée par l'évaluation révèle que le système de contrôle interne, qui repose sur de solides contrôles ex ante, est en mesure de détecter les écarts les plus importants par rapport au règlement financier, entraînant l'enregistrement des exceptions et permettant une prise de décision appropriée.

Il convient de noter que les mesures préventives convenues dans le passé, conjointement avec une meilleure communication, ont contribué à sensibiliser

davantage le personnel au thème spécifique des engagements budgétaires et juridiques et à clarifier davantage le contenu des procédures.

### Contrôles ex post

Un exercice de contrôle ex post est mis en œuvre sur une base annuelle ; l'identification basée sur les risques des domaines cibles permet une utilisation efficace des ressources et une identification claire des domaines nécessitant un contrôle.

En 2015, un exercice de gestion des missions a été réalisé, et aucun élément critique n'a été identifié.

### Conclusion

L'agence évalue chaque année l'efficacité de ses systèmes de contrôle interne clés, en se fondant sur un certain nombre de mesures de suivi et de sources d'information. L'évaluation permet de conclure que les normes de contrôle internes sont effectivement mises en œuvre.





# 4

## Assurance de gestion



Cette partie reprend l'évaluation des éléments rapportés dans les parties II et III et présente des conclusions à l'appui de la déclaration d'assurance et permettant de déterminer si elle doit s'accompagner ou non de réserves.

### 4.1. Examen des éléments sur lesquels se fonde la déclaration d'assurance et réserves éventuelles

Les informations rapportées dans les parties II et III découlent des résultats des contrôles réalisés par la direction et les auditeurs contenus dans les rapports énumérés. Ces rapports font suite à une analyse systématique des données disponibles. Cette approche offre suffisamment de garanties de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations rapportées et couvre l'intégralité du budget géré par l'agence.

En conclusion :

- aucune réserve n'a été répertoriée concernant les rapports d'activité des années précédentes ;
- toutes les recommandations de l'IAS ont été considérées comme correctement mises en œuvre et ont été clôturées - à l'exception d'un cas, en attente de confirmation formelle de l'IAS ;
- la CCE a délivré une déclaration d'assurance positive pour l'exercice financier 2014 quant à la légalité et la régularité des opérations;
- une observation du Parlement européen est en suspens et devrait être mise en œuvre avant la fin 2016.

### 4.2. Réserves

Au vu des éléments qui précèdent, aucune insuffisance n'a été identifiée en ce qui concerne la gestion financière des crédits au sein de l'agence. Dès lors, aucune réserve n'est émise à ce sujet dans la déclaration.

### 4.3. Conclusions générales concernant l'assurance (le cas échéant)

Compte tenu des résultats du contrôle et de toutes les autres informations pertinentes disponibles, la meilleure estimation par l'ordonnateur des risques liés à la légalité et la régularité des dépenses autorisées pendant l'année de référence est comprise entre 0 % et 2 %, ce qui signifie un montant à risque de 0,43 EUR million.

La stratégie de contrôle interne prévoit la mise en œuvre de contrôles supplémentaires pour les années à venir, pour mieux détecter et corriger ces erreurs. Il n'est pas possible d'identifier les erreurs et sommes spécifiques qui seront corrigées de manière effective dans les années à venir.

Compte tenu des conclusions de l'examen des éléments sur lesquels se fonde la déclaration d'assurance et de la capacité corrective des contrôles qui seront mis en œuvre dans les années à venir, il est possible de conclure que les systèmes de contrôle interne mis en œuvre par la FRA offrent la garantie suffisante d'une gestion adéquate des risques liés à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes. En outre, il est également possible de conclure que les systèmes de contrôle interne offrent une garantie suffisante en ce qui concerne la réalisation des objectifs de contrôle interne.



# 5

## Déclaration d'assurance



Je soussigné, directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne,

En ma qualité d'ordonnateur délégué,

Déclare par la présente que les informations contenues dans le présent rapport sont sincères et véritables.

Affirme avoir une assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans le présent rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément au principe de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Cette assurance raisonnable se fonde sur mon propre jugement et sur les éléments d'information à ma disposition, tels que les résultats de l'auto-évaluation, des contrôles ex post, les observations du service d'audit interne ainsi que des enseignements tirés des rapports de la Cour des comptes européenne relatifs aux exercices antérieurs à celui de cette déclaration.

Confirme en outre n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé dans la présente déclaration qui serait susceptible de nuire aux intérêts de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Fait à Vienne, le 31 mai 2016

**Michael O'Flaherty**



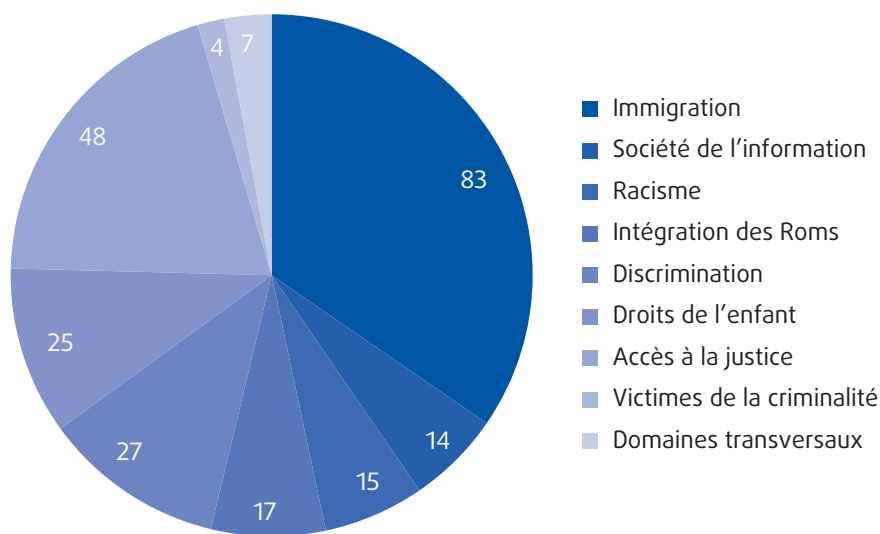
# Annexe I : Statistiques opérationnelles clés

Les principales activités de la FRA peuvent être classées dans les quatre groupes suivants :

- fourniture d'assistance et d'expertise aux institutions et États membres de l'UE ;
- collecte de données et réalisation d'études et d'analyses sur les tendances et défis en matière de droits fondamentaux ;
- coopération et travail en réseau avec les États membres, les institutions de l'Union, les centres de recherche, les organismes nationaux et les organisations non gouvernementales ;
- Sensibilisation du public aux droits fondamentaux et diffusion active d'informations sur les activités de l'agence.

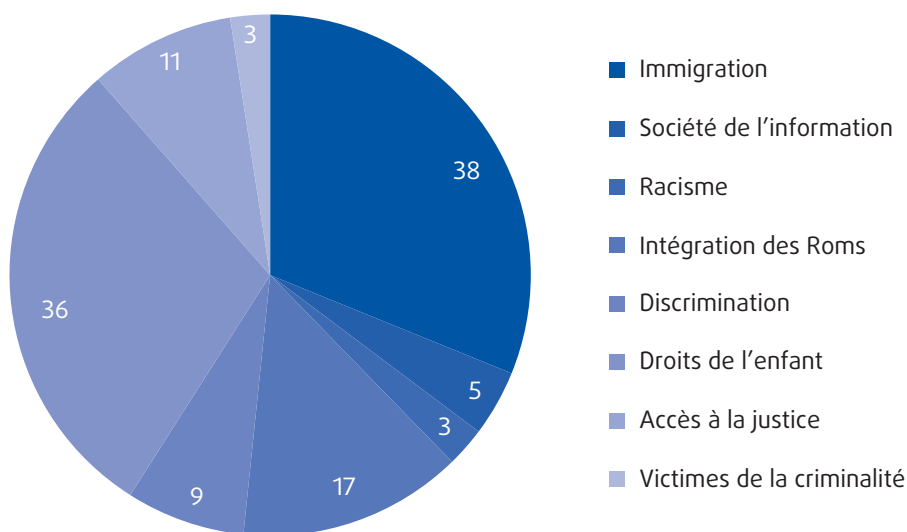
Afin de mieux suivre et évaluer les performances de l'agence et l'impact de celle-ci, sur la base des activités menées, la FRA a établi un cadre de mesure des performances (PMF). Le PMF consiste en un modèle de logique d'intervention et en un cadre d'indicateurs. Les graphiques ci-dessous présentent certains indicateurs de performance clés (KPI) reflétant les performances de la FRA en 2015.

| Objectif :   | Indicateur :  |
|--|---|
| fourniture d'assistance et d'expertise aux institutions et États membres de l'UE | Nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance |



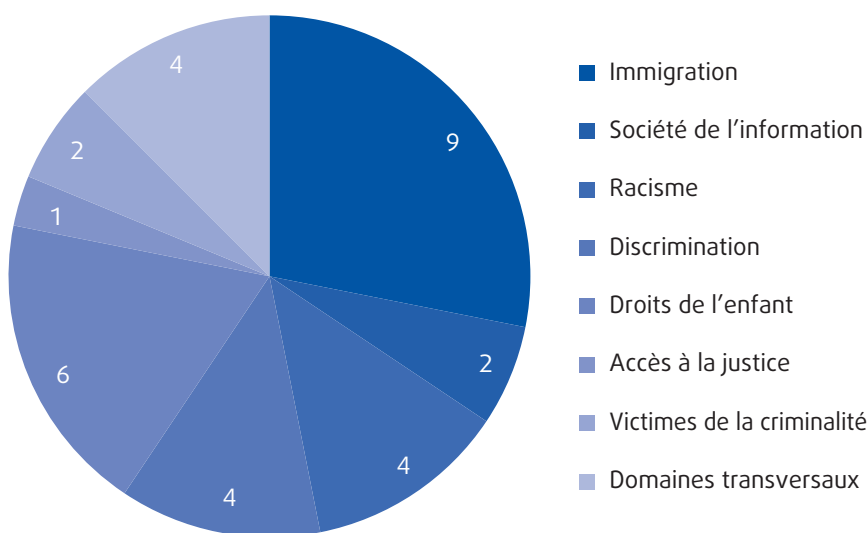
Le graphique illustre les présentations et auditions organisées par la FRA au niveau des États membres et de l'UE et lors d'événements organisés par d'autres organisations internationales, par domaine thématique. Le chiffre élevé donné pour le [domaine de l'immigration](#) s'explique par les nombreuses présentations des conclusions tirées du projet [Formes graves d'exploitation par le travail \(SELEX\)](#), ainsi que par le vif intérêt manifesté pour le domaine de la migration et la situation actuelle des réfugiés et des migrants.

| Objectif :   | Indicateur :   |
|--|--|
| Formuler des avis et autres conseils à l'intention des institutions et des États membres de l'UE | Nombre de réponses aux demandes d'avis et de conseils. |



Le tableau représente les conseils prodigués par la FRA aux institutions de l'UE et aux États membres sous différentes formes, de manière formelle et informelle. Durant cette année marquée par la crise actuelle des réfugiés et de la migration, la FRA s'est surtout consacrée à la fourniture de conseils fondés sur des éléments de preuve afin de résoudre les problèmes de droits fondamentaux dans le domaine de la migration. La Commission a par ailleurs demandé à la FRA de fournir *des mises à jour hebdomadaires, puis mensuelles* sur la situation sur le terrain dans l'État membre concerné.

| Objectif :                                 | Indicateur :                     |
|--|----------------------------------|
| Publier des rapports et guides thématiques | Nombre de publications produites |



En 2015, la FRA a publié au total **32 publications**. Le tableau présente la répartition des publications de 2015 en fonction des domaines thématiques.

Bon nombre de publications relèvent d'un domaine thématique, mais couvrent également des questions ayant trait à d'autres domaines - comme par exemple les publications relatives aux domaines thématiques de l'immigration et du racisme, qui traitent également de questions en rapport avec le domaine thématique des droits de l'enfant.

| Objectif :  | Indicateur :   |
|---|--|
| Diffuser des informations ciblées à l'intention des parties prenantes concernées et en temps opportun | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de parties prenantes recevant des informations de la FRA</li> <li>• nombre de parties prenantes recevant une copie des publications</li> </ul> |





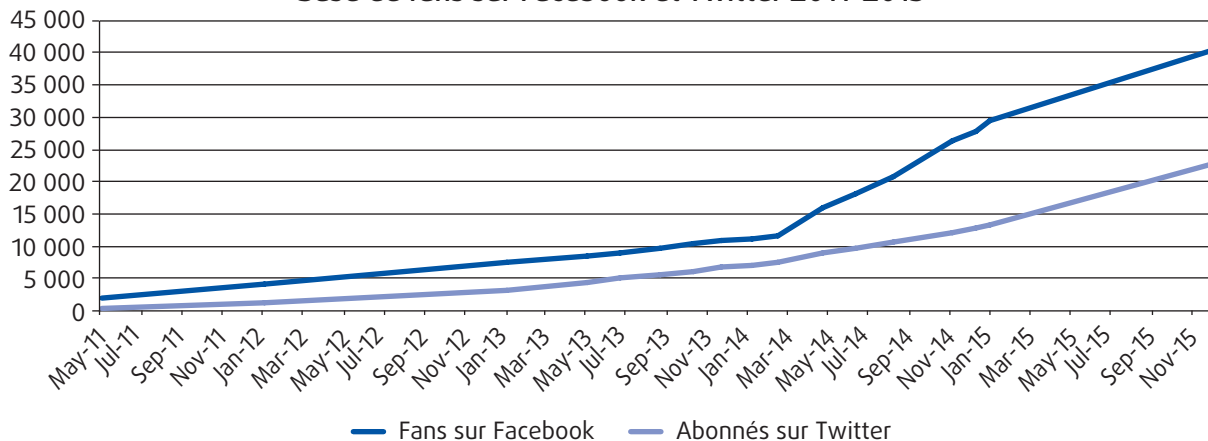
# 80 396

Publications imprimées diffusées

# 19 516

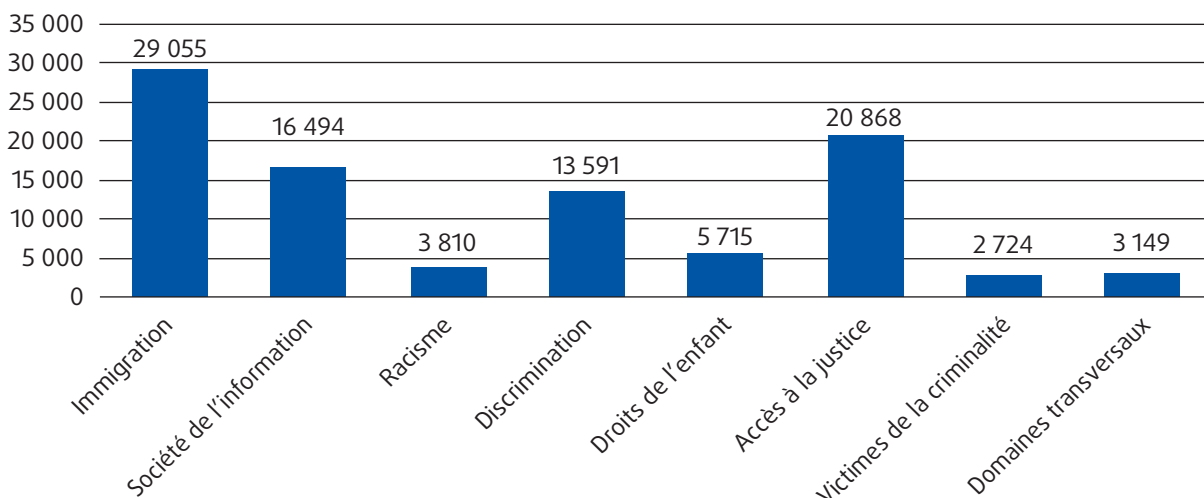
Vues des vidéos de la FRA

## Base de fans sur Facebook et Twitter 2011-2015



La FRA utilise en permanence différents moyens pour diffuser ses informations auprès de ses parties intéressées et du grand public. En 2015, **11 vidéos** ont été produites, dont quatre **vidéos animées** destinées aux enfants afin de mieux leur faire comprendre les droits de l'enfant.

En 2015, la FRA a continué à utiliser les médias sociaux pour partager ses informations et atteindre le grand public. La base de fans sur les médias sociaux est en constante augmentation, avec 9 888 nouveaux fans sur **Facebook** et 9 627 nouveaux abonnés sur **Twitter** en 2015.

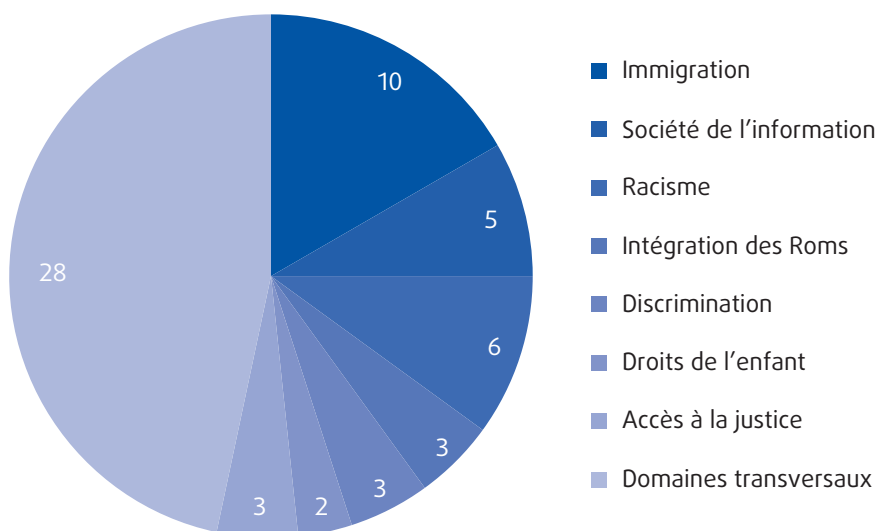


Les publications disponibles sur le site web de la FRA ont été téléchargées 95 406 fois.

En outre, le **Manuel de droit européen en matière de protection des données** de la FRA et du Conseil de l'Europe (CdE) a été téléchargé ni plus ni moins que **64 597** fois en 2015 sur le site web du CdE, y compris dans les versions linguistiques hors UE et en plus des 13 992 téléchargements sur le site web de la FRA.

Le [Manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration](#) de la FRA et de la Cour européenne des droits de l'homme (CouEDH) a été la publication la plus téléchargée sur le site web de la FRA en 2015, avec 16 973 téléchargements.

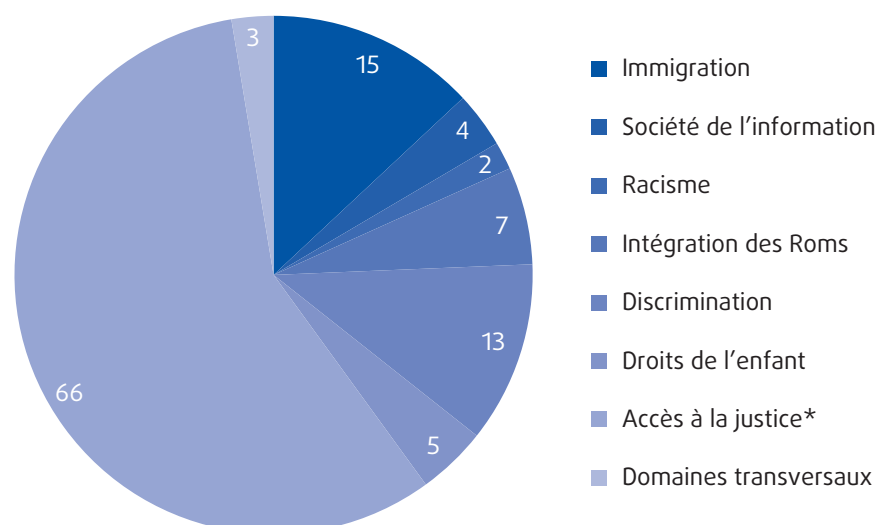
| Objectif :  | Indicateur :                                    |
|---|---|
| Développer des réseaux efficaces avec des partenaires clés et des réseaux d'agences | Nombre d'événements de mise en réseau organisés |



Au total, la FRA a participé à l'organisation de **60 événements**. La plupart d'entre eux relèvent comme prévu du domaine thématique transversal et ont donné à la FRA et à ses parties prenantes l'occasion d'aborder les questions ayant trait aux droits fondamentaux dans différents domaines thématiques.

Par ailleurs, des événements et des réunions d'experts basés sur un domaine thématique ont été organisés afin de discuter de questions propres à un thème donné.

| Objectif :   | Indicateur :   |
|--|--|
| Fourniture d'une assistance et d'une expertise de la FRA afin de faciliter les avancées juridiques et politiques en matière de droits fondamentaux | Nombre de références aux conclusions ou recommandations de la FRA ou activités de la FRA dans les politiques et la législation |



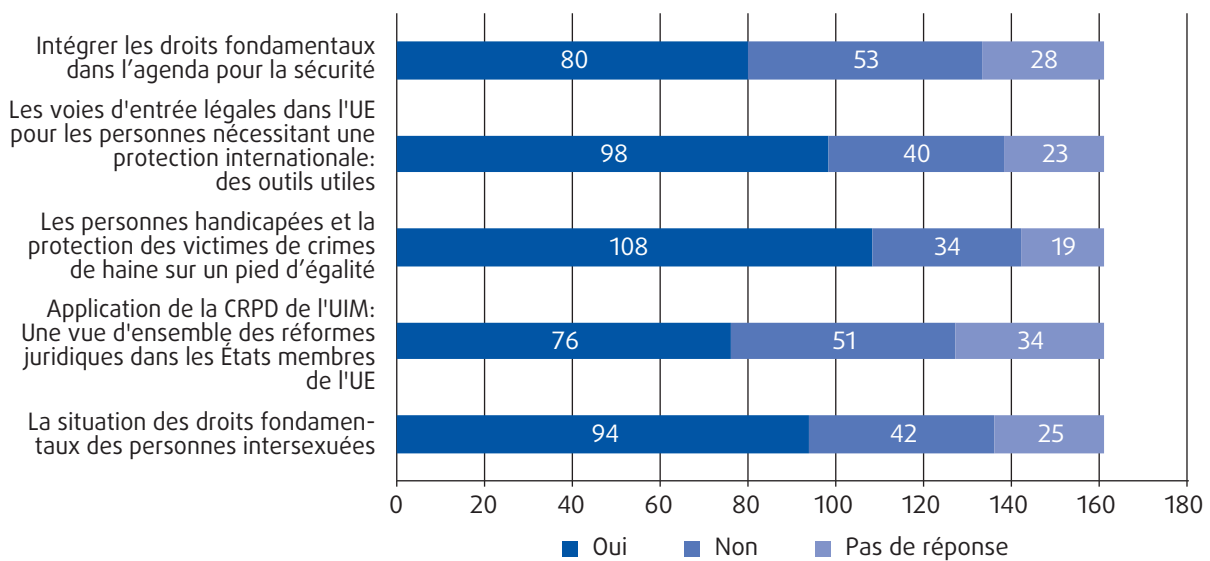
Organismes et institutions de l'UE et des États membres, mais aussi d'autres organisations internationales et organisations de la société civile, ont fait référence aux conclusions des activités de collecte et d'analyse de données, publications et avis de la FRA.

Le nombre élevé de références dans le domaine de l'accès à la justice s'explique par les conclusions de l'enquête sur la **violence contre les femmes**, qui n'a rien perdu de sa pertinence.

\*Le nombre total de références (115) n'est pas exhaustif et porte essentiellement sur le premier semestre 2015.

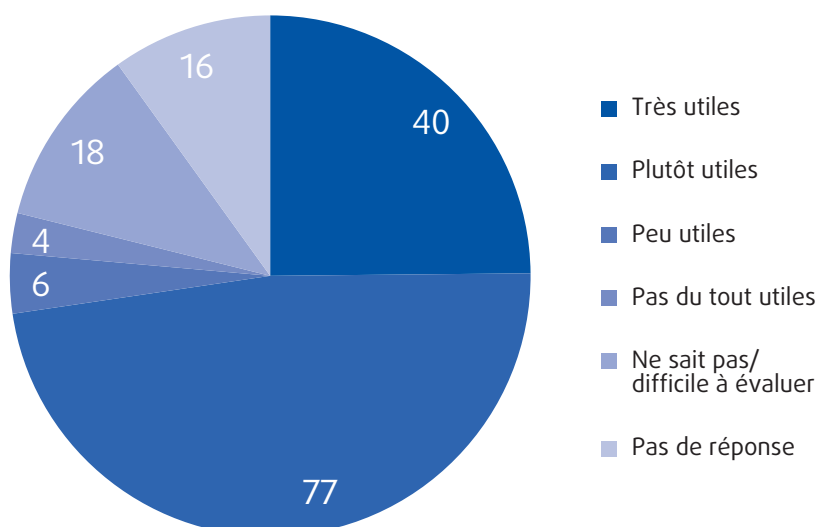
| Objectif :  | Indicateur :  |
|---|---|
| formulation et/ou diffusion de recommandations et de conclusions efficaces, fondées sur des éléments de preuve, à partir de constatations d'études, d'avis et d'autres conseils stratégiques aux décideurs politiques et aux parties prenantes clés | <ul style="list-style-type: none"> <li>proportion de parties prenantes clés considérant les éléments probants et avis fournis par la FRA comme étant fiables, pertinents, de haute qualité et utiles</li> <li>Proportion de parties prenantes clés et d'experts considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité tirées des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe ciblé</li> </ul> |

### Nombre de parties prenantes ayant pu consulter les documents « FRA Focus »



La FRA a mené une enquête auprès de ses parties prenantes au sujet de ses documents « FRA Focus ». Les résultats ont montré qu'en fonction du sujet et des intérêts des parties prenantes, ces documents « FRA Focus » étaient parvenus à atteindre entre 47 et 67 % des parties prenantes interrogées.

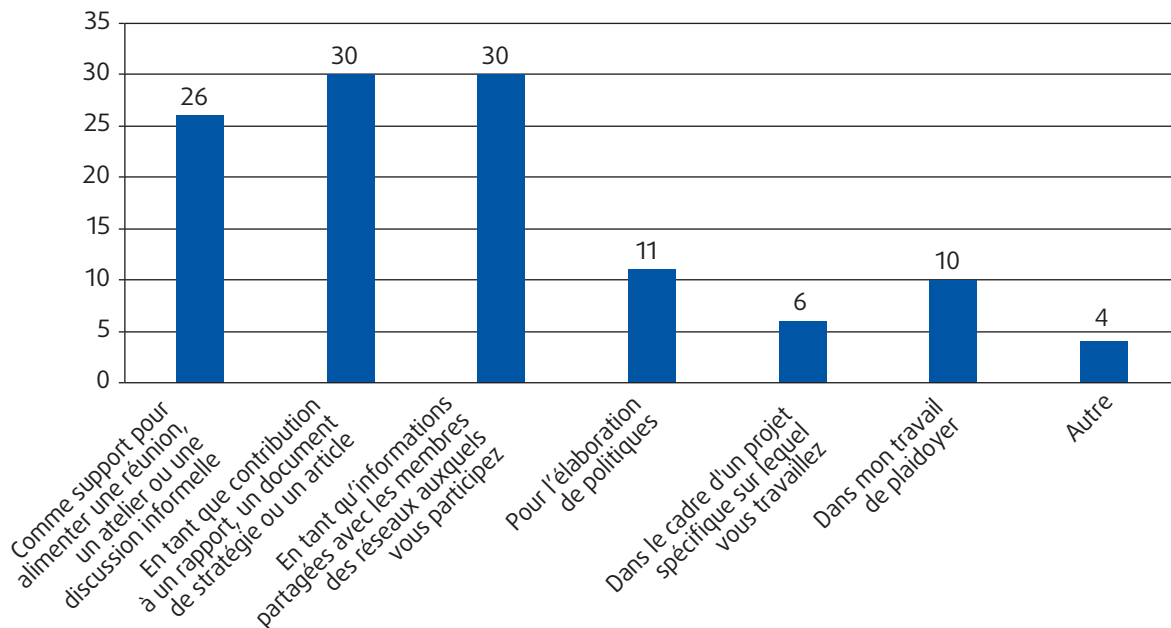
### Avis des parties prenantes sur l'utilité des documents stratégiques de la FRA pour leur travail



73 % des parties prenantes qui avaient pu consulter les documents d'orientation de la FRA les avaient trouvés (très ou plutôt) utiles pour leur travail, ce qui est un excellent résultat.

Seuls 6 % des parties prenantes interrogées ont estimé que les documents « FRA Focus » étaient peu, voire pas du tout utiles.

### Utilisation des documents FRA Focus par les parties prenantes dans leur travail



Les parties prenantes qui ont répondu trouver les documents « FRA Focus » (très ou plutôt) utiles pour leur travail les avaient utilisés essentiellement pour alimenter un rapport, un document de stratégie ou un article ; en tant qu'informations à partager avec les membres des réseaux auxquels elles participent ; et comme support pour alimenter une réunion, un atelier ou une discussion informelle.



# Annexe II : Statistiques sur la gestion financière

Veillez consulter le rapport sur la gestion budgétaire et financière à l'adresse :  
<http://fra.europa.eu/en/about-fra/finance-and-budget/financial-documents>

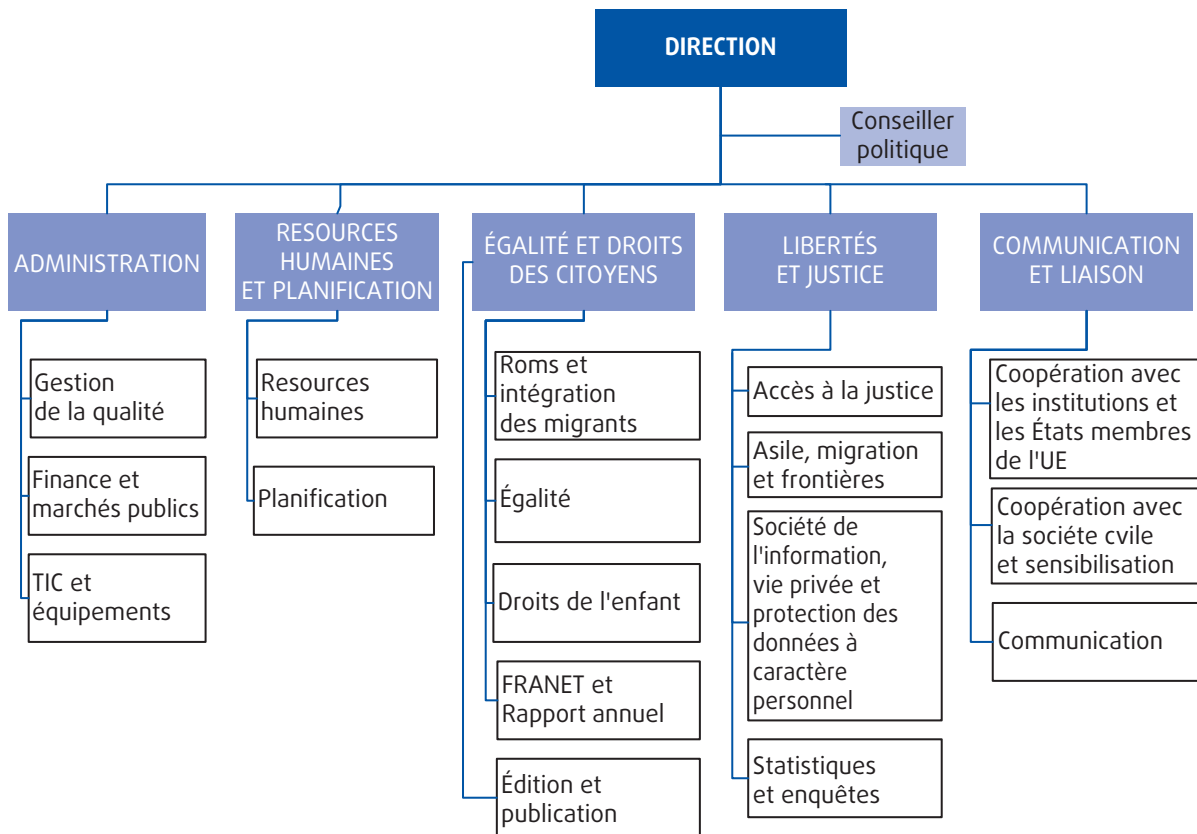




# Annexe III : Organigramme

La structure de la FRA en 2015 était constituée de la Direction et de cinq départements, comme l'indique l'organigramme ci-dessous

Figure A3.1 : Organigramme





# Annexe IV : Tableau des effectifs

Tableau A4.1 : Tableau des effectifs

| Catégorie et grade | Postes permanents          |   | Postes temporaires         |   |
|--------------------|----------------------------|---|----------------------------|---|
|                    | 2015<br>(postes autorisés) | 2015<br>(postes occupés<br>au 31/12/2015) | 2015<br>(postes autorisés) | 2015<br>(postes occupés<br>au 31/12/2015) |
| AD 16              | -                          | -   | -                          | -   |
| AD 15              | -                          | -   | 1                          | -   |
| AD 14              | -                          | -   | 1                          | 1   |
| AD 13              | -                          | -   | 2                          | 1   |
| AD 12              | -                          | -   | 10                         | -   |
| AD 11              | -                          | -   | -                          | 5   |
| AD 10              | -                          | -   | 14                         | 2   |
| AD 9               | -                          | -   | 11                         | 5   |
| AD 8               | -                          | -   | 1                          | 9   |
| AD 7               | -                          | -   | 4                          | 14  |
| AD 6               | -                          | -   | 2                          | 7   |
| AD 5               | -                          | -   | -                          | -   |
| Total AD           | -                          | -   | 46                         | 44  |
| AST 11             | -                          | -   | -                          | -   |
| AST 10             | -                          | -   | 1                          | -   |
| AST 9              | -                          | -   | 3                          | -   |
| AST 8              | -                          | -   | 3                          | 3   |
| AST 7              | -                          | -   | 7                          | 4   |
| AST 6              | -                          | -   | 12                         | 3   |
| AST 5              | -                          | -   | -                          | 8   |
| AST 4              | -                          | -   | 1                          | 7   |
| AST 3              | -                          | -   | -                          | 2   |
| AST 2              | -                          | -   | -                          | -   |
| AST 1              | -                          | -   | -                          | -   |
| Total AST          | -                          | -   | 27                         | 27  |
| AST/SC 6           | -                          | -   | -                          | -   |
| AST/SC 5           | -                          | -   | -                          | -   |
| AST/SC 4           | -                          | -   | -                          | -   |
| AST/SC 3           | -                          | -   | -                          | -   |
| AST/SC 2           | -                          | -   | -                          | -   |
| AST/SC 1           | -                          | -   | -                          | -   |
| Total AST/SC       | -                          | -   | -                          | -   |
| <b>Total</b>       | -                          | -   | <b>73</b>                  | <b>71</b>                                 |

Table A4.2 : Analyse comparative par rapport aux résultats de l'année précédente

| (Sous-) catégorie d'emploi  | Année N-1 (%) | Année N (%) |
|---|---------------|-------------|
| <b>Soutien administratif et coordination</b>  | <b>17</b>     | <b>17</b>   |
| Soutien administratif   | 15            | 16          |
| Coordination  | 2             | 1           |
| <b>Activités opérationnelles</b>  | <b>70</b>     | <b>70</b>   |
| Activités opérationnelles générales   | 9             | 11          |
| Gestion et mise en œuvre de projets   | 58            | 55          |
| Fonctions dirigeantes de coordination opérationnelle  | 3             | 4           |
| Évaluation et étude d'impact  | -             | -           |
| <b>Activités neutres</b>  | <b>13</b>     | <b>15</b>   |
| Comptabilité, finance, approvisionnement non opérationnel, gestion des contrats et gestion de la qualité, audit et contrôle interne | 10            | 11          |
| Activités linguistiques   | 3             | 4           |



# Annexe V : Ressources humaines et financières par activité

Table A5.1 : Ressources humaines par activité EBA

| Activité EBA   | Ressources humaines par activité EBA |               |
|--|--------------------------------------|---------------|
|  | Total jours-personne                 | Pourcentage   |
| Accès à la justice   | 1 099                                | 5,6 %         |
| Victimes de la criminalité   | 94                                   | 0,5 %         |
| Société de l'information   | 570                                  | 2,9 %         |
| Intégration des Roms   | 985                                  | 5,0 %         |
| Droits de l'enfant   | 786                                  | 4,0 %         |
| discrimination   | 1 399                                | 7,1 %         |
| Immigration et intégration des migrants, visas et contrôle des frontières et asile | 1 674                                | 8,6 %         |
| Racisme, xénophobie et l'intolérance qui y est associée                            | 546                                  | 2,8 %         |
| Communication et sensibilisation   | 3 772                                | 19,3 %        |
| Activités transversales  | 909                                  | 4,6 %         |
| Mécanismes de consultation et de coopération                                       | 352                                  | 1,8 %         |
| Recherche et coopération avec les parties prenantes                                | 799                                  | 4,1 %         |
| <b>Total activités opérationnelles</b>   | <b>12 985</b>                        | <b>66,3 %</b> |
| Activités de soutien   | 6 586                                | 33,7 %        |
| <b>Total activités de soutien</b>  | <b>6 586</b>                         | <b>33,7 %</b> |
| <b>Total jours agence</b>  | <b>19 571</b>                        |               |

Notes: Les données ci-dessus se basent sur le système d'enregistrement du temps de la FRA, qui est une des composantes de la mise en œuvre plus large de la gestion par activités (GPA) au sein de l'agence. Elles représentent la durée effective de travail au cours de l'année de référence. En conséquence, les temps partiels et les absences (non payées et congés autres que ceux autorisés au titre des droits au congé annuel) ne sont pas comptabilisés.

Source : FRA, 2015

Table A5.2 : Ressources financières par activité EBA

| Activité EBA   | Dépenses directes | Dépenses indirectes (frais généraux) | Total             |
|--|-------------------|--------------------------------------|-------------------|
| Accès à la justice   | 897 320           | 742 068                              | 1 639 388         |
| Victimes de la criminalité   | 9 909             | 63 471                               | 73 380            |
| Société de l'information   | 287 591           | 384 876                              | 672 467           |
| Intégration des Roms   | 734 290           | 665 093                              | 1 399 383         |
| Droits de l'enfant   | 900 005           | 530 724                              | 1 430 729         |
| Discrimination   | 1 865 687         | 944 635                              | 2 810 322         |
| Immigration et intégration des migrants, visas et contrôle des frontières et asile | 1 514 821         | 1 130 320                            | 2 645 141         |
| Racisme, xénophobie et l'intolérance qui y est associée                            | 172 727           | 368 671                              | 541 397           |
| Communication et sensibilisation   | 915 047           | 2 546 935                            | 3 461 981         |
| Activités transversales  | 297 743           | 613 776                              | 911 519           |
| Mécanismes de consultation et de coopération                                       | 162 726           | 237 678                              | 400 404           |
| Recherche et coopération avec les parties prenantes                                | 256 379           | 539 502                              | 795 880           |
| <b>Total activités opérationnelles</b>   | <b>8 014 245</b>  | <b>8 767 748</b>                     | <b>16 781 993</b> |
| Activités de soutien   | -                 | 4 447 007                            | 4 447 007         |
| <b>Total activités de soutien</b>  | <b>-</b>          | <b>4 447 007</b>                     | <b>4 447 007</b>  |
| <b>Total</b>   | <b>8 014 245</b>  | <b>13 214 755</b>                    | <b>21 229 000</b> |





# Annexe VI : Annexes spécifiques liées à la Partie II

## A. Critères d'importance relative

La matérialité est le fondement de la définition de carences significatives sur les plans qualitatif et quantitatif. Les critères de matérialité utilisés par la FRA et le mode d'évaluation de leur importance sont exposés ci-dessous.

Les critères qualitatifs sont liés à l'incapacité à atteindre les objectifs à court terme de la FRA, aux risques pour la réputation de la FRA, aux carences significatives dans ses systèmes de contrôle et aux erreurs répétitives. Ils concernent l'utilisation des ressources, une bonne gestion financière ainsi que la légalité et la régularité des transactions. Leur importance est évaluée sur la base:

- de la nature et de la gravité de la faiblesse ;
- de la durée de cette faiblesse ;
- de l'existence de mesures compensatoires (contrôles d'atténuation de l'incidence de la faiblesse) ;
- de l'existence d'actions correctives efficaces pour corriger les faiblesses (plans d'action et corrections financières) qui ont eu une incidence mesurable.

En termes quantitatifs, une carence est importante lorsque l'impact financier ou le risque de perte est supérieur à 2 % des engagements autorisés de la FRA.

## B. Modèle(s) de contrôle interne pour l'exécution du budget

### Étape 1 – Passation de marché

#### A – Planification

**Principaux objectifs du contrôle :** Efficacité, efficacité et économie. Conformité (légalité et régularité).

| Risques principaux Il peut arriver (à nouveau) que...   | Contrôles d'atténuation des risques | Comment déterminer la couverture, la fréquence et la portée? | Comment estimer les coûts et les bénéfices des contrôles? | Indicateurs des contrôles |
|---|-------------------------------------|--|---|---------------------------|
| Sans objet car aucun risque moyen ni aucun risque élevé n'a été identifié au cours de cette étape | -                                   | -  | -   | -                         |

#### B – Évaluation et définition des besoins

**Principaux objectifs du contrôle :** Efficacité, efficacité et économie. Conformité (légalité et régularité).

| Risques principaux Il peut arriver (à nouveau) que...   | Contrôles d'atténuation des risques | Comment déterminer la couverture, la fréquence et la portée? | Comment estimer les coûts et les bénéfices des contrôles? | Indicateurs des contrôles |
|---|-------------------------------------|--|---|---------------------------|
| Sans objet car aucun risque moyen ni aucun risque élevé n'a été identifié au cours de cette étape | -                                   | -  | -   | -                         |

## C – Sélection de l'offre et évaluation

**Principaux objectifs du contrôle :** Efficacité, efficacité et économie. Conformité (légalité et régularité). Prévention et détection des fraudes.

| Risques principaux<br>Il peut arriver<br>(à nouveau) que...   | Contrôles d'atténuation<br>des risques  | Comment déterminer la couverture, la fréquence et la portée?   | Comment estimer les coûts et les bénéfices des contrôles?  | Indicateurs des contrôles   |
|---|---|--|--|---|
| Conflit d'intérêt/ inégalité de traitement entre les soumissionnaires, par exemple via des critères de sélection tendancieux ou des évaluations partielles (s'adresse également au CA et au CS) | Processus d'évaluation formel, régi par une procédure interne consacrée : commission d'ouverture et commission d'évaluation.<br><br>Inclure au moins cinq membres dans le jury de sélection pour les offres supérieures à 60 000 EUR et trois membres pour les offres inférieures à 60 000 EUR afin de réduire le risque d'inégalité de traitement.<br><br>Fournir des règles claires pour les achats d'un montant maximal de 15 000 euros. | 100 % des appels d'offres<br><b>Portée :</b> tous les documents soumis.  | <b>Coûts :</b> estimation du coût du personnel impliqué.<br><b>Bénéfices :</b> conformité au règlement financier.<br>Écart entre l'offre la plus onéreuse et l'offre retenue<br>Empêcher le traitement inéquitable des soumissionnaires, et donc la survenue de réclamations ou contentieux                    | <b>Efficacité :</b> nombre de cas de réclamations ou de contentieux enregistrés.<br>Nombre de demandes de clarification concernant la soumission<br><b>Efficience :</b> coût moyen d'une procédure d'adjudication |
|   | Les déclarations de conflit d'intérêts sont signées par les membres des groupes d'ouverture et d'évaluation   | 100 % des membres de la commission d'ouverture et de la commission d'évaluation  | <b>Coûts :</b> estimation des frais de personnel impliqué<br><b>Avantages :</b> montants des marchés pour lesquels le contrôle a évité le risque de contentieux ou de fraude   | Coûts de clôture d'une réclamation/d'un contentieux   |
|   | Les déclarations de conflit d'intérêts sont signées par les membres du CA et du CS  | 100 % des déclarations de conflit d'intérêts sont signées par les membres du CA et du CS                                     | <b>Coûts :</b> estimation des frais de personnel impliqué dans la préparation, la publication, le tri et l'archivage des déclarations signées<br><b>Avantages :</b> irrégularités potentielles évitées, en empêchant les interférences dans la procédure d'adjudication/la passation de marchés                |   |
|   | Pages dédiées sur le site web de la FRA pour garantir la transparence des informations  | 100 % des informations disponibles sur le site web<br>Étendue : obligatoire pour les appels d'offres supérieurs à 15 000 EUR | <b>Coûts :</b> estimation des frais de gestion du site web (mise à jour, maintenance, etc.)<br><b>Avantages :</b> réclamations potentielles qui peuvent être émises par les soumissionnaires concernant l'accès aux informations<br>Participation à l'appel d'offres d'un nombre suffisant de soumissionnaires |   |
|   | Critères d'exclusion et de sélection documentés et transparents, en les incluant dans le cahier des charges technique<br><br>Existence du comité directeur<br>Supervision de l'administrateur et approbation des spécifications par l'ordonnateur   | 100 % des spécifications sont examinées minutieusement<br>Étendue : déterminée par le montant du marché passé                | <b>Coûts :</b> estimation des frais de personnel impliqué<br><b>Avantages :</b> limiter le risque de contentieux<br>Limiter le risque d'annulation d'une soumission<br>Montant des marchés proposés pour lesquels les processus de supervision et d'approbation ont détecté une erreur importante              |   |

Note : CA : Conseil d'administration ; CS : Comité scientifique



## Étape 2 – Opérations financières

**Objectifs principaux en matière de contrôle :** Veiller à ce que la mise en œuvre du marché soit conforme au marché signé.

| Risques principaux Il peut arriver (à nouveau) que...   | Contrôles destinés à atténuer les risques   | Comment déterminer la couverture, la fréquence et l'étendue  | Comment estimer les coûts et avantages des contrôles   | Indicateurs de contrôles  |
|---|---|--|--|---|
| Tous les préfinancements, rajustements comptables et garanties non identifiés.<br>Erreurs dans les opérations<br>Engagements, paiements et ordres de recouvrement enregistrés en retard<br>Systèmes comptables incomplets | Utilisation du système ABAC pour tous les registres comptables (tous les paiements de préfinancement sont contrôlés via ABAC)           | 100 % des marchés sont inclus dans ABAC  | <b>Coûts :</b> coûts d'octroi de licence aux utilisateurs ABAC<br>Estimation des frais de personnel impliqué<br>Coûts des activités de formation<br><b>Avantages :</b> contrôle centralisé des paiements<br>Accès aux informations pour tous les acteurs impliqués<br>Montant des irrégularités, erreurs et paiements excédentaires évités par les contrôles<br>Failles systématiques détectées et corrigées | <b>Efficacité:</b> taux d'erreurs (%) évitées<br>Nombre de défaillances du contrôle<br>Nombre/montant des dommages-intérêts liquidés, le cas échéant<br>Nombre d'actions d'amélioration mises en œuvre<br><b>Efficience :</b> paiement des intérêts de retard<br>Montant des dommages-intérêts payés<br>Coûts des contrôles ex post par rapport aux avantages<br>Coût moyen d'un contrôle ex post |
|   | Garanties contrôlées via ABAC   | 100 % des garanties sont incluses dans ABAC  |  |   |
|   | Formation à ABAC obligatoire pour tous les utilisateurs désignés  | 100 % des utilisateurs ABAC  |  |   |
|   | Flux financier fondé sur le principe du « double regard » (vérifications opérationnelles et financières conformément au flux financier) | 100 % des opérations sont contrôlées.<br>Étendue : toutes les opérations sont vérifiées  |  |   |
|   | Initiation financière centralisée   |  |  |   |
|   | Chaque opération est contrôlée par l'ordonnateur par délégation en sa qualité de vérificateur financier                                 | 100 % des opérations sont vérifiées<br>Étendue : opérations les plus risquées soumises à des contrôles approfondis   |  |   |
|   | Chaque opération est contrôlée par le comptable (c'est-à-dire rajustements comptables)  | 100 % des opérations sont vérifiées  |  |   |
|   | Enregistrement et autorisation d'exceptions<br>Examen des exceptions  | Reported exceptions in line with the internal procedure<br><b>Depth:</b> depending on the reporting of exception.<br>100 % une fois par an<br>Étendue : recherche des failles dans les procédures liées aux exceptions signalées |  |   |
| Contrôles ex post   | Opérations sélectionnées<br>Étendue : l'échantillonnage de contrôle est fonction du risque  |  |  |   |

Note : ABAC : Systèmes d'information financière

## Étape 3 – Mesures de surveillance

**Objectifs principaux en matière de contrôle :** Veiller à ce que toute faille dans les procédures (appel d'offres et opérations financières) soit détectée et corrigée.

| Risques principaux Il peut arriver (à nouveau) que...                          | Contrôles destinés à atténuer les risques   | Comment déterminer la couverture, la fréquence et l'étendue  | Comment estimer les coûts et avantages des contrôles  | Indicateurs de contrôles  |
|--|---|--|---|---|
| Données incomplètes ou inexactes dans le système d'information lié aux marchés | Utilisation du principe du « double regard », comprenant une vérification des informations saisies<br>Contrôles ex post | 100 % de vérification des informations chargées dans l'application Tender Contract Maker (TCM)<br>Opérations sélectionnées<br>Étendue : l'échantillonnage de contrôle est fonction du risque | <b>Coûts :</b> estimation des frais de personnel impliqué<br>Coûts de gestion de TCM (maintenance, mises à jour, etc.)<br><b>Avantages :</b> Éviter les erreurs dans la rédaction et la mise en œuvre des marchés | <b>Efficacité :</b> nombre d'erreurs non détectées (liées aux irrégularités et erreur)<br><b>Efficience :</b> coût des erreurs non détectées<br>Coûts des contrôles ex post par rapport aux avantages |



## Annex VII : Annexes spécifiques relatives à la Partie III

Il n'y a aucune annexe spécifique relative à la partie III.





# Annexe VIII : Projet de comptes annuels

Tableau A8.1 : Exécution des crédits d'engagements C1 en 2015 (en millions EUR)

| Chapitre                               |   | Crédits d'engagement autorisés * | Engagements réalisés | %              |
|--|---|----------------------------------|----------------------|----------------|
|  |   | 1                                | 2                    | 3=2/1          |
| <b>Titre A-1 DÉPENSES DE PERSONNEL</b> |   |                                  |                      |                |
| A01100                                 | Traitements de base   | 5,21                             | 5,21                 | 100,00 %       |
| A01101                                 | Allocations familiales                                      | 0,68                             | 0,68                 | 100,00 %       |
| A01102                                 | Indemnités de dépaysement et d'expatriation                 | 0,79                             | 0,79                 | 100,00 %       |
| A01103                                 | Indemnités de secrétariat                                   | 0,01                             | 0,01                 | 100,00 %       |
| A01113                                 | Stagiaires  | 0,39                             | 0,39                 | 100,00 %       |
| A01115                                 | Agents contractuels   | 1,44                             | 1,44                 | 100,00 %       |
| A01130                                 | Couverture des risques de maladie                           | 0,18                             | 0,18                 | 100,00 %       |
| A01131                                 | Assurances accidents et maladies professionnelles           | 0,03                             | 0,03                 | 100,00 %       |
| A01132                                 | Couverture du risque de chômage                             | 0,07                             | 0,07                 | 100,00 %       |
| A01140                                 | Allocations à la naissance et en cas de décès               | 0,00                             | 0,00                 | 100,00 %       |
| A01141                                 | Frais de voyage à l'occasion du congé annuel                | 0,10                             | 0,10                 | 100,00 %       |
| A01150                                 | Heures supplémentaires                                      | 0,00                             | 0,00                 | 100,00 %       |
| A01175                                 | Services temporaires  | 0,00                             | 0,00                 | 0,00 %         |
| A01178                                 | Services extérieurs   | 0,06                             | 0,06                 | 100,00 %       |
| A01190                                 | Coefficients correcteurs des rémunérations                  | 0,39                             | 0,39                 | 100,00 %       |
| A01200                                 | Frais de recrutement du personnel                           | 0,03                             | 0,03                 | 100,00 %       |
| A01201                                 | Frais de voyage   | 0,00                             | 0,00                 | 100,00 %       |
| A01202                                 | Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation | 0,05                             | 0,05                 | 100,00 %       |
| A01203                                 | Frais de déménagement                                       | 0,02                             | 0,02                 | 100,00 %       |
| A01204                                 | Indemnités journalières temporaires                         | 0,00                             | 0,00                 | 0,00 %         |
| A01300                                 | Frais de missions, de déplacements et autres dépenses       | 0,16                             | 0,16                 | 100,00 %       |
| A01410                                 | Service médical   | 0,05                             | 0,05                 | 100,00 %       |
| A01420                                 | Perfectionnement professionnel du personnel                 | 0,22                             | 0,22                 | 100,00 %       |
| A01430                                 | Frais de contentieux  | 0,03                             | 0,03                 | 100,00 %       |
| A01520                                 | Échanges de personnel                                       | 0,44                             | 0,44                 | 100,00 %       |
| A01610                                 | Relations sociales entre les membres du personnel           | 0,01                             | 0,01                 | 100,00 %       |
| A01620                                 | Autres interventions sociales                               | 0,80                             | 0,80                 | 100,00 %       |
| A01630                                 | Centres de la petite enfance et crèches                     | 0,03                             | 0,03                 | 100,00 %       |
| A01700                                 | Frais de réception et de représentation                     | 0,00                             | 0,00                 | 100,00 %       |
| <b>Total Titre A-1</b>                 |   | <b>11,18</b>                     | <b>11,18</b>         | <b>100,00%</b> |

| <b>Titre A-2 IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b> |   |              |              |                 |
|---|---|--------------|--------------|-----------------|
| A02000  | Loyers  | 0,57         | 0,57         | 100,00 %        |
| A02010  | Assurances  | 0,01         | 0,01         | 100,00 %        |
| A02020  | Eau, gaz, électricité et chauffage  | 0,10         | 0,10         | 100,00 %        |
| A02030  | Nettoyage et entretien  | 0,31         | 0,31         | 100,00 %        |
| A02040  | Aménagement des locaux  | 0,00         | 0,00         | 100,00 %        |
| A02050  | Sécurité et surveillance des immeubles  | 0,12         | 0,12         | 100,00 %        |
| A02100  | Matériel informatique   | 0,41         | 0,41         | 100,00 %        |
| A02101  | Développement de logiciels  | 0,23         | 0,23         | 100,00 %        |
| A02102  | Autres prestations extérieures pour le traitement des données   | 0,05         | 0,05         | 100,00 %        |
| A02200  | Premier équipement en matériel et installations   | 0,07         | 0,07         | 100,00 %        |
| A02203  | Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques  | 0,00         | 0,00         | 0,00 %          |
| A02210  | Mobilier  | 0,00         | 0,00         | 100,00 %        |
| A02230  | Location de matériel de transport   | 0,00         | 0,00         | 100,00 %        |
| A02250  | Fonds de bibliothèque, achats de livres   | 0,00         | 0,00         | 0,00 %          |
| A02252  | Abonnements aux journaux et périodiques   | 0,00         | 0,00         | 0,00 %          |
| A02300  | Papeterie et fourniture de bureau   | 0,02         | 0,02         | 100,00 %        |
| A02320  | Frais bancaires   | 0,00         | 0,00         | 100,00 %        |
| A02353  | Travaux de manutention et déménagement de services  | 0,01         | 0,01         | 100,00 %        |
| A02355  | Publications et reproduction de documents   | 0,00         | 0,00         | 100,00 %        |
| A02400  | Affranchissement de correspondance et frais de port   | 0,01         | 0,01         | 100,00 %        |
| A02410  | Redevances de télécommunications  | 0,12         | 0,12         | 100,00 %        |
| A02411  | Équipements de télécommunications   | 0,00         | 0,00         | 100,00 %        |
| A02550  | Frais divers pour les réunions  | 0,01         | 0,01         | 100,00 %        |
| A02601  | Études, enquêtes et consultations   | 0,01         | 0,01         | 100,00 %        |
| <b>Total Titre A-2</b>  |   | <b>2,04</b>  | <b>2,04</b>  | <b>100,00%</b>  |
| <b>Titre Bo-3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>                                  |   |              |              |                 |
| B03211  | Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel | 0,29         | 0,29         | 100,00 %        |
| B03230  | Immigration et intégration des migrants   | 1,51         | 1,51         | 100,00 %        |
| B03311  | Racisme, xénophobie et intolérance associée   | 0,17         | 0,17         | 100,00 %        |
| B03321  | Discrimination  | 1,87         | 1,87         | 100,00 %        |
| B03340  | Intégration des Roms  | 0,73         | 0,73         | 100,00 %        |
| B03350  | Droits de l'enfant  | 0,90         | 0,90         | 100,00 %        |
| B03620  | Accès à la justice  | 1,03         | 1,03         | 100,00 %        |
| B03630  | Victimes de crime et indemnisation  | 0,01         | 0,01         | 100,00 %        |
| B03701  | Recherche et collecte des données   | 0,26         | 0,26         | 100,00 %        |
| B03711  | Communication et sensibilisation  | 0,92         | 0,92         | 100,00 %        |
| B03801  | Organes de l'agence   | 0,30         | 0,30         | 100,00 %        |
| B03802  | Mécanismes de consultation  | 0,16         | 0,16         | 100,00 %        |
| B03900  | Réserve pour le Titre 3   | 0,00         |              |                 |
| <b>Total Titre Bo-3</b>   |   | <b>8,15</b>  | <b>8,15</b>  | <b>100,00%</b>  |
| <b>TOTAL FRA</b>  |   | <b>21,36</b> | <b>21,36</b> | <b>100,00 %</b> |

Note: \* Les crédits d'engagement autorisés comprennent, outre le budget voté par l'autorité législative, les crédits reportés de l'exercice précédent et les budgets rectificatifs ainsi que des crédits d'engagement divers pour la période concernée (par exemple, recettes internes et externes affectées).

Source: FRA, 2015

Figure A8.1 : Exécution des crédits d'engagement C1 en 2015 (% par chapitre)

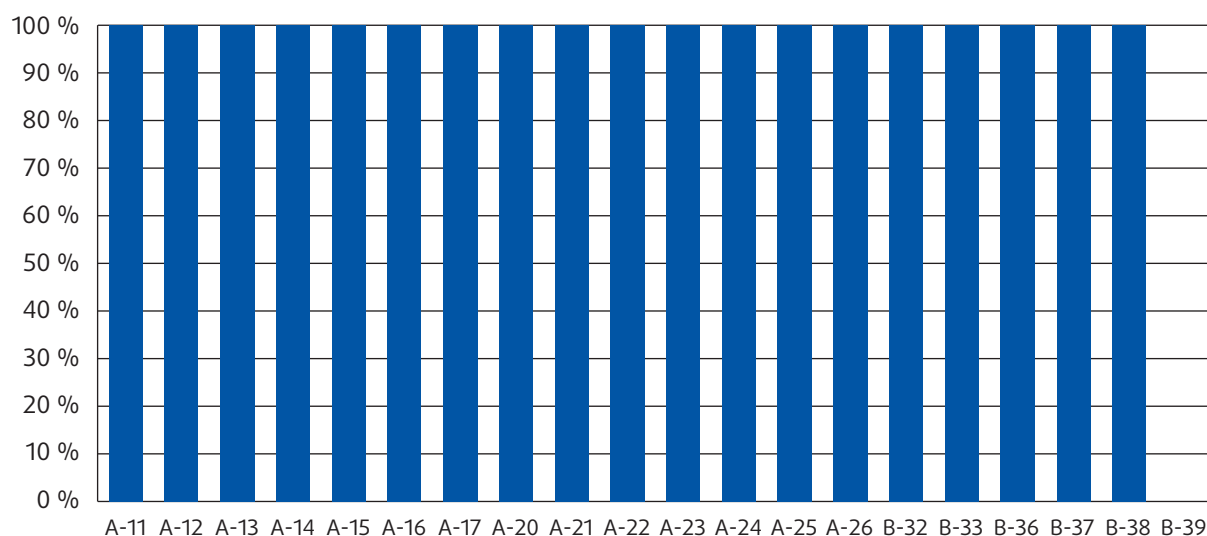


Tableau A8.2 : Exécution des crédits de paiement en 2015 (en millions EUR)

| Chapitre                               |   | Crédits de paiement autorisés * | Paiements réalisés | %        |
|--|---|---------------------------------|--------------------|----------|
|  |   | 1                               | 2                  | 3=2/1    |
| <b>Titre A-1 DÉPENSES DE PERSONNEL</b> |   |                                 |                    |          |
| A01100                                 | Traitements de base   | 5,21                            | 5,21               | 100,00 % |
| A01101                                 | Allocations familiales                                      | 0,68                            | 0,68               | 100,00 % |
| A01102                                 | Indemnités de dépaysement et d'expatriation                 | 0,79                            | 0,79               | 100,00 % |
| A01103                                 | Indemnités de secrétariat                                   | 0,01                            | 0,01               | 100,00 % |
| A01113                                 | Stagiaires  | 0,39                            | 0,39               | 99,04 %  |
| A01115                                 | Agents contractuels   | 1,44                            | 1,44               | 100,00 % |
| A01130                                 | Couverture des risques de maladie                           | 0,18                            | 0,18               | 100,00 % |
| A01131                                 | Assurances accidents et maladies professionnelles           | 0,03                            | 0,03               | 100,00 % |
| A01132                                 | Couverture du risque de chômage                             | 0,07                            | 0,07               | 100,00 % |
| A01140                                 | Allocations à la naissance et en cas de décès               | 0,00                            | 0,00               | 100,00 % |
| A01141                                 | Frais de voyage à l'occasion du congé annuel                | 0,10                            | 0,10               | 100,00 % |
| A01150                                 | Heures supplémentaires                                      | 0,00                            | 0,00               | 100,00 % |
| A01175                                 | Services temporaires  | 0,00                            | 0,00               | 0,00 %   |
| A01178                                 | Services extérieurs   | 0,06                            | 0,06               | 100,00 % |
| A01190                                 | Coefficients correcteurs des rémunérations                  | 0,39                            | 0,39               | 100,00 % |
| A01200                                 | Frais de recrutement du personnel                           | 0,03                            | 0,02               | 88,57 %  |
| A01201                                 | Frais de voyage   | 0,00                            | 0,00               | 17,48 %  |
| A01202                                 | Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation | 0,05                            | 0,05               | 100,00 % |
| A01203                                 | Frais de déménagement                                       | 0,02                            | 0,01               | 53,05 %  |
| A01204                                 | Indemnités journalières temporaires                         | 0,00                            | 0,00               | 0,00 %   |
| A01300                                 | Frais de missions, de déplacements et autres dépenses       | 0,19                            | 0,17               | 88,62 %  |
| A01410                                 | Service médical   | 0,06                            | 0,04               | 66,29 %  |
| A01420                                 | Perfectionnement professionnel du personnel                 | 0,22                            | 0,17               | 77,27 %  |
| A01430                                 | Frais de contentieux  | 0,04                            | 0,03               | 68,63 %  |
| A01520                                 | Échanges de personnel                                       | 0,44                            | 0,44               | 100,00 % |

| Chapitre  |   | Crédits de paiement autorisés * | Paiements réalisés | %             |
|---|---|---------------------------------|--------------------|---------------|
|   |   | 1                               | 2                  | 3=2/1         |
| A01610  | Relations sociales entre les membres du personnel   | 0,02                            | 0,02               | 94,02 %       |
| A01620  | Autres interventions sociales   | 0,80                            | 0,80               | 99,74 %       |
| A01630  | Centres de la petite enfance et crèches   | 0,03                            | 0,03               | 98,51 %       |
| A01700  | Frais de réception et de représentation   | 0,00                            | 0,00               | 98,32 %       |
| <b>Total A-1</b>  |   | <b>11,26</b>                    | <b>11,14</b>       | <b>98,89%</b> |
| <b>Titre A-2 IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b> |   |                                 |                    |               |
| A02000  | Loyers  | 0,57                            | 0,57               | 100,00 %      |
| A02010  | Assurances  | 0,01                            | 0,01               | 100,00 %      |
| A02020  | Eau, gaz, électricité et chauffage  | 0,10                            | 0,10               | 100,00 %      |
| A02030  | Nettoyage et entretien  | 0,32                            | 0,31               | 97,36 %       |
| A02040  | Aménagement des locaux  | 0,00                            | 0,00               | 100,00 %      |
| A02050  | Sécurité et surveillance des immeubles  | 0,13                            | 0,12               | 90,49 %       |
| A02100  | Matériel informatique   | 0,56                            | 0,37               | 65,16 %       |
| A02101  | Développement de logiciels  | 0,39                            | 0,36               | 92,08 %       |
| A02102  | Autres prestations extérieures pour le traitement des données   | 0,05                            | 0,05               | 100,00 %      |
| A02200  | Premier équipement en matériel et installations   | 0,22                            | 0,18               | 85,41 %       |
| A02203  | Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques  | 0,00                            | 0,00               | 0,00 %        |
| A02210  | Mobilier  | 0,00                            | 0,00               | 100,00 %      |
| A02230  | Location de matériel de transport   | 0,00                            | 0,00               | 100,00 %      |
| A02250  | Fonds de bibliothèque, achats de livres   | 0,00                            | 0,00               | 0,00 %        |
| A02252  | Abonnements aux journaux et périodiques   | 0,00                            | 0,00               | 0,00 %        |
| A02300  | Papeterie et fourniture de bureau   | 0,02                            | 0,02               | 90,02 %       |
| A02320  | Frais bancaires   | 0,00                            | 0,00               | 52,63 %       |
| A02353  | Travaux de manutention et déménagement de services  | 0,01                            | 0,01               | 70,15 %       |
| A02355  | Publications et reproduction de documents   | 0,00                            | 0,00               | 95,13 %       |
| A02400  | Affranchissement de correspondance et frais de port   | 0,01                            | 0,01               | 91,83 %       |
| A02410  | Redevances de télécommunications  | 0,16                            | 0,12               | 74,86 %       |
| A02411  | Équipements de télécommunications   | 0,00                            | 0,00               | 0,00 %        |
| A02550  | Frais divers pour les réunions  | 0,01                            | 0,01               | 97,95 %       |
| A02601  | Études, enquêtes et consultations   | 0,02                            | 0,01               | 50,00 %       |
| <b>Total A-2</b>  |   | <b>2,59</b>                     | <b>2,25</b>        | <b>86,86%</b> |
| <b>Titre Bo-3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>                                  |   |                                 |                    |               |
| B03211  | Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel | 0,34                            | 0,13               | 38,87 %       |
| B03230  | Immigration et intégration des migrants   | 2,75                            | 1,76               | 63,98 %       |
| B03311  | Racisme, xénophobie et intolérance associée   | 0,19                            | 0,14               | 74,04 %       |
| B03321  | Discrimination  | 4,59                            | 2,95               | 64,35 %       |
| B03340  | Intégration des Roms  | 1,29                            | 0,76               | 59,14 %       |
| B03350  | Droits de l'enfant  | 1,07                            | 0,33               | 30,74 %       |
| B03620  | Accès à la justice  | 1,25                            | 0,53               | 42,73 %       |
| B03630  | Victimes de crime et indemnisation  | 0,10                            | 0,09               | 95,13 %       |
| B03701  | Recherche et collecte des données   | 0,47                            | 0,22               | 47,03 %       |
| B03711  | Communication et sensibilisation  | 1,40                            | 0,95               | 67,75 %       |
| B03801  | Organes de l'agence   | 0,37                            | 0,26               | 69,01 %       |



| Chapitre          |                            | Crédits de paiement autorisés * | Paiements réalisés | %              |
|-------------------|----------------------------|---------------------------------|--------------------|----------------|
|                   |                            | 1                               | 2                  | 3=2/1          |
| B03802            | Mécanismes de consultation | 0,17                            | 0,06               | 38,59 %        |
| B03900            | Réserve pour le Titre 3    | 0,00                            | 0,00               | 0,00 %         |
| <b>Total Bo-3</b> |                            | <b>14,00</b>                    | <b>8,20</b>        | <b>58,59%</b>  |
| <b>TOTAL FRA</b>  |                            | <b>27,85</b>                    | <b>21,59</b>       | <b>77,51 %</b> |

Note : \* Les crédits de paiement autorisés comprennent, outre le budget voté par l'autorité législative, les crédits reportés de l'exercice précédent et les budgets rectificatifs ainsi que des crédits de paiement divers pour la période concernée (par exemple, recettes internes et externes affectées).

Source: FRA, 2015

FigureA8.2 : Exécution des crédits de paiement en 2015 (% par chapitre)

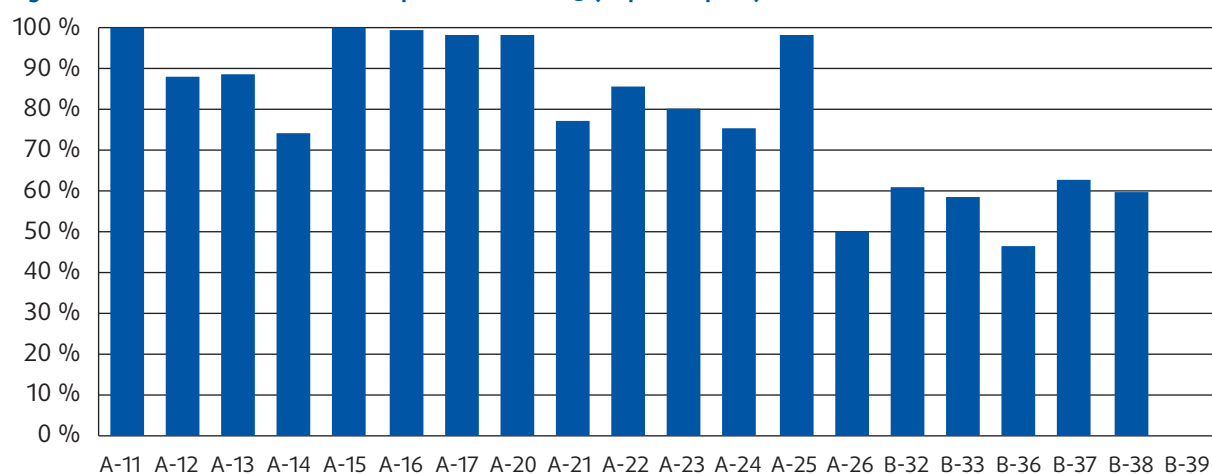


Tableau A8.3 : Ventilation des engagements restant à liquider au 31 décembre 2015

| Engagements de 2015 restant à liquider |   | Chapitre         |                |          |                      |
|--|---|------------------|----------------|----------|----------------------|
|  |   | Engagements 2015 | Paiements 2015 | RAL 2015 | % restant à liquider |
|  |   | 1                | 2              | 3=1-2    | 4=1-2//1             |
| <b>Titre A-1 DÉPENSES DE PERSONNEL</b> |   |                  |                |          |                      |
| A01100                                 | Traitements de base                               | 5,21             | -5,21          | 0,00     | 0,00 %               |
| A01101                                 | Allocations familiales                            | 0,68             | -0,68          | 0,00     | 0,00 %               |
| A01102                                 | Indemnités de dépaysement et d'expatriation       | 0,79             | -0,79          | 0,00     | 0,00 %               |
| A01103                                 | Indemnités de secrétariat                         | 0,01             | -0,01          | 0,00     | 0,00 %               |
| A01113                                 | Stagiaires  | 0,39             | -0,38          | 0,00     | 0,39 %               |
| A01115                                 | Agents contractuels                               | 1,44             | -1,44          | 0,00     | 0,00 %               |
| A01130                                 | Couverture des risques de maladie                 | 0,18             | -0,18          | 0,00     | 0,00 %               |
| A01131                                 | Assurances accidents et maladies professionnelles | 0,03             | -0,03          | 0,00     | 0,00 %               |
| A01132                                 | Couverture du risque de chômage                   | 0,07             | -0,07          | 0,00     | 0,00 %               |
| A01140                                 | Allocations à la naissance et en cas de décès     | 0,00             | 0,00           | 0,00     | 0,00 %               |
| A01141                                 | Frais de voyage à l'occasion du congé annuel      | 0,10             | -0,10          | 0,00     | 0,00 %               |
| A01150                                 | Heures supplémentaires                            | 0,00             | 0,00           | 0,00     | 0,00 %               |
| A01175                                 | Services temporaires                              | 0,00             | 0,00           | 0,00     | 0,00 %               |
| A01178                                 | Services extérieurs                               | 0,06             | -0,06          | 0,00     | 0,00 %               |
| A01190                                 | Coefficients correcteurs des rémunérations        | 0,39             | -0,39          | 0,00     | 0,00 %               |
| A01200                                 | Frais de recrutement du personnel                 | 0,03             | -0,02          | 0,00     | 11,43 %              |

| Engagements de 2015 restant à liquider                                      |   | Chapitre         |                |             |                      |
|---|---|------------------|----------------|-------------|----------------------|
|   |   | Engagements 2015 | Paiements 2015 | RAL 2015    | % restant à liquider |
|   |   | 1                | 2              | 3=1-2       | 4=1-2//1             |
| A01201  | Frais de voyage   | 0,00             | 0,00           | 0,00        | 82,52 %              |
| A01202  | Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation   | 0,05             | -0,05          | 0,00        | 0,00 %               |
| A01203  | Frais de déménagement   | 0,02             | -0,01          | 0,01        | 46,95 %              |
| A01204  | Indemnités journalières temporaires                           | 0,00             | 0,00           | 0,00        | 0,00 %               |
| A01300  | Frais de missions, de déplacements et autres dépenses         | 0,16             | -0,14          | 0,02        | 11,35 %              |
| A01410  | Service médical   | 0,05             | -0,04          | 0,01        | 25,32 %              |
| A01420  | Perfectionnement professionnel du personnel                   | 0,22             | -0,17          | 0,05        | 22,50 %              |
| A01430  | Frais de contentieux  | 0,03             | -0,02          | 0,01        | 41,25 %              |
| A01520  | Échanges de personnel   | 0,44             | -0,44          | 0,00        | 0,00 %               |
| A01610  | Relations sociales entre les membres du personnel             | 0,01             | -0,01          | 0,00        | 7,57 %               |
| A01620  | Autres interventions sociales                                 | 0,80             | -0,80          | 0,00        | 0,25 %               |
| A01630  | Centres de la petite enfance et crèches                       | 0,03             | -0,03          | 0,00        | 1,52 %               |
| A01700  | Frais de réception et de représentation                       | 0,00             | 0,00           | 0,00        | 1,68 %               |
| <b>Total A-1</b>  |   | <b>11,18</b>     | <b>-11,07</b>  | <b>0,11</b> | <b>0,94%</b>         |
| <b>Titre A-2 IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b> |   |                  |                |             |                      |
| A02000  | Loyers  | 0,82             | -0,82          | 0,00        | 0,00 %               |
| A02010  | Assurances  | 0,01             | -0,01          | 0,00        | 0,00 %               |
| A02020  | Eau, gaz, électricité et chauffage                            | 0,10             | -0,10          | 0,00        | 0,00 %               |
| A02030  | Nettoyage et entretien  | 0,31             | -0,30          | 0,01        | 2,63 %               |
| A02040  | Aménagement des locaux  | 0,00             | 0,00           | 0,00        | 0,00 %               |
| A02050  | Sécurité et surveillance des immeubles                        | 0,12             | -0,11          | 0,01        | 9,90 %               |
| A02100  | Matériel informatique   | 0,41             | -0,21          | 0,19        | 47,24 %              |
| A02101  | Développement de logiciels                                    | 0,23             | -0,20          | 0,03        | 12,29 %              |
| A02102  | Autres prestations extérieures pour le traitement des données | 0,05             | -0,05          | 0,00        | 0,00 %               |
| A02200  | Premier équipement en matériel et installations               | 0,07             | -0,04          | 0,03        | 46,32 %              |
| A02210  | Mobilier  | 0,00             | 0,00           | 0,00        | 0,00 %               |
| A02230  | Location de matériel de transport                             | 0,00             | 0,00           | 0,00        | 0,00 %               |
| A02300  | Papeterie et fourniture de bureau                             | 0,02             | -0,02          | 0,00        | 10,71 %              |
| A02320  | Frais bancaires   | 0,00             | 0,00           | 0,00        | 90,02 %              |
| A02353  | Travaux de manutention et déménagement de services            | 0,01             | -0,01          | 0,00        | 35,56 %              |
| A02355  | Publications et reproduction de documents                     | 0,00             | 0,00           | 0,00        | 0,00 %               |
| A02400  | Affranchissement de correspondance et frais de port           | 0,01             | -0,01          | 0,00        | 9,26 %               |
| A02410  | Redevances de télécommunications                              | 0,12             | -0,08          | 0,04        | 32,66 %              |
| A02411  | Équipements de télécommunications                             | 0,00             | 0,00           | 0,00        | 100,00 %             |
| A02550  | Frais divers pour les réunions                                | 0,01             | -0,01          | 0,00        | 2,05 %               |
| A02601  | Études, enquêtes et consultations                             | 0,01             | 0,00           | 0,01        | 100,00 %             |
| <b>Total A-2</b>  |   | <b>2,28</b>      | <b>-1,95</b>   | <b>0,33</b> | <b>14,41%</b>        |



| Engagements de 2015 restant à liquider     |   | Chapitre              |                   |             |                         |
|--|---|-----------------------|-------------------|-------------|-------------------------|
|  |   | Engage-<br>ments 2015 | Paiements<br>2015 | RAL 2015    | % restant<br>à liquider |
|  |   | 1                     | 2                 | 3=1-2       | 4=1-2//1                |
| <b>Titre Bo-3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b> |   |                       |                   |             |                         |
| B03211                                     | Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel | 0,29                  | -0,08             | 0,21        | 72,97 %                 |
| B03230                                     | Immigration et intégration des migrants   | 1,51                  | -0,53             | 0,98        | 64,92 %                 |
| B03311                                     | Racisme, xénophobie et intolérance associée   | 0,17                  | -0,13             | 0,05        | 26,89 %                 |
| B03321                                     | Discrimination  | 1,87                  | -0,24             | 1,63        | 87,12 %                 |
| B03340                                     | Intégration des Roms  | 0,73                  | -0,23             | 0,50        | 68,60 %                 |
| B03350                                     | Droits de l'enfant  | 0,90                  | -0,16             | 0,74        | 82,37 %                 |
| B03620                                     | Accès à la justice  | 1,03                  | -0,32             | 0,71        | 68,67 %                 |
| B03630                                     | Victimes de crime et indemnisation  | 0,01                  | -0,01             | 0,00        | 46,52 %                 |
| B03701                                     | Recherche et collecte des données   | 0,26                  | 0,00              | 0,25        | 98,10 %                 |
| B03711                                     | Communication et sensibilisation  | 0,95                  | -0,52             | 0,43        | 45,63 %                 |
| B03801                                     | Organes de l'agence   | 0,30                  | -0,18             | 0,11        | 38,49 %                 |
| B03802                                     | Mécanismes de consultation  | 0,16                  | -0,06             | 0,10        | 62,26 %                 |
| <b>Total Bo-3</b>                          |   | <b>8,18</b>           | <b>-2,46</b>      | <b>5,72</b> | <b>69,95%</b>           |
| <b>TOTAL FRA</b>                           |   | <b>21,64</b>          | <b>-15,48</b>     | <b>6,16</b> | <b>28,45 %</b>          |

Source: FRA, 2015

Figure A8.3 : Ventilation des engagements restant à liquider au 31 décembre 2015 (en millions EUR)

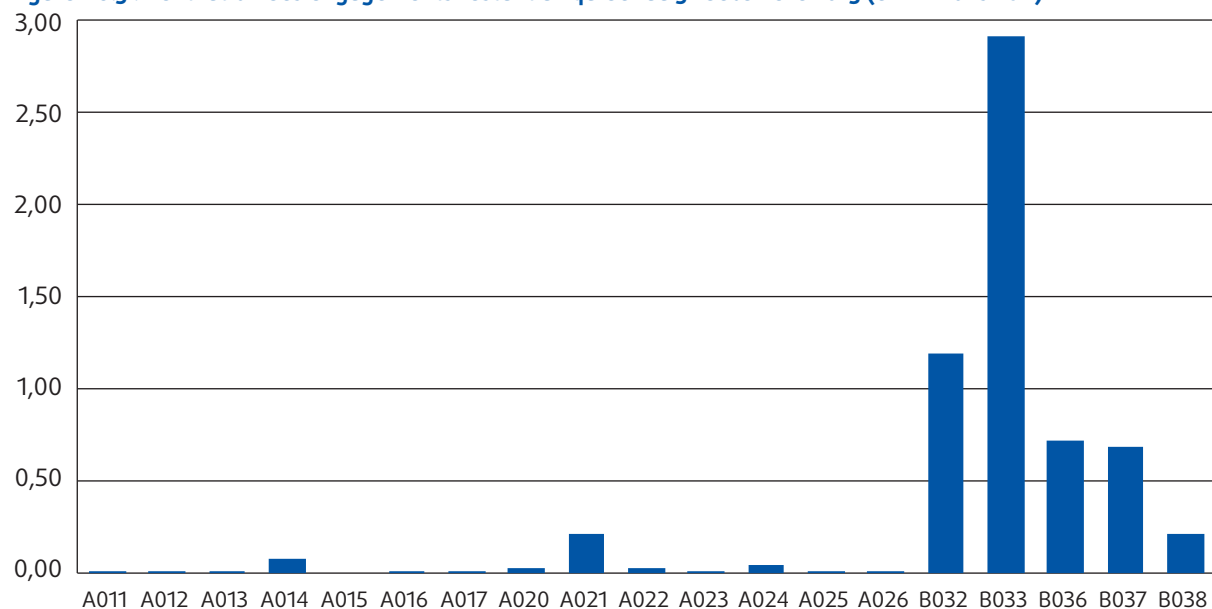


Tableau A8.4 : Projet de bilan financier au 31 décembre 2015

| BILAN FINANCIER*                                 |      |                  |                  |
|--|------|------------------|------------------|
|  | Note | 31.12.2015 €     | 31.12.2014 €     |
| <b>A. VALEURS IMMOBILISÉES</b>                   |      | <b>1 270 179</b> | <b>1 352 528</b> |
| Immobilisations incorporelles                    |      | 93 299           | 149 002          |
| Immobilisations corporelles                      |      | 1 176 880        | 1 203 526        |
| Actifs financiers                                |      | -                | -                |
| Préfinancement à long terme                      |      | -                | -                |
| Créances à long terme                            |      | -                | -                |
| <b>B. ACTIF CIRCULANT</b>                        |      | <b>7 142 494</b> | <b>7 263 343</b> |
| Stock  |      | -                | -                |
| Préfinancement                                   |      | 310 675          | -                |
| Créances   |      | 208 767          | 230 524          |
| Actifs financiers                                |      | -                | -                |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie          |      | 6 623 052        | 7 032 819        |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                          |      | <b>8 412 673</b> | <b>8 615 871</b> |
| <b>C. PASSIF NON COURANT</b>                     |      | <b>-</b>         | <b>-</b>         |
| Retraites et autres avantages du personnel       |      | -                | -                |
| Provisions pour risques et charges               |      | -                | -                |
| Passif financier                                 |      | -                | -                |
| Dettes à long terme auprès d'entités consolidées |      | -                | -                |
| <b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>                  |      | <b>-</b>         | <b>-</b>         |
| <b>D. PASSIF COURANT</b>                         |      | <b>1 607 987</b> | <b>1 178 623</b> |
| Avantages du personnel                           |      | -                | -                |
| Provisions pour risques et charges               |      | -                | -                |
| Passif financier                                 |      | -                | -                |
| Dettes à court terme                             |      | 1 607 987        | 1 178 623        |
| <b>TOTAL DU PASSIF COURANT</b>                   |      | <b>1 607 987</b> | <b>1 178 623</b> |
| <b>E. NET ASSETS / LIABILITIES</b>               |      | <b>6 804 686</b> | <b>7 437 248</b> |
| <b>Réserves</b>                                  |      | <b>-</b>         | <b>-</b>         |
| Résultats accumulés                              |      | 6 804 686        | 7 437 248        |
| <b>B. Intérêts minoritaires</b>                  |      | <b>-</b>         | <b>-</b>         |
| <b>TOTAL ACTIF/PASSIF NET</b>                    |      | <b>6 804 686</b> | <b>7 437 248</b> |

Note : \* Les chiffres du tableau A8.4 sont provisoires puisqu'ils font, à ce jour, encore l'objet d'un audit par la Cour des comptes. Il est par conséquent possible que les montants indiqués dans ces tableaux doivent être ajustés à la suite de cet audit.

Source: FRA, 2015



Tableau A8.5 : Projet de compte de résultat économique 2015:

| COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE*  |                    |                    |
|---|--------------------|--------------------|
|   | 2015 €             | 2014 €             |
| Ressources basées sur le RNB  | -                  | -                  |
| Ressources TVA  | -                  | -                  |
| Ressources propres traditionnelles  | -                  | -                  |
| Fonds transférés de la Commission à d'autres institutions   | -                  | -                  |
| Contributions des pays de l'AELE appartenant à l'EEE  | -                  | -                  |
| Amendes   | -                  | -                  |
| Recouvrement de dépenses  | -                  | -                  |
| Contribution de l'Union européenne  | 21 257 526         | 21 072 054         |
| Autres revenus d'exploitation   | 247 568            | 254 148            |
| <b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>   | <b>21 505 094</b>  | <b>21 326 202</b>  |
| Dépenses administratives  | -13 993 477        | -13 576 480        |
| Dépenses de personnel   | -10 814 808        | -10 472 284        |
| Dépenses liées aux immobilisations  | -479 074           | -488 444           |
| Pensions  | -                  | -                  |
| Autres dépenses administratives   | -2 699 595         | -2 615 752         |
| Charges d'exploitation  | -8 144 179         | -6 833 573         |
| Gestion directe centralisée   | -                  | -                  |
| Gestion indirecte centralisée   | -                  | -                  |
| Gestion décentralisée   | -                  | -                  |
| Gestion partagée  | -                  | -                  |
| Gestion conjointe   | -                  | -                  |
| Autres charges d'exploitation   | -8 144 179         | -6 833 573         |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET CHARGES D'EXPLOITATION</b>   | <b>-22 137 656</b> | <b>-20 410 053</b> |
| <b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>   | <b>-632 562</b>    | <b>916 149</b>     |
| Recettes financières  | -                  | -                  |
| Dépenses financières  | -                  | -                  |
| Part d'excédents ou déficits nets d'entreprises associées ou joint-ventures comptabilisés pour utiliser la méthode de mise en équivalence | -                  | -                  |
| <b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) NE PROVENANT PAS D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>  | <b>-632,562</b>    | <b>916,149</b>     |
| <b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT D'ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>  |                    |                    |
| Intérêts minoritaires   | -                  | -                  |
| Gains extraordinaires (+)   | -                  | -                  |
| Pertes extraordinaires (-)  | -                  | -                  |
| <b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT DE POSTES EXTRAORDINAIRES</b>   | <b>-</b>           | <b>-</b>           |
| <b>RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE</b>  | <b>-632,562</b>    | <b>916,149</b>     |

Note : \* Les chiffres du tableau A8.5 sont provisoires puisqu'ils font, à ce jour, encore l'objet d'un audit par la Cour des comptes. Il est par conséquent possible que les montants indiqués dans ces tableaux doivent être ajustés à la suite de cet audit.

Source: FRA, 2015

Table A8.6 : Délais de paiement moyens pour 2015

| Délai légaux                      |                           |   |                |                                   |                             |                |                                 |
|-----------------------------------|---------------------------|---|----------------|-----------------------------------|-----------------------------|----------------|---------------------------------|
| Délai de paiement maximum (jours) | Nombre total de paiements | Nombre de paiements dans le délai imparti | Pourcentage    | Délai de paiement maximum (jours) | Nombre de paiements tardifs | Pourcentage    | Délai moyen de paiement (jours) |
| 30                                | 2 410                     | 2 031                                     | 84,27 %        | 10,56                             | 379                         | 15,73 %        | 52,79                           |
| 60                                | 234                       | 228                                       | 97,44 %        | 21,72                             | 6                           | 2,56 %         | 71                              |
| <b>Nombre total de paiements</b>  | <b>2 644</b>              | <b>2 259</b>                              | <b>85,44 %</b> |                                   | <b>385</b>                  | <b>14,56 %</b> |                                 |
| <b>Délai moyen de paiement</b>    | <b>17,71</b>              |   |                | <b>11,68</b>                      |                             |                | <b>53,07</b>                    |

| Suspensions  |   |                               |                   |                           |                                 |                   |                    |
|--|---|-------------------------------|-------------------|---------------------------|---------------------------------|-------------------|--------------------|
| Moyenne des jours de suspension d'approbation du rapport | Moyenne des jours de suspension de paiement | Nombre de paiements suspendus | % du nombre total | Nombre total de paiements | Montant des paiements suspendus | % du nombre total | Montant total payé |
| 0  | 45  | 47                            | 1,78 %            | 2 644                     | 642 900,61                      | 4,30 %            | 14 959 242,62      |

| Intérêts moratoires payés en 2015 |             |             |               |
|-----------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| Agence                            | Grand livre | Description | Montant (EUR) |
|                                   |             |             | 0             |

Source: FRA, 2015

Table A8.7 : Situation des revenus et recettes en 2015

| Titre            | Description                 | Année d'origine | Revenus et recettes déclarés | Revenus et recettes encaissés | Équilibre créances |
|------------------|-----------------------------|-----------------|------------------------------|-------------------------------|--------------------|
| 2000             | Subvention Union européenne | 2015            | 21 229 000,00                | 21 229 000,00                 | 0,00               |
| 9000             | Revenus divers              | 2015            | 376 772,00                   | 376 772,00                    | 0,00               |
| <b>TOTAL FRA</b> |                             |                 | <b>21 605 772,00</b>         | <b>21 605 772,00</b>          | <b>0,00</b>        |

Source : FRA, 2015

Table A8.8 : Récupération des paiements indus

| Budget des recettes injonctions de récupération émises en 2014<br>Année d'origine (engagement) | Total admissible |            | Total RC (y compris non admissible) |            | % admissible/total RC |            |
|--|------------------|------------|-------------------------------------|------------|-----------------------|------------|
|  | Nombre           | Montant IR | Nombre                              | Montant IR | Nombre                | Montant IR |
| Sous-total   | 0                | 0,00       | 0                                   | 0,00       | 0                     | 0,00       |

| Budget des dépenses                             | Erreur |            | Irrégularité |            | Notification à l'OLAF |            | TOTAL admissible |            | TOTAL RC (y compris non admissible) |                  | % admissible/total RC |            |
|---|--------|------------|--------------|------------|-----------------------|------------|------------------|------------|-------------------------------------|------------------|-----------------------|------------|
|   | Nombre | Montant IR | Nombre       | Montant IR | Nombre                | Montant IR | Nombre           | Montant IR | Nombre                              | Montant IR       | Nombre                | Montant IR |
| Seuils de revenus dans les factures             |        |            |              |            |                       |            |                  |            |                                     |                  |                       |            |
| Montant non éligibles des déclarations de coûts |        |            |              |            |                       |            |                  |            |                                     |                  |                       |            |
| Notes de crédit                                 |        |            |              |            |                       |            |                  |            | 18                                  | 83 185,15        |                       |            |
| Sous-total                                      |        |            |              |            |                       |            |                  |            | 18                                  | 83 185,15        |                       |            |
| <b>Total général</b>                            |        |            |              |            |                       |            |                  |            | <b>18</b>                           | <b>83 185,15</b> |                       |            |

Note : RC : Recouvrement ; RO : Ordre de recouvrement.

Source : FRA, 2015

Table A8.9 : Classement chronologique des injonctions de récupération au 31/12/2015

| Année d'origine | Nombre au 01.01.2014 | Nombre au 31.12.2014 | Évolution     | Montant en suspens (EUR) au 01/01/2015 | Montant en suspens (EUR) au 01/01/2015 | Évolution     |
|-----------------|----------------------|----------------------|---------------|--|--|---------------|
| 2015            | 0                    | 0                    | 0,00 %        | 0,00                                   | 0,00                                   | 0,00 %        |
| <b>Totaux</b>   | <b>0</b>             | <b>0</b>             | <b>0,00 %</b> | <b>0,00</b>                            | <b>0,00</b>                            | <b>0,00 %</b> |

Source : FRA, 2015

Table A8.10 : Dérogations aux injonctions de récupération en 2015 &gt; €100,000

| Clé centrale exemptions | Clé centrale liée à l'IR | Montant d'IR accepté (EUR) | Groupe compte entité légale | Décision de la Commission | Commentaires |
|-------------------------|--------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------------------|--------------|
| Total FRA               |                          | 0,00                       |                             |                           |              |

|                              |   |  |  |  |
|------------------------------|---|--|--|--|
| Nombre de dérogations aux IR | 0 |  |  |  |
|------------------------------|---|--|--|--|

Justifications : Sans objet.

Note : RO : Ordre de recouvrement ; LE : Entité légale.

Source : FRA, 2015

**Table A8.11 : Recensement des procédures négociées**

**Procédures négociées – Contrats > 60 000 EUR**

|                 |   |
|-----------------|---|
| Compte :        | 1 |
| Montant total : | 1 |

| Nombre | Contractant(s)               |   | Type de contrat         | Description  | Montant (EUR) | Base juridique                       |
|--------|------------------------------|---|-------------------------|--|---------------|--------------------------------------|
|        | Nom                          | Adresse                                   |                         |  |               |                                      |
| 1      | Eticas Research & Consulting | Ferlandina 49<br>08001 Barcelona<br>Spain | Direct service contract | Biometric data in large EU IT-systems in the areas of borders, visa and asylum – fundamental rights implications | 589 983,70    | Art. 135 1. a) and Art 2. of the RAP |

Source : FRA, 2015

**Table A8.12 : Contrats de construction**

**Contrats de construction**

|                 |   |
|-----------------|---|
| Compte :        | 0 |
| Montant total : | 0 |

| Nombre | Contractant(s) |         | Type de contrat | Description | Montant (EUR) | Base juridique |
|--------|----------------|---------|-----------------|-------------|---------------|----------------|
|        | Nom            | Adresse |                 |             |               |                |
| S.O.   |                |         |                 |             |               |                |

Source : FRA, 2015

**Table A8.13 : Contrats déclarés secrets**

L'agence n'a pas déclaré de contrats secrets.

Source : FRA, 2015



## Annexe IX : Informations sur les performances incluses dans les évaluations

En tant qu'organisation du secteur public, la FRA doit apporter la preuve de ses performances, de ses réalisations et de son impact. En présence de contraintes financières et budgétaires, les parties prenantes internes et externes sont plus exigeantes en matière de bonne gouvernance, de responsabilité et de transparence, d'efficacité et d'obtention de résultats concrets. Afin de répondre efficacement à ces attentes et conformément aux exigences découlant du règlement financier n° 168/2007 de la FRA et des modalités d'exécution de son règlement financier, quatre projets ont été sélectionnés en 2015 afin de faire l'objet d'une évaluation ex-ante et ex-post. Les activités d'évaluation relatives aux projets suivants sont en cours. Les rapports seront finalisés en 2016.

| ÉVALUATIONS EX-ANTE    |   |   |   |
|------------------------|---|---|---|
| <b>Titre du projet</b> | <b>Inclusion sociale et participation des migrants à la société</b>   |   |   |
| Domaine thématique     | Immigration et intégration des migrants, visas, contrôles aux frontières et asile   |   |   |
| Description du projet  | Recherche documentaire dans le domaine de l'inclusion sociale et de la participation des migrants aux sociétés de l'UE, axée sur la définition d'indicateurs des droits fondamentaux pour l'UE en tant que société inclusive. Afin d'évaluer la protection, le respect, la promotion et l'application des droits fondamentaux des migrants, l'Agence définira des indicateurs pertinents qui seront progressivement alimentés.  |   |   |
| Total du budget estimé | 545 213 EUR (total budget)  |   |   |
| Budget par année       | 465 213 EUR (2014)  | 30 000 EUR (2015)                           | €50 000 EUR (2016)                            |
| <b>Titre du projet</b> | <b>Le droit des victimes de la criminalité d'accéder à la justice - analyse comparative</b>   |   |   |
| Domaine thématique     | Victimes de la criminalité, y compris l'indemnisation des victimes  |   |   |
| Description du projet  | Une comparaison approfondie de la situation des victimes dans un nombre restreint d'États membres de l'UE, représentant différents systèmes juridiques et traditions, sera entreprise. Cette étude sera réalisée à trois niveaux : juridique, institutionnel et pratique. Le projet s'appuiera sur les études déjà réalisées par l'agence concernant les victimes de la criminalité ainsi que sur les résultats de son enquête à grande échelle faisant état d'une sous-déclaration de la criminalité aux autorités   |   |   |
| Total du budget estimé | 558 000 EUR (total 1 <sup>st</sup> priority budget)   |   |   |
| Budget par année       | 550 000 EUR (as 3 <sup>rd</sup> priority) (2014)  | 8 000 EUR (1 <sup>st</sup> priority) (2015) | 550 000 EUR (1 <sup>st</sup> priority) (2016) |
| ÉVALUATIONS EX-POST    |   |   |   |
| <b>Titre du projet</b> | <b>Protection des données : voies de recours et leur utilisation</b>  |   |   |
| Domaine thématique     | Société de l'information, respect de la vie privée et protection des données personnelles   |   |   |
| Description du projet  | Les objectifs du projet sont 1) cartographier les mécanismes de recours judiciaires existants dans les États membres de l'UE en matière de droits à la protection des données et 2) évaluer l'utilisation et le niveau de protection apportés par les mécanismes de recours.  |   |   |
| Total budget           | 849 877,50 EUR  |   |   |
| (budget par année)     | 699 877,50 EUR (2011)   | 40 000,00 (2012)                            | €110 000 EUR (2013)                           |
| <b>Titre du projet</b> | <b>Services d'aide aux victimes dans l'UE : aperçu et évaluation des droits des victimes dans la pratique</b>   |   |   |
| Domaine thématique     | Justice, victimes de crimes et coopération judiciaire   |   |   |
| Description du projet  | Un élément essentiel pour faire respecter les droits et répondre aux besoins des victimes est la fourniture de services adéquats d'aide aux victimes dans l'UE ; des services permettant aux victimes de disposer d'informations et de soutien à différentes étapes, pouvant prendre la forme de conseils pratiques sur la marche à suivre pour réclamer une indemnisation comme d'assistance lors de procédures judiciaires. Grâce à une combinaison de recherches préliminaires et d'analyses de données secondaires, ce projet examine les services d'aide aux victimes dans toute l'UE. |   |   |
| Fin de l'année         | 2014  |   |   |
| Total budget           | 1 291 053 EUR   |   |   |
| (budget par année)     | 358 864,50 EUR (2011)   | 400 000 EUR (2012)                          | 472 189 EUR (2013) 60 000 EUR (2014)          |





De nombreuses informations sur l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sont disponibles sur le site internet de la FRA ([fra.europa.eu](http://fra.europa.eu)).

## **COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?**

### **Publications gratuites :**

- un seul exemplaire :  
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>) ;
- exemplaires multiples/posters/cartes :  
auprès des représentations de l'Union européenne ([http://ec.europa.eu/represent\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/represent_fr.htm)),  
des délégations dans les pays hors UE ([http://eeas.europa.eu/delegations/index\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm)),  
en contactant le réseau Europe Direct ([http://europa.eu/europedirect/index\\_fr.htm](http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm))  
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (\*).

(\* ) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

### **Publications payantes :**

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

---

**FRA – AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE**

Schwarzenbergplatz 11 – 1040 Vienne – Autriche

Tél. +43 158030-0 – Fax +43 158030-699

[fra.europa.eu](http://fra.europa.eu) – [info@fra.europa.eu](mailto:info@fra.europa.eu)

[facebook.com/fundamentalrights](https://facebook.com/fundamentalrights)

[linkedin.com/company/eu-fundamental-rights-agency](https://linkedin.com/company/eu-fundamental-rights-agency)

[twitter.com/EURightsAgency](https://twitter.com/EURightsAgency)



Office des publications